



L'offensive aux accents trumpiens de Marine Le Pen

► La cheffe de file de l'extrême droite, condamnée en première instance pour détournement de fonds publics, s'en prend au « système » qui aurait sorti la « bombe nucléaire »

► Cette offensive populiste cible particulièrement les magistrats

► Marine Le Pen espère encore sauver sa candidature à l'élection présidentielle, alors que le jugement en appel devrait être rendu avant l'été 2026

PAGES 8 À 10

MÉDITORIAL
« L'INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE »
CONTRE LES JUGES

PAGE 29



Marine Le Pen, à l'Assemblée nationale, le 1^{er} avril.

JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

JUSTICE

Face aux nombreuses attaques médiatiques et politiques, magistrats et avocats font bloc

PAGE 10

BAYROU

Le premier ministre, lui-même mis en cause dans une affaire similaire, a critiqué dans l'Hémicycle l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité de Marine Le Pen

PAGE 9

TRIBUNES

Denis Salas, magistrat, analyse l'opposition entre deux visions de l'Etat de droit, quand Estelle Delaine, politiste, décrypte les relais médiatiques du discours de l'extrême droite

IDÉES PAGE 26

La déconvenue électorale de Musk dans le Wisconsin

Le milliardaire a soutenu le candidat républicain à la Cour suprême de l'Etat, largement défait

ELON MUSK EN A FAIT une affaire personnelle et financière. En investissant des millions de dollars dans la campagne du candidat républicain et en lui apportant son soutien lors d'un meeting sur place dimanche soir, l'allié de Donald Trump avait transformé l'élection pour un poste de juge à la Cour suprême du Wisconsin en scrutin à enjeu national.

C'est donc une partie de son crédit qui s'est envolée avec la large victoire, soutenue par les démocrates. Au-delà de l'impact immédiat, avec un redécoupage électoral à venir ayant un effet direct sur la future élection à la Chambre des représentants, il s'agit du premier revers majeur en politique du milliardaire, chargé par

Donald Trump de démanteler une partie de l'Etat fédéral. Son investissement dans la campagne n'a manifestement pas eu les effets escomptés, galvanisant plutôt les contempteurs de ses méthodes brutales. Dans les deux autres élections de la soirée, qui se déroulaient en Floride, les républicains l'ont certes emporté, mais avec une marge bien inférieure à celle de Donald Trump en novembre dernier, dans ces mêmes circonscriptions.

Après plusieurs mois de sidération, ces résultats redonnent quelques espoirs au camp progressiste, qui reste loin cependant d'avoir démontré sa capacité à contester efficacement le rouleau compresseur trumpiste.

PAGE 2

Education A Martigues, un lycée fier de sa « valeur ajoutée »

Le ministère publie des indicateurs qui mesurent l'apport des établissements, en comparant les résultats aux profils des élèves accueillis

PAGE 12

Enfance L'inquiétante pénurie d'éducateurs

97% des services de la protection de l'enfance peinent à recruter, les salaires et les conditions de travail rebutant les candidats

PAGE 14

Droits de douane L'aluminium européen se prépare au choc

ALORS QUE Donald Trump devait détailler mercredi les nouveaux tarifs douaniers applicables aux importations de l'ensemble de la planète, le secteur de l'aluminium subit déjà depuis le 25 mars des droits de douane à hauteur de 25%. Si les Européens exportent assez peu de leur production vers les Etats-Unis (entre 2% et 4% du total), ils sont néanmoins déstabilisés par cette offensive américaine, qui ne concerne que l'alu-

minium primaire (fabriqué à partir de bauxite), et non l'aluminium à recycler, ce qui va faire augmenter les prix. L'UE risque aussi de faire face à un afflux d'aluminium produit à moindre coût par des pays comme le Canada ou la Chine, qui ne pourront plus exporter vers les Etats-Unis et chercheront d'autres débouchés, saturant le marché et réorganisant complètement les circuits.

PAGE 15

Israël Nétanyahou en visite en Hongrie, malgré le mandat d'arrêt de la CPI

PAGE 3

Union européenne Les premiers pas hésitants de Kaja Kallas, visage de la diplomatie de l'UE

PAGE 4

Culture A Amsterdam, une exposition photo à rebours du rêve américain

PAGE 22

Mode Coupes précises et prix ajustés : Victoria Beckham déploie son style

PAGE 25

VU PAR DILEM (ALGÉRIE)

CARTOONING FOR PEACE



L'ÉVÉNEMENT

Jeudi 3 avril en direct après le journal de 20h sur France 2

En streaming sur la plateforme

Invité : Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur

animé par Caroline Roux

france.tv



La juge Susan Crawford, soutenue par le Parti démocrate, après son élection à la cour suprême du Wisconsin, à Madison, le 1^{er} avril.
SCOTT OLSON/AFP

Le Wisconsin, un revers personnel pour Musk

Le candidat à la Cour suprême de cet Etat pivot, financé sans retenue par le milliardaire, a été largement battu

WASHINGTON - correspondant

Elon Musk découvre le goût acide de l'échec. Il n'est pas dû aux ratés d'une fusée de SpaceX ou aux ventes en chute libre de voitures Tesla, mais à un scrutin dans le Wisconsin, de portée nationale. Premier allié de Donald Trump, l'homme le plus riche du monde s'était investi dans l'élection à l'un des sept sièges de la Cour suprême de cet Etat pivot. Or, il a servi de repoussoir.

Mardi 1^{er} avril, la juge Susan Crawford, soutenue par le Parti démocrate, a battu Brad Schimel, ancien procureur général du Wisconsin porté par le mouvement MAGA (Make America Great Again). La marge de sa victoire – environ 10 points – est d'autant plus spectaculaire qu'elle intervient seulement cinq mois après l'élection présidentielle, au terme d'une campagne aux dépenses extravagantes, jamais vues pour un poste judiciaire (près de 100 millions de dollars, soit 92 millions d'euros).

Exaspération croissante

Ce succès démocrate aura d'abord un impact dans le Wisconsin, permettant aux magistrats dits libéraux de conserver une courte majorité de quatre sièges contre trois à la Cour suprême locale. Cette instance pourrait se prononcer sur des sujets cruciaux comme l'avortement ou décider un redécoupage de la carte électorale. Elle offrirait des espoirs inédits aux démocrates pour deux sièges supplémentaires à la Chambre des représentants, lors des élections de mi-mandat, en 2026. Mais les chaînes d'information américaines, en édition spéciale toute la soirée mardi, se focalisaient sur les leçons nationales immédiates du scrutin.

Donald Trump avait emporté le Wisconsin de 0,9 % face à Kamala Harris, en novembre 2024. Bon nombre de ses électeurs ne se

Elon Musk s'expose à une remise en cause, dans le camp républicain, de son entreprise brutale de sabotage de l'Etat fédéral

sont pas mobilisés cette fois-ci, confirmant l'aimant particulier que représente le président. Ce dernier, en soutenant Brad Schimel, a lui-même transformé ce scrutin en test national et en première photographie de l'humeur populaire, deux mois après le début de son mandat. Si voter Schimel confortait Trump, lui préférer son adversaire devenait tout aussi significatif.

Elon Musk, lui, s'expose à une remise en cause, dans le camp républicain, de sa suractivité et de son entreprise brutale de sabotage de l'Etat fédéral, dans une confusion des genres et des conflits d'intérêts multiples. «*La justice n'a pas de prix, nos tribunaux ne sont pas à vendre*», a déclaré la vainqueur, Susan Crawford. Elon Musk a inondé la campagne d'argent, dépensant plus de 20 millions de dollars au profit du candidat républicain. Son implication directe était vue comme une façon de mobiliser une partie de l'électorat dépolitisé, qui a voté Trump dans le passé. Echec.

Dimanche, Elon Musk était en meeting sur place, à Green Bay. Arrivé sur scène avec un chapeau triangulaire sur la tête en forme de fromage à trous – symbole de l'équipe locale de football –, il l'a ensuite signé et jeté vers la foule. Il a remis un chèque de 1 million de dollars à un étudiant républicain, signataire de la pétition contre les «*juges militants*». Ce n'est pas

juste un investissement – modique à son échelle – qu'Elon Musk a perdu mardi, mais une partie de sa crédibilité, comme agent d'une révolution politique suscitant une exaspération croissante. Jusqu'à présent, Donald Trump saluait le «*génie*» de son allié et sa traque des «*fraudes*» dans l'appareil fédéral. Ses prochains projets à son sujet seront disséqués.

Risque de récession

L'autre volet électoral de cette soirée avait pour cadre la Floride. Les républicains enregistrent comme prévu deux victoires pour des postes vacants à la Chambre des représentants, où ils confirment leur majorité (220 contre 213). «*Le soutien de Trump, comme toujours, s'est révélé bien plus fort que les forces du mal démocrates*», s'est réjoui le président sur son réseau Truth Social. Pourtant, la réduction de la marge conservatrice dans cet Etat foncièrement rouge (la couleur des républicains) est un avertissement.

Dans la 6^e circonscription, Randy Fine a battu le démocrate Josh Weil de 14 points. Mais Donald Trump l'avait emporté ici de 30 points lors de l'élection présidentielle. Randy Fine conquiert le siège de Mike Waltz, nommé conseiller à la sécurité nationale du président, englué dans les suites du «*Signalgate*», le scandale des communications non protégées au sujet des frappes américaines au Yémen. Dans la 1^{re} circonscription, Jimmy Patronis a obtenu une avance similaire de 14 points sur la démocrate Gay Valimont. Là aussi, Donald Trump avait triomphé bien plus largement.

Les démocrates redécouvraient, mardi, les effluves de la victoire, même s'ils restent confrontés à un problème d'incarnation, de ligne politique et de communication. Ils savourent chaque nouvelle encourageante dans la perspective des élections de mi-mandat en 2026. Le 25 mars, en Pennsylvanie, un démocrate,

James Malone, a provoqué la stupeur en gagnant un siège au Sénat local, dans une circonscription où Donald Trump l'avait emporté de 15 points en novembre 2024.

Mais il est encore très tôt dans ce second mandat Trump pour crier victoire. De nombreuses mesures prises sont soit populaires – comme la lutte contre l'immigration illégale, malgré des dérapages graves – soit sans traduction immédiate dans la vie quotidienne des Américains, telle la destruction de pans entiers d'agences fédérales.

Après plusieurs mois de sidération, le camp progressiste reprend ses esprits. Hors des structures du Parti démocrate, au niveau militant, dans les Etats, les initiatives se multiplient. La journée nationale de mobilisation, prévue le 5 avril, sera un test probant. Les réunions publiques attirent beaucoup de monde. Le sort des vétérans, des retraités, des personnes les plus fragiles, se trouve au cœur des préoccupations, tandis que les sondages reflètent un pessimisme grandissant des Américains face au risque de récession. Mercredi, l'ampleur des tarifs douaniers réciproques que doit annoncer Donald Trump indiquera en partie si le président tient compte de cette humeur changeante.

La base trumpiste conserve d'extraordinaires ressources de mobilisation. Mais la colère n'est plus l'apanage du peuple MAGA. Ce sentiment l'a pourtant structuré. Depuis 2021, il est au cœur

Après des mois de sidération et de dépression, le camp progressiste reprend ses esprits

d'une aspiration à la revanche, de la dénonciation d'une conspiration – imaginaire – contre leur chef, fomentée par les démocrates, les juges partisans ou les médias traditionnels. Mais comment rester dans cet état de mobilisation quand le parti dispose de tous les pouvoirs ? Donald Trump s'efforce d'étendre le périmètre de l'exécutif comme aucun de ses prédécesseurs ne l'a fait. Les républicains contrôlent le Sénat, la Chambre des représentants, et s'appuient sur une large majorité à la Cour suprême (six contre trois). L'écosystème médiatique MAGA triomphe.

Vigueur et souffle

Mardi, cependant, un début de rébellion a été constaté dans les rangs du parti à la Chambre des représentants. Neuf élus se sont joints aux démocrates pour provoquer l'échec d'un vote procédural, qui aurait notamment été fatal à une proposition législative : permettre aux élus venant d'accoucher ou aux nouveaux pères de donner une procuration de vote à un collègue pendant douze semaines. Un geste profane, rejeté par le speaker de la Chambre, Mike Johnson, car jugé illégal. Conséquence de la rébellion : tous les autres votes prévus cette semaine sur des textes chers à la Maison Blanche sont annulés, dont celui sur la nécessité de présenter un document d'identité lors des élections nationales. Un simple retard. Mais les contrariétés s'accumulent.

Dans l'autre aile du Congrès, un homme a focalisé l'attention médiatique à partir de lundi, 19 heures : Cory Booker. Sénateur démocrate du New Jersey depuis 2013, il s'est livré à une extraordinaire performance, aussi sportive que politique, tenant le micro pendant vingt-cinq heures et cinq minutes et battant ainsi le record du plus long discours politique dans cette assemblée. Agé de 56 ans, il n'avait pas le droit de manger – il

jeûnait déjà depuis quatre jours, en préparation –, ni de s'asseoir ou de s'éloigner de son pupitre pour aller aux toilettes. Une vingtaine de collègues démocrates se sont relayés pour lui poser de longues questions, offrant ainsi des répit à l'orateur, parlant le plus souvent sans notes.

Le record précédent, datant de 1957, revenait au réactionnaire Strom Thurmond, avec vingt-quatre heures et dix-huit minutes d'opposition à un texte majeur dans la lutte contre la ségrégation raciale. Un symbole pour l'élu afro-américain, candidat à la primaire démocrate pour l'élection présidentielle de 2020, Cory Booker, qui voulait ainsi protester contre les ambitions autoritaires de Donald Trump et les dégâts causés par Elon Musk et son Bureau de l'efficacité gouvernementale. «*Amérique, ceci est un moment moral, a-t-il dit dans sa dernière heure de discours, la voix chancelante. Est-ce que la Constitution vit dans votre cœur ?*»

Cory Booker a abordé d'innombrables sujets, de la guerre en Ukraine aux menaces sur l'assurance-maladie, de l'immigration aux coupes dans les effectifs de la Sécurité sociale. Il a lu des lettres de citoyens américains, la voix soulevée par la colère et l'émotion, notamment en évoquant son propre père décédé, victime de la maladie de Parkinson.

Les heures passaient, mais son éloquence demeurait, tandis que des extraits vidéo de sa prestation se propageaient sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok. Il ne s'agissait pas seulement d'un acte performatif, disant en creux à quel point son parti en est réduit au registre symbolique, au Congrès. Cory Booker répondait à une aspiration essentielle de la gauche américaine, qui explique sa frustration contre les cadres démocrates : celle de voir ses élus se battre avec vigueur, souffle et constance, sans normaliser l'ère trumpiste. ■

PIOTR SMOLAR

Nétanyahou défie la CPI en se déplaçant à Budapest

Le premier ministre hongrois, Viktor Orban, passe outre le mandat d'arrêt qui vise son homologue israélien

BRUXELLES (BUREAU EUROPÉEN),
JÉRUSALEM, LA HAYE, VIENNE -
correspondants

Benyamin Nétanyahou s'appête à poser, mercredi 2 avril, un pied dans l'Union européenne (UE) pour la première fois depuis qu'il est visé par un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI). Et, sans surprise, c'est la Hongrie de Viktor Orban qui va ouvrir ses portes au premier ministre israélien ; ce dernier devrait passer près de six jours à Budapest sans craindre d'être arrêté.

Après que la Cour de La Haye eut émis son mandat d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, le 21 novembre 2024, le dirigeant nationaliste hongrois s'était empressé d'annoncer que son pays ne le respecterait pas. Même si la Hongrie a ratifié le traité de la CPI en 2001 durant le premier mandat de M. Orban, ce dernier a lancé, dès le 22 novembre, une invitation à son homologue israélien en lui garantissant que son pays « ne suivrait pas les termes » d'un mandat qualifié de « cynique ».

Les deux dirigeants, qui sont devenus des figures de la vague illibérale internationale, devraient afficher leur proximité idéologique lors d'une conférence de presse annoncée pour jeudi. Le premier ministre israélien a en effet absous M. Orban depuis longtemps pour ses tirades aux relents antisémites contre le milliardaire juif américain d'origine hongroise George Soros. Leur rapprochement, qui s'est amorcé sur la base de leur combat commun contre l'Etat de droit, s'est accéléré dernièrement à la faveur de l'offensive israélienne à Gaza, à laquelle le pouvoir hongrois a apporté un soutien inconditionnel.

Mélange des genres

Budapest s'est, par exemple, opposé, à l'été 2024, à un communiqué européen commun condamnant une résolution de la Knesset qui rejette la création d'un Etat palestinien. Le journal *Times of Israel* a même évoqué l'idée que le premier ministre israélien pourrait discuter avec M. Orban du projet du président américain, Donald Trump, d'expulser la population de Gaza pour construire un projet immobilier de luxe dans l'enclave.

Benyamin Nétanyahou, premier ministre israélien, au Parlement israélien, à Jérusalem, le 27 mars.

RONEN ZVULUN/
REUTERS



« Toutes les questions peuvent être abordées et négociées dans le cadre du dialogue israélo-hongrois », a répondu le ministre des affaires étrangères hongrois, Péter Szijjarto, interrogé à ce sujet.

M. Nétanyahou devrait prolonger son séjour, avec sa femme, Sarah, jusqu'à dimanche, en célébrant shabbat dans la capitale hongroise, alimentant en Israël les accusations de mélange des genres. Cette longue visite intervient alors que les bombardements sur Gaza se poursuivent – ils ont fait plus de 1 000 morts depuis qu'Israël a rompu le cessez-le-feu, le 18 mars – et qu'il reste encore 58 otages aux mains du Hamas. Ce déplacement en Hongrie offrira au premier ministre israélien l'occasion de décliner les convocations du tribunal israélien qui le juge dans une affaire de corruption présumée.

De son côté, le ministère des affaires étrangères palestinien a vivement protesté, expliquant avoir « demandé des explications » à la Hongrie sur la venue d'un dirigeant « directement responsable de

La Commission européenne n'a aucun moyen de forcer les Etats membres à respecter un mandat d'arrêt de la CPI

la mort de dizaines de milliers de Palestiniens ». A La Haye, la représentation palestinienne a demandé à l'Assemblée des 125 Etats membres de la CPI de « veiller au respect par les Etats partis » des décisions rendues par la Cour. Une réunion du bureau de cette Assemblée devait se tenir mercredi.

En général, les Etats qui refusent d'exécuter les mandats d'arrêt émis par la Cour doivent s'en expliquer devant ses juges. S'ils le décident, ces derniers pourront référer la « non-coopération » de la Hongrie à l'Assemblée de la CPI, dont elle fait elle-même partie.

Seul risque pour Budapest : une condamnation de ses pairs, mais du bout des lèvres. L'Assemblée n'a en effet aucun pouvoir de coercition, et le bureau du procureur aucun pouvoir de police. La Hongrie, qui envisage de plus en plus ouvertement de quitter la CPI, rejoindra la liste des Etats qui ont refusé d'exécuter des mandats d'arrêt délivrés par cette juridiction.

Le dernier en date est l'Italie, qui, le 21 janvier, avait libéré et reconduit chez lui un responsable libyen recherché par la Cour pour des crimes contre l'humanité perpétrés contre des migrants. Plusieurs autres pays européens, dont la France, ont aussi annoncé qu'ils n'appliqueraient pas le mandat d'arrêt contre M. Nétanyahou. Le premier ministre polonais, Donald Tusk, lui avait ainsi proposé, en janvier, de participer à la cérémonie pour le 80^e anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz. Le premier ministre israélien n'avait toutefois pas donné suite.

Cette première visite dans l'UE est vivement dénoncée par plu-

sieurs ONG internationales. « C'est une manœuvre cynique visant à saper la CPI et son travail ainsi qu'une insulte aux victimes de ces crimes », a ainsi dénoncé Amnesty International, en critiquant le « mépris [de la Hongrie] pour le droit international ». Responsable du plaidoyer au sein de l'organisation, Erika Guevara-Rosas a appelé les « dirigeants européens et mondiaux » à « sortir de leur silence honteux et de leur inaction ».

« Notre position est claire et inébranlable : l'Union européenne soutient la CPI et les principes énoncés par le statut de Rome », a répondu, lundi 31 mars, le porte-parole de la Commission européenne. Selon lui, « l'UE respecte la neutralité, l'indépendance et l'impartialité de la Cour. [Ils] so[nt] fermement attachés à la justice pénale internationale et à la lutte contre l'impunité ». Mais en réalité, la Commission européenne n'a aucun moyen de forcer les Etats membres à respecter un mandat d'arrêt de la CPI.

De son côté, la fondation Hind Rajab, une organisation basée en

Belgique qui, au cours des dernières semaines, a tenté d'engager de nombreuses procédures contre des soldats israéliens en voyage hors d'Israël, a annoncé vouloir saisir le parquet de Hongrie pour lui demander d'« engager immédiatement des poursuites ». Mais celui-ci est dirigé par un proche de M. Orban connu pour enterrer systématiquement toutes les affaires compromettantes impliquant le premier ministre. Pour justifier son refus de respecter le mandat d'arrêt, le gouvernement hongrois affirme n'avoir jamais promulgué la convention associée au statut de Rome, le texte fondateur de la CPI.

« Un signal clair »

« Ne pas se conformer à la Cour pénale internationale est un nouveau signal clair que la Hongrie ne souhaite pas respecter les normes générales de l'Etat de droit », estime Tamas Hoffmann, chercheur à l'Académie hongroise des sciences et au Centre Lauterpacht de l'université de Cambridge ; il rappelle que « la Hongrie est déjà critiquée en raison de ses atteintes aux droits des homosexuels, à la liberté académique et à bien d'autres droits ». Cette visite suscite cependant très peu de débats dans le pays. Focalisée sur le sujet de la corruption et des liens de M. Orban avec la Russie – un dossier qui préoccupe nettement plus l'opinion publique hongroise que la guerre à Gaza –, l'opposition hongroise n'a pas émis de critique et aucune manifestation n'est annoncée.

Pour M. Nétanyahou, premier ministre d'un pays qui « n'a pas de politique étrangère, mais seulement une politique intérieure », comme l'estimait le diplomate américain Henry Kissinger (1923-2023), la Hongrie de Viktor Orban a l'avantage de plaire à son électeur, séduit par les messages de rejet de l'immigration musulmane que martèle le pouvoir magyar. M. Orban ne cesse ainsi d'affirmer que les juifs sont plus en sécurité dans son pays, qui rejette fermement les musulmans, que n'importe où ailleurs en Europe de l'Ouest. Un message qui rencontre un succès grandissant auprès d'une partie des juifs européens et israéliens. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND,
SAMUEL FOREY, PHILIPPE JACQUÉ
ET STÉPHANIE MAUPAS

Des « visios » secrètes entre enseignants russes sur l'après-Poutine

Des discussions à distance sont organisées tous les mercredis entre des professeurs d'école vivant en Russie et d'autres installés à l'étranger

Librement, ils parlent de démocratie et de solidarité, de justice et de société civile, et même, parfois, au détour d'une question, de « ce qui se passera après la mort de Poutine ». Tous les mercredis, en début de soirée, quelques dizaines d'enseignants russes se branchent sur leur ordinateur pour communiquer. En visioconférence, ils échangent, loin du cadre souvent étouffant de leurs salles de classe.

Caisses de résonance de la propagande du Kremlin de Vladimir Poutine depuis l'invasion de l'Ukraine, les écoles ont reçu de strictes instructions : les enfants doivent comprendre l'offensive contre Kiev comme une « guerre de libération », il faut dénoncer les « idéologies destructrices » de l'Occident et défendre les valeurs familiales promues par le patriarcat orthodoxe. Rien de tout cela dans les conversations en visio d'une heure et demie du mercredi soir.

Le Monde a été autorisé à assister à trois des dix-huit séances qui se sont tenues depuis la rentrée du

1^{er} septembre 2024. L'organisation passe par un site protégé. Pour des raisons de sécurité, le profil de chaque personne invitée à ces visios est vérifié et, au bout du compte, quelque 70 participants ont été validés. La plupart sont des enseignants, dont certains, avant la guerre en Ukraine, participaient à des manifestations anti-Kremlin.

Ils ne s'expriment pas sous leurs vrais noms. Par précaution, ils coupent la connexion vidéo ainsi que le lien audio, en dehors des moments où ils interviennent. Tout enregistrement est interdit. Une partie des participants ont fui le pays et sont en sécurité. Mais au moins un tiers d'entre eux vivent et travaillent encore en Russie, à Moscou, à Saint-Petersbourg ou dans des villes plus éloignées.

« C'est bien de se retrouver ici, d'être ensemble », explique l'une des enseignantes sous pseudonyme. « C'est une manière d'avoir moins peur. Entre nous, nous pouvons parler en toute liberté et calmement de... l'essentiel ! » Allusion chargée d'ironie aux leçons heb-

domadaires sur « les choses importantes », un enseignement imposé par le gouvernement dans les écoles, tous les lundis matin, après l'hymne et le lever du drapeau.

Une justice transitionnelle

Loin de ces séances très encadrées, les enseignants des visios ont, ce mercredi de mars, discuté avec une avocate biélorusse en exil, venue parler de la nécessité de lancer des poursuites judiciaires contre les crimes de guerre. « Nous ne sommes pas naïfs. Nous devons bien continuer à vivre. Mais il faut changer quelque chose – des idées nouvelles, d'autres voix », glisse-t-elle au cours de sa présentation très didactique.

A chaque visio, les organisateurs convient un spécialiste qui, avant les questions-réponses avec les enseignants, fait un exposé sur son sujet d'expertise. Avec pour fil conducteur la construction d'une justice transitionnelle et, en creux, l'émancipation de la société civile. Sans appellation officielle, afin de ne pas éveiller les soupçons des

autorités, ces « cours » ont pour titre « Travailler avec les crimes du passé. Formation sur les bases de la justice transitionnelle ».

Trois ans après le début de l'offensive russe en Ukraine, le message est clair. « Nous parlons de la guerre, mais pas directement. Elle est partout présente dans le paysage et surgit régulièrement dans nos discussions », explique Katia Moroko, l'une des coordinatrices de ces visios et, au-delà, de la « Plateforme » antiguerre, qui réunit plus de 80 organisations, lesquelles, pour la plupart installées à l'étranger, ont des relais à l'intérieur même de la Russie. Elles tra-

vailent sur le terrain, loin de la politique. Mais « pour une Ukraine libre, pour la démocratie en Russie », insiste Katia Moroko.

Parmi les invités de ces visios au fil des derniers mercredis : l'un des enquêteurs du bureau du procureur de la Cour pénale internationale à La Haye, une universitaire spécialiste des histoires postcoloniales et du rôle des sociétés civiles dans la résolution de conflits... « Tous ces thèmes sur la justice transitionnelle sont une façon d'imaginer le futur, de poser de nouvelles fondations », espère Inna Berezkina, autre organisatrice de ces visios. Les participants sont des enseignants qui essaient de trouver des réponses non seulement aux questions sur la catastrophe provoquée par la guerre en Ukraine, mais aussi sur la manière de surmonter l'héritage de violence servant de base à l'Etat russe d'aujourd'hui. »

Le thème de la justice transitionnelle a été choisi pour son actualité. « Notre objectif est d'établir les responsabilités des crimes

« Une façon d'imaginer le futur, de poser de nouvelles fondations »

INNA BEREZKINA
organisatrice

de guerre, de rendre justice et de permettre la réconciliation, et, surtout, d'imaginer comment la société peut évoluer vers un autre type de contrat social fondé sur l'Etat de droit », espère Inna Berezkina.

Une fois la visioconférence terminée et les ordinateurs éteints, les enseignants ne peuvent, bien sûr, pas répéter publiquement en Russie ce qui y a été dit. Le simple fait d'évoquer sur les réseaux sociaux de possibles crimes de guerre perpétrés par l'armée russe est passible de poursuites judiciaires, avec de lourdes peines de prison à la clé. Cela serait donc encore plus dangereux de l'exprimer en classe. « Mais, après les cours, les enseignants ont des moments seuls avec les élèves, dans l'école ou en dehors. Les enfants posent beaucoup de questions, rappelle Inna Berezkina. Et les professeurs qui ont participé à nos visios ont désormais les mots pour leur répondre. » Et pour faire vivre « une autre Russie ». ■

BENJAMIN QUÉNELLE

Les débuts laborieux de Kaja Kallas, visage de la diplomatie de l'UE

La responsable de la politique étrangère de l'Union peine à s'imposer face à Ursula von der Leyen

PORTRAIT

BRUXELLES - bureau européen

Échec de son plan d'aide militaire à l'Ukraine, rebuffades américaines, polémique sur le Proche-Orient : plus de cent jours après sa nomination, Kaja Kallas, la nouvelle cheffe de la diplomatie européenne, vit déjà des heures difficiles. Tant dans le microcosme bruxellois que dans les capitales européennes, les critiques fusent, dans un contexte géopolitique incertain, entre la guerre en Ukraine et une administration américaine qui tourne le dos à l'Europe.

Depuis sa nomination en tant que haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente désignée de la Commission européenne, le 1^{er} décembre 2024, l'ancienne ministre estonienne peine à trouver sa place dans le jeu institutionnel européen, où elle doit composer avec l'omniprésence d'Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission.

Alors que l'Estonienne devait présenter, le 19 mars, le plan européen pour la défense, la veille, M^{me} von der Leyen a délivré un discours programmatique sur le sujet, grillant la priorité à sa vice-présidente. « La présidente de la Commission ne lui laisse aucun espace politique », relève un diplomate d'un Etat membre. « C'est le lot de tous les commissaires, mais Kaja Kallas s'en accommode, elle refuse de se rebiffer », peste-t-on au sein du Service européen pour l'action extérieure, que chapeaute Kaja Kallas – les diplomates n'ont accepté de parler que sous condition d'anonymat.

«Aucun espace politique»

La libérale, proche du président Emmanuel Macron, n'est pas la première à subir la solitude du haut représentant de l'UE, tant cette fonction hybride est complexe, prise entre les intérêts, souvent contradictoires, des 27 Etats membres et de la Commission. « On vous demande d'être partout, de réagir à toutes les crises, en trouvant un consensus des Vingt-Sept, sans avoir de grands moyens à disposition », confiait son prédécesseur espagnol, Josep Borrell, au

La libérale n'est pas la première à subir la solitude du haut représentant de l'UE, tant cette fonction hybride est complexe

Monde, avant son départ.

Début janvier, les ministres des affaires étrangères français et allemand avaient bien proposé à Kaja Kallas de les accompagner à Damas pour une première rencontre avec Ahmed Al-Charaa, le nouvel homme fort de la Syrie, afin de porter la parole de l'Europe et aussi de marquer son entrée dans la fonction. Elle a décliné. « Elle a manqué une occasion facile d'exister ! », regrette-t-on au sein du service diplomatique européen.

A posteriori, elle assure avoir mandaté les deux ministres au nom de l'UE. Une défense peu appréciée à Paris et à Berlin. Elle ne peut pas être partout, l'excuse-t-on à Bruxelles. Pour bien couvrir le monde, il faut que les ministres des Vingt-Sept puissent la représenter dans différents territoires.

A sa nomination, la quadragénaire, issue d'un pays ayant rejoint l'UE en 2004, avait suscité beaucoup d'espoirs. L'ancienne cheffe de gouvernement, dotée d'une très grande confiance en elle, semblait taillée pour redonner du dynamisme à une Europe attaquée de toute part sur ses valeurs et remettre de l'ordre dans le service diplomatique, longtemps délaissé par son prédécesseur. Elle promettait un nouveau départ après l'Espagnol, qui s'était mis à dos et les Etats membres et Ursula von der Leyen.

Quatre mois plus tard, c'est le « désenchantement », constate une source au sein du Service européen pour l'action extérieure. « Il n'y a aucune nostalgie Borrell au service diplomatique européen, mais on trouve que Kaja Kallas n'est pas encore à la hauteur, confirme une seconde source. Il y a beaucoup de déception. » Elle avait un important capital politique, elle est en train de le dilapider

très rapidement », constate, amer, un fonctionnaire européen.

Ses premiers pas laissent dubitatifs certains ambassadeurs à Bruxelles. « Laissez-lui du temps pour s'adapter », confie, gêné, l'un d'eux. Son style, direct et sans cérémonial, crispe les tenants d'une diplomatie plus en rondeur. Son cabinet, qui compte des profils très similaires, apparaît dépassé par les rapports de force, parfois brutaux, au sein de la Commission, et peine à traduire sa volonté, juge un autre observateur. « Autour d'elle, tous pensent comme elle. Elle n'est pas soumise à la contradiction, et ça la dessert », estime un diplomate qui lui est plutôt favorable.

Hostilité de l'Allemagne

Le fait qu'elle revendique haut et fort avoir eu raison avant tout le monde sur la Russie agace les diplomates des grandes nations européennes, qui ont longtemps tenu les postes de direction du Service européen pour l'action extérieure. Ceux du nord du continent se réjouissent néanmoins de son engagement en faveur de l'Ukraine, alors que ceux du sud regrettent que ce sujet soit le seul à la mobiliser... « Elle lit tout à travers le paradigme de la Russie, regrette un diplomate du sud. Or la Russie n'est pas tout. » Cela était patent lors de la conférence qui rassemblait, à Bruxelles, les ambassadeurs des délégations de l'UE à travers le monde, début février.

Son discours, centré sur le rôle de Moscou, a dérouter. Le lendemain, celui d'Ursula von der Leyen a suscité l'appréciation de tous les ambassadeurs. « La présidente de la Commission a donné une vision politique claire du rôle de l'UE dans le monde », se rappelle un membre du service d'action extérieure, frappé par la différence d'envergure entre les deux discours.

Et puis Kaja Kallas a essayé quelques déconvenues. Lors de son premier conseil, en décembre 2024, elle a voulu absolument obtenir un régime de sanctions contre la Géorgie, mais la Hongrie a refusé tout net. « Avec un peu plus de travail en amont, cela aurait pu passer », juge un diplomate nordique. Mi-mars, elle a vu sa proposition de plan d'aide militaire à l'Ukraine rejetée par une demi-douzaine d'Etats. L'Es-

Kaja Kallas, la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à Madrid, lundi 31 mars.

JAVIER SORIANO/AFP



Que M^{me} Kallas revendique avoir eu raison avant tout le monde sur la Russie agace les diplomates des grands pays européens

tonienne avait mûri ce projet après la Conférence de Munich sur la sécurité, mi-février, et les discours antieuropéen du vice-président américain, J. D. Vance.

Après consultation de plusieurs pays, elle souhaitait que les Etats s'engagent à donner de 20 milliards à 40 milliards d'euros d'aides militaires pour couvrir un arriéré de l'aide américaine. Si une vingtaine l'ont soutenue, les pays latins ont refusé la clé de répartition retenue, qui les aurait obligés à acquitter près de la moitié de la somme. Lors du conseil des ministres, elle a délibérément défié Paris, Madrid et Rome, pour les mettre devant le fait accompli. Elle voulait démontrer que ces pays ne donnent pas, en proportion, autant que les autres pays à l'Ukraine, dit-on dans son entourage. Elle y a gagné l'hostilité de ces poids lourds diplomatiques, mais aussi de l'Allemagne, mécontente de la séquence. Son plan devrait finalement être plus réduit, autour de 5 milliards d'euros, pour l'achat de 2 millions d'euros de munitions à transférer en Ukraine.

Concernant l'Afrique, qui lui a valu une rare lettre d'interpellation cosignée par les Vingt-Sept au début de l'année, car elle restait largement indifférente au continent, la cheffe de la diplomatie européenne s'y est finalement intéressée, par la force des événements. Après la prise de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, en janvier, par les rebelles du Mouvement du 23 mars, soutenus par le Rwanda, elle a réussi à faire adopter des premières sanctions contre des militaires rwandais. De même, son équipe assure qu'elle s'est déme-

née pour imposer la levée progressive de sanctions contre la Syrie, moins de trois mois après la chute du régime de Bachar Al-Assad.

Dernier dossier sensible : le conflit israélo-palestinien. Le 24 mars, en Israël, Kaja Kallas répète la position des Vingt-Sept de soutien à une solution à deux Etats, et n'hésite pas à rappeler ses obligations à l'Etat hébreu. « Au moins, elle dit les choses, sans couper les ponts avec Israël », se réjouit-on dans son entourage, rappelant que son prédécesseur était devenu persona non grata à Tel-Aviv. Reste que plusieurs de ses récentes déclarations sur la situation à Gaza ont choqué. Le 2 mars, son porte-parole avait accusé le Hamas de faire obstacle à la poursuite du cessez-le-feu, lui imputant implicitement la décision d'Israël de suspendre les livraisons d'aide humanitaire. Un point de vue calqué sur les éléments de langage du gouvernement de Benjamin Netanyahu, considéré, par la plupart des observateurs, comme le principal responsable de l'échec de la trêve. ■

PHILIPPE JACQUÉ

Des Ukrainiens formés à la médecine de guerre au Royaume-Uni

Plus de 450 soldats sont passés par des cours théoriques et des simulations, où ils apprennent à stabiliser l'état des blessés graves

REPORTAGE

NORD DE L'ANGLETERRE
- envoyée spéciale

Deux hommes en treillis sautent de l'avant d'un van qui vient de piler sur le parking. Des hurlements de douleur fendent l'air quand ils ouvrent les portes arrière de l'engin : ils en sortent une civière sur laquelle repose un soldat retenant ses intestins dans les mains et s'engouffrant dans un hangar faisant office d'hôpital de campagne.

Cette scène, frappante, ne se déroule pas sous le feu russe dans l'est de l'Ukraine, mais dans une caserne du nord de l'Angleterre. Les blessures ouvertes sont des postiches très réalistes, les blessés des acteurs volontaires partici-

pant en cette fin mars à une session de simulation pour une cinquantaine de soldats et soldates ukrainiens formés à la médecine de guerre. Cinq ou six sessions sont assurées par an, avec des projections d'environ 50 militaires par session.

« La première chose que l'on apprend aux soldats, c'est de stopper les hémorragies massives, car elles sont les premières causes de décès sur le champ de bataille », explique un instructeur ayant requis l'anonymat – comme tous les autres interlocuteurs présents dans la caserne, dont la localisation ne peut pas non plus être révélée. Les élèves enchaînent les cours théoriques et les simulations. Ceux qui sont présents ce jour-là terminent leur cinquième semaine de for-

mation et retourneront en Ukraine d'ici une quinzaine de jours. « La plupart vont sauver des vies dès la première semaine de leur retour », ajoute l'instructeur d'un pays allié du Royaume-Uni.

Former des instructeurs

Ce programme de formation, dit « Interbow », est délivré en partenariat avec d'autres pays de l'OTAN, dont l'Islande, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande. Plus de 450 Ukrainiens en ont bénéficié depuis 2022. Les soldats ont tous les profils – certains étaient agriculteurs, électriciens, architectes quand d'autres avaient déjà d'une formation médicale avant la guerre. « Nous essaierons de tous les porter au même niveau à la fin de la forma-

tion », explique un instructeur britannique qui, la veille, a supervisé dix étudiants censés stabiliser une soixantaine de blessés graves. « On les forme aux cas de figure où ils sont confrontés à de nombreux blessés simultanés et où les blessures ne proviennent plus de grenades mais de drones à fibres optiques ciblant le haut du corps », ajoute l'instructeur.

Avec l'importance prise par ces drones sur le front, les autorités ukrainiennes ont aussi demandé que leurs soldats, qui opèrent de plus en plus la nuit pour éviter d'être repérés, soient formés à la prise en charge des blessés dans l'obscurité. Dans l'enceinte de la caserne, un baraquement sans fenêtres est prévu à cet effet. Ce matin de fin mars, à l'intérieur, un

homme se tord de douleur à terre tandis que deux soldats tentent de nettoyer puis de panser ses blessures avec la seule lumière, épistémologique, d'un téléphone portable.

Les Ukrainiens en formation ont tous déjà vu des camarades blessés ou morts et sont très souvent déjà atteints de stress post-traumatique. Les instructeurs les aident à gérer la tension, mais ils savent qu'ils repartiront à la guerre d'ici quelques jours. « Quand ils arrivent d'Ukraine, il n'est pas rare qu'au début, ils prennent peur à chaque bruit d'avion dans le ciel, puis ça passe. Leur moral est bon, ils sont très résilients », relate l'un des instructeurs.

Pas question, pour les militaires présents dans la caserne, de parler politique ou de commenter les

tractations de paix en cours entre Washington et Moscou. Les formations sont planifiées jusqu'à la fin de cette année. « Ici, j'apprends à stabiliser les blessures, à trier les blessés, explique Anna (son prénom a été changé), une ancienne étudiante en médecine. En médecine de guerre, vous n'avez pas besoin de toutes les connaissances que vous apprenez en médecine générale. Mais quand vous êtes sous le feu, votre adrénaline monte en flèche, vous devez être super concentré et agir très vite. » Elle glisse qu'elle souhaite « une paix durable, sans fausses promesses. Et puis, après la guerre, je veux voyager de nouveau et repasser ma blouse blanche... j'en ai assez du treillis ! » ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

matmut



Assurance vie

OFFRE
LIMITÉE

5%

taux boosté*

Et si votre
épargne prenait
un coup de **boost**
sans coup de stress ?

À la Matmut, vous profitez d'un taux boosté*
à 5% sur votre assurance vie.
Et ça c'est plus juste pour tous.



matmut.fr

* Valable en 2025, pour les versements initiaux et complémentaires (hors versements programmés) effectués sur votre contrat d'assurance vie Matmut Vie Epargne entre le 01/04/2025 et le 30/06/2025, au prorata temporis de la durée d'investissement. Taux de rendement de 5% net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Offre soumise à conditions. Conditions détaillées de l'offre disponibles en agence et sur matmut.fr. Support non contractuel à caractère publicitaire. Matmut Vie Epargne est un contrat d'assurance vie assuré par Matmut Vie. Matmut Vie - Société Anonyme au capital de 35 887 500 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen - 344 898 358 RCS Rouen - et distribué par Matmut. Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, immatriculée au RCS de Rouen n°775 701 477. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Annonce Presse Assurance Vie 04/25. Saatchi & Saatchi. Label d'Excellence 2025 attribué par les experts indépendants des Dossiers de l'Épargne récompensant les meilleures offres du marché valable 1 an. Pour plus d'informations, consulter le site des Dossiers de l'Épargne sur www.lesdossiers.com.

Les pilotes taiwanais harcelés par l'aviation chinoise

Chaque jour, l'armée de l'air de Pékin multiplie les missions en lisière de l'espace aérien de l'île

REPORTAGE

HSINCHU, KEELUNG (TAÏWAN) -
envoyé spécial

Contrôle des sondes de pression d'air, des trains d'atterrissage, des systèmes de leurre. En moins de quelques minutes, le lieutenant-colonel Wu Meng-che fait le tour de son Mirage 2000 pour s'assurer qu'il est prêt au décollage. « S'il faut partir en urgence je saute à bord encore plus vite », dit le pilote de chasse en combinaison kaki, écusson « Plus haut, plus fort » à l'épaule.

Sous l'abri en béton recouvert de pelouse qui doit protéger les appareils en cas de bombardements, des officiers s'entraînent devant le pilote au chargement des munitions, lorsqu'un déchirement de tonnerre interrompt toute discussion : un appareil vient de s'élancer sur la piste, aussitôt suivi d'un autre. Ils s'éloignent dans les airs.

Au bout de la piste, sur la base de Hsinchu, s'étend le détroit de Taïwan, large de 130 kilomètres, seulement à ce niveau. Aussitôt qu'ils ont décollé, les pilotes se trouvent dans une zone aux enjeux géopolitiques considérables. Les incursions des chasseurs chinois de l'Armée populaire de libération (APL) à proximité de l'île sont quotidiennes, et les forces taiwanaises doivent systématiquement se mettre en capacité de les intercepter, au cas où ils ne feraient pas demi-tour. Soit des avions déjà en patrouille sont redirigés vers ces appareils, soit il faut procéder à des décollages d'urgence. « Ça augmente, ces dernières années », explique le pilote en combinaison.

Mardi 1^{er} avril, la Chine a annoncé des exercices de grande ampleur autour de Taïwan, visant à s'entraîner aux « frappes de précision » dans ses alentours, ainsi qu'à un blocus et à des assauts sur des « cibles maritimes ». Les opérations interarmées, mobilisant notamment un porte-avions, constituent « un avertissement sévère et un endiguement énergique contre l'indépendance de Taïwan », a déclaré Shi Yi, porte-parole du commandement du théâtre oriental de l'APL.

« Tactiques de zone grise »

Malgré la souveraineté de fait de l'île, la Chine considère Taïwan comme une de ses provinces et menace d'en prendre le contrôle par la force si nécessaire. La « ligne médiane » qui, sans reconnaissance formelle, servait de séparation tacite dans le détroit est franchie bien plus régulièrement. Pékin a comme rayé cette ligne imaginaire après la visite sur l'île, à l'été 2022, de la présidente d'alors de la Chambre des représentants américaine, la démocrate Nancy Pelosi. Alors qu'en 2021 les avions de l'APL avaient fait 953 sorties la franchissant, le ministère de la défense de Taïwan en a compté 3 070 en 2024, soit une progression en trois ans de 2,6 à 8,4 incursions par jour en moyenne.

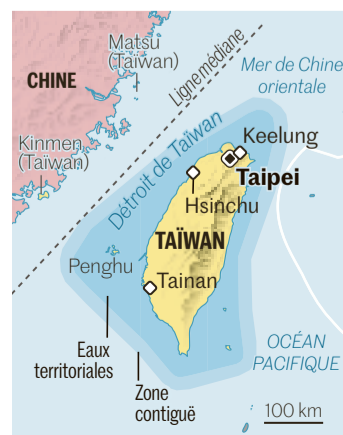
Chaque fois qu'un de ces aéronefs chinois s'approche, un centre de contrôle taiwanais au sol réitère ce même message par un canal radio de sécurité : « Vous avez franchi la limite, vous ne devez pas passer ! » Evidemment, les chasseurs chinois passent. C'est alors que le pilote Wu, à bord de son Mirage, doit établir un contact visuel, pour marquer une présence taiwanaise et se mettre en capacité d'intercepter si le chasseur chinois venait à ne pas rebrousser chemin.

Dans son casque, le pilote Wu entend tous les échanges radio. « Ils disent "c'est chez nous, on fait ce qu'on veut" ou "nous sommes en patrouille régulière" », raconte celui que ses camarades surnom-

ment « Ammo ». Il aimerait bien, parfois, répondre, mais dans la chaîne opérationnelle, il revient au centre, au sol, de réitérer le message standard. Les pilotes chinois ne prennent pas les avions taiwanais en chasse, ils se contentent d'avancer de plus en plus loin, de plus en plus fréquemment.

Les pilotes taiwanais, de leur côté, montrent qu'ils sont là, même si cela implique parfois de s'approcher à 300 mètres des avions de l'APL. Sans vraiment de mesures de nature plus dissuasive afin d'éviter la responsabilité de l'escalade, Taïwan prend le risque de voir la définition de l'acceptable reculer. Les experts parlent de « tactiques de zone grise » : elles saturent l'ennemi, installent un nouveau fait accompli, sans initier de guerre. Pour Taïwan, cette sollicitation permanente a un double effet : elle entraîne autant qu'elle fatigue le personnel et les équipements. Dans le discours officiel, pour ne pas reconnaître de faiblesses, Taïwan insiste surtout sur le premier point. « Les pilotes sont devenus très expérimentés », dit Wu Meng-che.

Mais l'équipement est en exploitation intense, même si les bases ont des rotations pour les décollages d'urgence. A Hsinchu, dans le nord-ouest de l'île, ce sont des avions livrés par le français Dassault à partir de 1997 qui volent encore – Taïwan en avait acquis soixante. Mais le gros de la force de l'île se compose d'environ 140 F-16 américains et



Sur la base militaire taiwanaise de Hsinchu, le 1^{er} avril. ANNABELLE CHIH/REUTERS



Un stand de recrutement de l'armée taiwanaise, à Taipei, en novembre 2024. ANN WANG/REUTERS

d'une centaine d'avions de combat de conception locale, produits dans les années 1990.

De l'autre côté, les usines d'armement chinoises tournent à plein régime pour se préparer si la direction du Parti communiste (PCC) devait renoncer à l'option prioritaire d'une unification par voie politique et tenter de procéder par voie militaire. Face à la montée en puissance de la Chine, seuls les Etats-Unis acceptent encore de fournir des avions militaires à Taïwan. En 2019, Washington avait acté la vente de soixante-six nouveaux F-16, dont le premier est sorti d'une usine de Lockheed Martin en Caroline du Sud le 28 mars.

La Chine dispose de plus de 2 000 avions de combat. Elle multiplie aussi les exercices simulant un blocus autour de l'île ou un débarquement. Leur évocation, tous jours plus fréquente au journal télévisé, à Taïwan, amène, pour Wu Meng-che, des questions de proches inquiets lors des repas de famille : la guerre lui semble-t-elle possible, est-elle probable ? Il répond qu'il fait son job, qu'il s'entraîne avec régularité.

Un ancien numéro deux de l'armée de l'air, le lieutenant-général

à la retraite Chang Yen-ting, se montre moins serein. « Taïwan ne veut pas le conflit, donc on recule pas à pas. La stratégie chinoise de saturation a un effet sur les pilotes, sur la disponibilité du matériel et sur la pression sur les troupes », dit-il.

Recrutement assoupli

La tendance se traduit dans les effectifs, dans un pays par ailleurs affecté par le vieillissement de la population. Le nombre de militaires actifs de carrière a baissé de 12 000 en trois ans, passant de 164 884 en 2021 à 152 885 en 2024. Les salaires sont peu compétitifs en comparaison du privé.

Pour remédier à cette chute, le gouvernement a rallongé, depuis 2024, la durée du service militaire, passé de quatre mois à un an. Les critères sont assouplis pour le recrutement, les tatouages ne sont plus interdits s'ils ne sont pas visibles sur le visage, le critère de taille maximale pour les hommes (2 mètres) a été supprimé, et la taille minimale abaissée de 1,52 mètre à 1,50 mètre en février. L'entraînement à la marche au pas de l'oise a été supprimé, de même que les démonstrations de maniement de fusil à baïonnette

de cérémonies, trop formels et rappelant aux jeunes le lien entre l'armée et la dictature à l'époque de la « terreur blanche », de 1949 à 1987.

L'armée multiplie les événements pour recruter. Un matin de mars, trois imposants navires de la marine taiwanaise, un ravitailleur et deux frégates dont l'une des fameuses construites par la France, sont ainsi amarrés dans le port de Keelung, à l'extrémité nord de l'île, à 25 kilomètres de Taipei. Les lycéens et les habitants des environs y sont conviés pour voir s'ils envisageraient un avenir dans les forces armées. Sur le pont arrière du ravitailleur, des officiers distribuent des brochures aux visiteurs. « C'est toi qu'on veut recruter ! », lit-on sur un dessin.

Derrière un stand, Guo Yushu, en uniforme noir de la marine, se tient prête à répondre à toutes les questions pour convaincre les jeunes qui pourraient être tentés. A 22 ans, elle finit sa quatrième année d'université militaire et a été postée là pour partager son expérience. Elle rappelle, à ceux qui craignent les bas salaires, qu'ils ont augmenté, que l'armée verse à ses étudiants une bourse

« Les Chinois disent "c'est chez nous, on fait ce qu'on veut" ou "nous sommes en patrouille régulière" »

WU MENG-CHE
pilote taiwanais

de 450 euros par mois, qu'elle permet des échanges universitaires avec la poignée de pays qui ont encore des relations diplomatiques avec Taïwan, comme le Guatemala, mais surtout avec le protecteur américain. Guo Yushu elle-même a passé un an à Annapolis, dans le Maryland. « Pour les jeunes qui cherchent leur voie, c'est une bonne option, cela ouvre une carrière », fait-elle valoir.

Les lycéens qui passent devant les navires semblent partagés. L'un d'eux, Wang Duan-si, 17 ans, est très remonté contre le service militaire qu'il devra effectuer pendant ou à la fin de ses études et n'envisage pas un instant de s'engager dans l'armée. « La fatigue, l'absence de liberté, le faible salaire, ça fait beaucoup d'arguments contre », énumère-t-il avant de constater que « Taïwan est faible » et de dire son pessimisme en cas de guerre.

Ces preuves d'un faible entraînement l'objet d'une grande attention de la part du gouvernement, car outre l'impact sur les effectifs, elles n'encouragent pas les Etats-Unis dans leur réflexion sur l'opportunité de venir ou non directement en aide à Taïwan en cas de conflit.

Un autre jeune de 17 ans, Bao Pu-rui, en deuxième année de lycée à Taipei, confie que ce n'est pas sa piste de carrière prioritaire, mais que, s'il le faut, il se tiendra prêt. En voyant à la télévision les images des Ukrainiens, il les a trouvés très courageux. Il n'exclut pas que la guerre advienne ici aussi un jour : « C'est possible, car sur l'autre rive ils nous regardent avec les yeux de tigres. »

HAROLD THIBAUT

La gestion de la forêt française sévèrement critiquée

Un haut responsable à la planification écologique dénonce, dans une note, les politiques de plantation massive du gouvernement

Une politique de plantation massive aux « nombreux défauts », une « surdépendance » aux subventions qui « fausse » le modèle économique de la filière, ou encore une confiance « exagérée » dans le secteur du bois-énergie... Ces critiques, sévères, de la politique forestière en France ne sont pas le fait d'une association environnementale. Elles émanent, de manière plus inattendue, du secrétaire général adjoint à la planification écologique.

Dans une note publiée mercredi 2 avril par le think tank Terra Nova, Frédéric Jobert, directeur par intérim de l'instance chargée de coordonner les politiques vertes de l'Etat après le départ d'Antoine Pellion, dénonce des « croyances » qui biaisent les politiques publiques et s'inquiète des « débats furieux » qui empêchent toute décision rationnelle.

S'il prend la parole en son nom propre sur le sujet des forêts, c'est parce qu'il estime que les recommandations du secrétariat général à la planification écologique (SGPE), rattaché au premier ministre, ne sont pas suffisamment suivies par le gouvernement. Il déplore notamment l'attitude du ministère de l'agriculture, qui était chargé de ce dossier jusqu'à ce qu'il passe aux mains du ministère de la transition écologique, début 2025. « Le débat s'est tellement radicalisé que nous n'arrivons pas, en réunions interministérielles, à construire des politiques publiques forestières servant l'intérêt général », affirme Frédéric Jobert.

Les enjeux concernant l'avenir de la forêt, qui joue un rôle-clé dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre la crise cli-

« En pratique, l'Etat subventionne la perte de biodiversité »

FRÉDÉRIK JOBERT
directeur par intérim
du secrétariat général
à la planification écologique

matique, sont pourtant majeurs. Très fragilisés par la montée des températures, les sécheresses et les maladies, les massifs se portent mal et captent de moins en moins de CO₂. Dans ce contexte, le gouvernement a lancé, fin 2021, un plan de renouvellement forestier, doté de plus de 100 millions d'euros par an, avec deux priorités : financer les plantations d'arbres et subventionner le bois-énergie. Mais les modalités de ce soutien public montrent de plus en plus leurs limites et sont remises en cause par des ONG et des citoyens, alors que cette manne financière aigüise les intérêts.

L'un des sujets les plus clivants est celui de la politique de plantations massives lancée par l'Etat afin de mettre en œuvre la promesse d'Emmanuel Macron, formulée en 2022, de planter un milliard d'arbres en dix ans. Depuis plusieurs années, des associations, et notamment l'ONG Canopée, accusent ce plan de favoriser les plantations après coupes rases (appelées « plantations en plein ») au détriment d'autres pratiques sylvicoles, telles que les plantations d'enrichissement ou la régénération naturelle.

Dans la note publiée par Terra Nova, Frédéric Jobert le confirme :

aujourd'hui, les fonds publics financent en quasi-totalité (95 %) des plantations en plein. Si les coupes à blanc sont justifiées dans le cas de parcelles incendiées ou victimes de pathogènes, elles sont aussi pratiquées sur des peuplements dits « vulnérables » (sains mais considérés comme condamnés, à moyen ou long terme, par le réchauffement) ou « pauvres » (sains et souvent riches en biodiversité, mais jugés sans valeur économique), pour lesquels existent d'autres solutions plus vertueuses pour l'environnement. « En pratique, l'Etat subventionne ici la perte de biodiversité », écrit le directeur par intérim du SGPE.

« Dépendance à la subvention »

Face à ce constat, des critères d'attribution des financements ont commencé à être revus lors de la mise en place du programme France 2030, en 2023, sans changer totalement la donne. Frédéric Jobert regrette que des « arguments idéologiques » et des « éléments de langage » – être accusé de « mettre la forêt sous cloche » dès que l'on prône une diversification des types de sylviculture, par exemple – soient utilisés à la fois par les représentants de la filière et par l'Etat lui-même, empêchant de réels progrès.

Fin 2024, le SGPE a ainsi fait le choix de recommander une baisse des financements destinés au renouvellement forestier. « Les discussions n'ont porté en 2024 que sur le choix de l'opérateur chargé de gérer les fonds de renouvellement – le ministère de l'agriculture refusant par trois fois l'arbitrage de Matignon –, sans que l'on puisse discuter de la façon d'améliorer le bilan du dispositif, explique Frédéric Jobert. Dans ces

conditions, il était préférable, selon nous, de ne pas dépenser d'argent public plutôt que de financer de mauvais projets. »

Si les coupes rases ne sont « pas un épiphénomène », Frédéric Jobert estime, en revanche, que leur interdiction ou l'instauration d'un seuil maximal, réclamées par des ONG, ne sont pas la bonne solution pour limiter le phénomène, les situations variant profondément en fonction du contexte local.

Lui propose deux pistes d'action : abaisser le seuil à partir duquel il devient obligatoire de demander une autorisation pour pratiquer une telle coupe, au risque d'engorger les services de l'Etat ; ou agir par le biais des subventions en aidant les propriétaires qui font le choix d'une sylviculture douce et non ceux qui pratiquent des coupes à blanc non indispensables. « [Aujourd'hui, les subventions] encouragent à effectuer des travaux lourds et coûteux, créent des effets d'aubaine, modifient l'intention des propriétaires, et enferment la sylviculture dans une dépendance à la subvention », insiste-t-il.

La note s'intéresse ensuite au bois brûlé pour produire de l'énergie. S'il est bien une source renouvelable, puisqu'un arbre coupé peut repousser, et donc absorber le carbone émis, Frédéric Jobert appelle à ne pas surinterpréter ce caractère durable et à contrôler le développement du secteur en limitant son usage à des besoins prioritaires, tels que la décarbonation de l'industrie. « Lorsqu'une alternative existe (électricité, géothermie, solaire thermique, nucléaire), celle-ci devrait toujours être privilégiée », ajoute-t-il. ■

PERRINE MOUTERDE

Energies : les appels à ne pas publier la nouvelle feuille de route se multiplient

Alors que l'adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie est imminente, des élus du centre, de la droite et de l'extrême droite réclament un nouveau débat au Parlement

La toute dernière consultation publique sur la nouvelle feuille de route énergétique de la France doit s'achever samedi 5 avril. Dans la foulée, le gouvernement devrait publier le décret permettant l'adoption de cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). A moins qu'il ne cède sous la pression ? Jusqu'au bout, le parcours de ce document crucial aura été chahuté. Après plus de trois ans de travaux et de concertations, les appels à reporter la publication du décret se multiplient au centre, à droite et à l'extrême droite. Avant la condamnation par la justice de son ancienne présidente Marine Le Pen, le 31 mars, le Rassemblement national (RN) a même fait planer la menace d'une possible censure du gouvernement Bayrou sur le sujet.

Le projet de PPE fixe les grandes orientations en matière d'énergie pour les dix années à venir : il prévoit de faire passer la part des fossiles de 58 % à 30 % en 2035 en baissant la consommation globale d'énergie et en accélérant le déploiement des renouvelables. Il acte aussi la relance du nucléaire avec la construction d'au moins six EPR, là où l'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit de fermer douze réacteurs. Selon la loi, ces grands choix

auraient dû être entérinés par une loi de programmation énergie-climat, adoptée au plus tard le 1^{er} juillet 2023. De ce texte législatif aurait dû découler la déclinaison opérationnelle, la troisième édition de la PPE. Mais, ces dernières années, aucun vote sur ces orientations n'a été organisé au Parlement, au grand dam des élus. Après de nombreux rebondissements, le gouvernement a confirmé, en avril 2024, choisir la voie réglementaire et renoncer à un débat dans l'Hémicycle, faute d'une majorité assurée sur le sujet : une partie de la gauche est opposée au nucléaire, alors que la droite et l'extrême droite sont hostiles aux renouvelables.

Maintien de l'ambiguïté

Avec l'adoption imminente du décret, des élus remontent au créneau. Après une lettre signée par 165 sénateurs envoyée au premier ministre le 11 mars, restée sans réponse, des parlementaires de droite et du centre ont lancé un appel à suspendre cette publication, mardi. « L'heure est à la mobilisation pour définir une vraie stratégie concernant la politique publique de l'énergie, et celle-ci ne peut pas passer par décret », a dit Stéphane Piednoir, sénateur (Les Républicains, LR) du Maine-et-

Loire. Ces élus identifient des « voies de passage » pour mettre le sujet sur la table : le gouvernement pourrait programmer, au Parlement, l'examen de la proposition de loi sur l'énergie du sénateur (LR) des Vosges Daniel Gremillet, adoptée au Sénat en octobre 2024 et qui prévoit plus de nucléaire et moins de renouvelables que le projet de PPE ; ou présenter son propre texte.

L'extrême droite fait, elle aussi, monter la pression. Le 25 mars, le député (RN) de la Somme Jean-Philippe Tanguy a annoncé qu'il allait déposer la proposition de loi Gremillet, à l'identique, afin de « provoquer un débat ». « Si vous ne consultez pas le Parlement, nous allons vous rendre un hommage à la Luc Rémont, en vous renvoyant », a-t-il lancé au gouvernement, en référence à la non-reconduction du PDG d'EDF. Quelques jours plus tôt, Marine Le Pen avait dit que faire passer le texte par décret serait « une véritable honte ».

Sur le fond, ces différentes forces politiques s'opposent au déploiement ambitieux des énergies renouvelables prévu dans le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie et réclament de miser davantage sur le nucléaire. Les « fa-daises » de la PPE3 conduiront à « une énième crise énergétique, as-

sociant pénurie et prix exorbitant, condamnant l'industrie à la ruine et les travailleurs à l'appauvrissement », écrit le RN. « Le projet de PPE est mauvais, car il est dominé par l'idéologie des énergies renouvelables pour lesquelles les ambitions sont démesurées, qui sont subventionnées et qu'il faut raccorder », affirme aussi Vincent Delahaye, sénateur (UDI) de l'Essonne.

Interpellé sur le sujet, le gouvernement maintient pour l'instant l'ambiguïté, se disant à la fois ouvert à un débat au Parlement et déterminé à publier le décret. « La loi dispose que nous devons prendre un décret qui sera ensuite soumis au débat au Parlement, donc ce débat aura bien lieu », a réagi, le 27 mars, sur France Inter, le ministre de l'économie, Eric Lombard, sans préciser les modalités d'un tel débat. « Il y a une proposition de loi portée par Daniel Gremillet, que nous allons, à un moment ou à un autre, inscrire, et ce sera l'occasion de ce débat », a confirmé, le 28 mars, le ministre de l'industrie et de l'énergie, Marc Ferracci, qui ne s'est pas avancé sur un calendrier. Les acteurs du secteur de l'énergie, de leur côté, appellent à résister aux tentatives de blocage et à publier au plus vite cette feuille de route tant attendue. ■

P. M.

Un nouvel indice à surveiller pour les allergiques aux pollens

Atmo France veut pallier la faillite du Réseau national de surveillance aérobiologique

C'est un moment charnière pour la surveillance des pollens en France. Alors que le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), une association chargée depuis trente ans de produire des bulletins polliniques et des alertes, a été placé en liquidation judiciaire, le 26 mars, un nouvel indice pollen est mis en place, mercredi 2 avril, par Atmo France, qui fédère les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Aasqa) sur le territoire français.

Le RNSA, lui, a publié son dernier bulletin le 21 mars, annonçant la fin de la floraison des noisetiers et l'arrivée des pollens de bouleau, très allergisants, « vers la fin du mois de mars et en avril ». Depuis, la carte exposant le risque par département pour vingt types de pollens est muette, laissant les très nombreuses personnes souffrant d'allergies aux pollens – environ 30 % de la population française – sans indication sur le risque allergique qu'ils encouront. Une information pourtant nécessaire pour commencer son traitement ou bien prendre des mesures plus drastiques pour se protéger de ces particules, parfois microscopiques, pouvant pénétrer jusque dans les bronches et provoquer des crises d'asthme dans les cas les plus graves.

« Ces changements arrivent en pleine saison pollinique. Donc, c'est un peu inquiétant », témoigne Stéphanie Pividal, présidente de l'Association française pour la prévention des allergies. Avoir des informations précises sur le type de pollen qui circule a un côté rassurant, ça nous permet de comprendre nos symptômes et de savoir si l'on a développé une nouvelle allergie ou pas. » Pour Laurent Guillemainault, allergologue au CHU de Toulouse, « faire de l'allergologie sans données environnementales, c'est comme conduire les yeux fermés ».

Modèles statistiques

Comment en est-on arrivé à cette situation ? Le RNSA, acteur principal de la surveillance des pollens depuis sa création en 1996, a été placé en liquidation judiciaire après que les ministères de la santé et de la transition écologique ont décidé, fin novembre 2024, de couper les subventions de 600 000 euros qu'ils versaient à l'association tous les ans, soit 85 % de ses revenus. Cette décision fait suite à un rapport accusant de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd), rendu public le 6 mars. Ce rapport pointe des « distorsions consécutives à une gestion opaque du RNSA et à une utilisation dévoyée des financements publics ». Le parquet de Lyon a ouvert une enquête pour détournement de fonds publics.

Pour Nicolas Visez, qui a repris la présidence de l'association en juin 2023, il s'agit d'un gros gâchis scientifique. « Quand la présidence a changé, on a tout de suite identifié où était le problème et l'on a essayé de le régler, mais la confiance était rompue », admet-il. L'association avait notam-

« Ces changements arrivent en pleine saison pollinique, c'est un peu inquiétant »

STÉPHANIE PIVIDAL
présidente de l'Association française pour la prévention des allergies

Le nerf de la guerre, c'est de compter la quantité de pollens à un instant T

ment développé un indicateur de risque d'allergie lié à l'exposition au pollen (RAEP), un algorithme mêlant des données polliniques issues d'un réseau de capteurs à des données cliniques chez les patients présentant des symptômes provenant d'un réseau de médecins sentinelles ainsi qu'à des données phénologiques, c'est-à-dire l'état de floraison des plantes, recueillies auprès de partenaires botanistes. Surtout, le RNSA centralisait les données des capteurs installés sur tout le territoire pour mesurer la concentration de pollen dans l'air, et gérait deux tiers d'entre eux, notamment grâce à l'appui de bénévoles.

Depuis 2021, Atmo France a décidé de développer son propre indice de surveillance pollinique, rendu public à l'échelle nationale mercredi. Une sorte de météo de la concentration de six types de pollens dans l'air. Cet « indice pollen » est fondé sur des modèles statistiques, des mesures de pollens, des prévisions météorologiques et des données issues de la plateforme européenne Copernicus. Il ne s'agit pas d'une mesure en temps réel des pollens, mais d'une modélisation, permettant de projeter la présence de pollens sur trois jours, à l'échelle des communes. Il est axé sur l'intelligence artificielle et il est prévu que le modèle s'enrichisse des données et prévisions collectées.

« C'est intéressant de construire un index commun avec la pollution atmosphérique, car plus il y a de polluants dans l'air, plus le pollen est agressif », estime Alain Didier, pneumologue allergologue à l'hôpital Larrey, à Toulouse. Le membre du conseil d'administration d'Atmo Occitanie insiste toutefois sur le fait qu'aucun capteur Hirst n'est exploité par Atmo dans sa région. « C'est un modèle prédictif plus fin que celui du RNSA, mais il faut malgré tout vérifier que les données correspondent bien au terrain, soit avec des données cliniques, soit avec des vrais relevés », avance-t-il. L'indice se fonde en effet sur la dizaine de capteurs installés ce par l'European Aeroallergen Network et la trentaine de capteurs gérés par les Aasqa, quand le RNSA valorisait l'exploitation de plus de 80 capteurs.

« On a besoin de données fraîches pour faire marcher l'intelligence artificielle ; raisonner par extrapolation n'est pas une bonne démarche », souligne Isabella Annesi-Maesano, professeure d'épidémiologie environnementale à Montpellier et membre du conseil scientifique du RNSA. Le nerf de la guerre, c'est bien de compter la quantité de pollens à un instant T dans un endroit précis. La mise aux enchères de la soixantaine de capteurs appartenant au RNSA est donc scrutée de près.

« La question de la mesure des pollens en 2025 se pose avec la liquidation du RNSA », souligne David Bréhon, directeur de l'association Air Pays de la Loire et référent national pollen à Atmo France. Mais notre indice va s'améliorer. » D'abord, grâce au machine learning mais aussi par l'ajout de deux nouveaux types de pollens, le cyprès et le noisetier, très allergisants, aux six déjà surveillés. ■

DELPHINE ROUCAUTE

MARINE LE PEN CONDAMNÉE

La contre-attaque de Marine Le Pen après sa condamnation

Rompant avec des années d'efforts de dédramatisation, le leader du RN a lancé une guérilla médiatique dans l'espoir de sauver sa candidature pour 2027

RÉCIT

Les cravates sont desserrées. La normalisation a fait place à la bordérialité. Le Rassemblement national (RN) comme à ses heures les plus radicales, avant le changement de nom, avant le ravalement, avant les porte-parole aux éléments de langage millimétrés sur les plateaux de télévision. Sonnée par le jugement prononcé lundi 31 mars contre elle, la leader du parti, Marine Le Pen, est remontée à cheval et donne l'assaut au fantasmagorique « système ». Le rodéo populiste promet de durer jusqu'à l'été 2026, date de la décision en appel, comme l'a annoncé la cour d'appel de Paris.

Médias, Assemblée nationale, prise à témoin du premier ministre, ciblage des magistrats, rassemblements de rue : la députée du Pas-de-Calais et ses troupes ont décidé de mettre le « système » sous pression maximale dans l'espoir d'obtenir, dans un an, une décision différente qui lui permettrait de se présenter une quatrième fois à l'élection présidentielle. L'offensive a aussi le mérite de détourner les regards du fond du dossier, soit un détournement de fonds du contribuable européen au profit de son parti et de ses proches, pour plus de 4 millions d'euros.

La présidente des députés RN se trouve dans son rôle favori : la brutalisation du débat public. Plus elle s'approche du gouffre, plus elle cogne, relèvent ceux qui ont accompagné sa carrière politique, citant la hargne dont elle avait fait preuve contre le polémiste d'extrême droite Eric Zemmour fin 2021, lorsque ce dernier s'était déclaré candidat à l'Élysée. La colère du parti a une justification : maintenir Marine Le Pen en selle, offrir aux militants la révolte qu'ils attendent et éviter leur résignation qui, électoralement, peut se traduire par l'abstention. La colère a un coût, aussi : l'image spectaculairement redorée du RN depuis 2022. Poignées de main au préfet, salutations des forces économiques, tutoiement des notables. Une campagne aux accents trumpiens contre la justice de la République pourrait porter un coup à cette normalisation, déjà fragilisée par la censure du gouvernement de Michel Barnier en décembre 2024.

Mardi matin, 11 heures : de façon inhabituelle, le RN convie les caméras des chaînes d'information à assister au discours de Jordan Bardella et Marine Le Pen en réunion de groupe, transformée en conférence de presse, à l'Assemblée. Face aux députés, le président du RN récite les éléments de langage déroulés le matin même sur CNews et Europe 1 – « tyrannie des juges », probablement « rouges », « motivation politique ». Il répète que des distributions de tracts, imprimés à la hâte, des conférences de presse et des « mobilisations pacifiques et démocratiques » doivent avoir lieu dans leurs circonscriptions le week-end des 5 et 6 avril. Puis cède la parole à sa voisine, pour un violent réquisitoire contre la décision de justice rendue la veille, derrière laquelle elle voit la main de ses adversaires.

« LE PAYS EST EN TRAIN DE VACILLER »

« Le système a sorti la bombe nucléaire, compare Marine Le Pen, et s'il utilise une arme aussi puissante contre nous, c'est évidemment parce que nous sommes sur le point de gagner les élections. (...) Le pays est en train de vaciller sur ses principes, sur ses valeurs, et tous ceux qui n'ont que l'Etat de droit à la bouche sont généralement les premiers à chercher à violer l'Etat de droit. »

Les comparaisons excessives se succèdent : la Russie, où l'opposant Alexeï Navalny est mort en prison ; la Turquie, où le virage autoritaire du gouvernement de Recep Tayyip Erdogan s'affirme depuis l'arrestation, le 19 mars, de son principal opposant et maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu ; la Roumanie, où l'élection présidentielle a été annulée et le candidat nationaliste arrêté pour de supposées ingérences russes. « Ce qui vient de se dérouler est un tel scandale démocratique, une telle honte, une telle tache sur notre pays. A qui allons-nous pouvoir demain donner la moindre leçon de démocratie dans le monde ? », lance Marine Le Pen. Un souci inédit pour la dirigeante, proche du premier ministre hongrois, Viktor Orban, rarement inquiète pour la démocratie en Russie.

Les ressources de l'Etat de droit, c'est précisément ce à quoi les conseils de Marine Le Pen s'accrochent depuis la veille, dans la précipitation. Dans l'après-midi, elle arrête

MÉDIAS, PRISE À TÉMOIN DU PREMIER MINISTRE, CIBLAGE DES MAGISTRATS, RASSEMBLEMENTS DE RUE : L'OFFENSIVE A AUSSI LE MÉRITE DE DÉTOURNER LES REGARDS DU FOND DU DOSSIER



les termes de la guérilla juridique que son pool d'avocats mènera pour empêcher l'exécution provisoire de sa peine : requête auprès du premier président de la cour d'appel ; question prioritaire de constitutionnalité ; recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, jadis honnie par elle. Face à ses troupes, elle épice sa diatribe de quelques gouttes de complotisme : si le procès en appel se tient après la présidentielle de 2027, c'est que le pouvoir l'aura voulu. Las : la cour d'appel a audencé le deuxième procès au plus vite, au printemps 2026, et l'a annoncé dès l'après-midi.

LA GUERRE AU « SYSTÈME »

Le RN s'active sur un autre front : par l'intermédiaire de son allié Eric Ciotti, une proposition de loi supprimant l'exécution provisoire pour les seules peines d'inéligibilité sera présentée dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Union des droites pour la République. A l'Assemblée, le RN compte aussi faire la guerre au « système » à chaque prise de parole. Dans une intervention d'une rare violence, Jean-Philippe Tanguy, député (RN) de la Somme, a ouvert la séance de questions au gouvernement en vitupérant contre l'« oligarchie », « le système [qui] ne respecte que les urnes qui confortent son pouvoir » et un « quarteron de procureurs et de juges [qui] prétend sortir du droit pour exercer la vendetta du système contre son seul opposant ».

Laure Lavalette (Var) et Sébastien Chenu (Nord) l'imitent, dans des questions revues

et corrigées par Marine Le Pen. Tout au long de la séance, les députés RN, débridés et requinqués, vocifèrent, interrompent, interpellent. Plus tard dans la journée, Julien Odoul (Yonne), lui-même condamné lundi, provoque un incident dans l'Hémicycle en détournant l'examen d'un texte sur les violences sexuelles, qu'il compare à « la violence froide, institutionnelle » dont aurait été victime Marine Le Pen.

L'opération de mise sous pression des institutions doit atteindre son acmé dimanche 6 avril, avec l'organisation d'un rassemblement aux Invalides, à deux pas de l'Assemblée, que certains comparent à la manifestation du Trocadéro en faveur de François Fillon, le candidat du parti Les Républicains qui allait être mis en examen, peu avant la présidentielle de 2017. Aux plus anciens lepénistes, l'opération rappellera le soutien à Jean-Marie Le Pen en février 1998. Des milliers de partisans avaient défilé jusqu'aux fenêtres du tribunal de Versailles, où venait d'être requise une peine d'inéligibilité contre le leader frontiste. Sur scène, Jean-Marie Le Pen avait fustigé « les magistrats serviles, juges aux ordres, politiciens corrompus et intellectuels vendus [qui] n'ont qu'une obsession : barrer la route au Front national par tous les moyens ! ». Derrière lui se tenait Bruno Mégret, stoïque. Ce dernier s'appretait à le trahir, car même son inéligibilité n'avait pas convaincu Jean-Marie Le Pen de lui céder la tête de liste aux élections européennes. ■

CLÉMENT GUILLOU

Un supposé étranglement financier du parti mis en scène

Les remboursements exigés par la justice représentent moins du quart de l'aide publique touchée annuellement par le RN

La somme détournée avait été estimée par Bruxelles à 4591332,10 euros. Le Rassemblement national (RN) est désormais sommé de passer à la caisse. Outre les peines d'inéligibilité, le tribunal de Paris a prononcé l'exécution provisoire du remboursement des dommages et intérêts dus au Parlement européen. Soit 3247982,87 euros au titre du préjudice économique, auquel s'ajoutent 200 000 euros de préjudice moral. 1156470,79 d'euros avaient déjà été recouverts par l'institution depuis le début de la procédure.

Mardi, lors de la réunion hebdomadaire du groupe RN à l'Assemblée, Marine Le Pen n'a pas manqué d'exploiter cette situation financière. Toute à son offensive contre le « système », la députée du Pas-de-Calais affirme que son

parti est « victime d'une condamnation financière qui engage son avenir ». « Parce que c'est ceinture et bretelles, il ne s'agit pas seulement d'éliminer la candidate à l'élection présidentielle, si on peut tuer le parti en même temps, comme cela on est bien sûr... », insiste-t-elle. Ce récit n'est pas sans rappeler celui de M^{me} Le Pen à chaque campagne présidentielle, pendant laquelle ses difficultés pour obtenir un prêt auprès des banques sont le prétexte pour dénoncer une « fatwa bancaire ».

Son analyse est nuancée par ses propres troupes. « La situation financière du parti est solide grâce aux électeurs qui nous ont donné leur voix lors des dernières élections », affirme ainsi le président délégué du groupe RN, Jean-Philippe Tanguy, quelques minutes avant la prise de parole de sa

cheffe. Selon des estimations internes, le Rassemblement national devrait en effet toucher chaque année une aide publique de 15 millions d'euros par an, jusqu'aux prochaines législatives. Un montant indexé sur son score au premier tour des élections anticipées de juillet 2024. En vertu de la même règle de financement, le parti avait touché 10,2 millions d'euros de subventions en 2022 et en 2023. A quoi il faut ajouter 3 millions d'euros de dons annuels ainsi que les cotisations des élus européens, régionaux et départementaux, soit environ 1 million d'euros.

Ces sommes lui ont notamment permis de réduire sa dette de 24 millions d'euros en 2021 à 15 millions d'euros en 2025, selon des sources internes. Le 19 septembre 2023, le RN soldait ainsi

son emprunt de 9,4 millions d'euros auprès d'Aviazapchast, une société de pièces détachées pour avion dirigée par d'anciens militaires russes, proches des services secrets de l'armée, générant des soupçons de proximité avec le Kremlin. Son prêt de 10,6 millions d'euros pour la présidentielle de 2022 a, lui, été immédiatement honoré après le remboursement des frais de campagne de M^{me} Le Pen à la banque Magyar Bankholding (MKB), détenue par le magnat Lőrinc Meszaros, un proche allié de Viktor Orban.

Cession de créance

Malgré cette bonne santé financière, le trésorier du parti, Kévin Pfeffer, prétend que le parti « ne peut pas faire face, pour l'instant, au paiement des sommes demandées » par la justice, la faute à une

trésorerie réduite. « Avec cette condamnation, nous ne pouvons pas faire campagne en cas de dissolution », dramatise-t-il. La somme due au Parlement européen, qui représente moins d'un quart de la subvention annuelle du RN, pourrait pourtant être facilement absorbée en étant retranchée du prochain versement de son aide publique, qui doit intervenir courant 2025.

En 2018, déjà dans le cadre de la procédure, la justice avait ainsi saisi 1 million d'euros sur la subvention du RN, une somme définitivement confisquée depuis le jugement de lundi. En 2019, Jean-Marie Le Pen obtenait également une cession de créance pour que la dette de 4,5 millions d'euros que lui devait le parti soit directement ponctionnée du financement public du RN. Un montant plus im-

portant que celui dû aujourd'hui à Bruxelles, à une époque où la formation de Marine Le Pen était dans une situation financière bien moins confortable.

Le Rassemblement national a également été condamné à 2 millions d'euros d'amende, dont 1 million avec sursis. Une somme dont il devra s'acquitter en cas de condamnation en appel. Neuf des 24 prévenus ont aussi été condamnés à des amendes allant de 5 000 euros à 100 000 euros pour l'expert-comptable Nicolas Crochet et la présidente de l'époque, Marine Le Pen. Ces amendes ne pouvant pas être légalement prises en charge par une personne morale, chaque prévenu devra s'en acquitter individuellement en cas de condamnation définitive. ■

ROBIN D'ANGELO



Marine Le Pen et Sébastien Chenu, le 1^{er} avril à l'Assemblée nationale.
JULIEN MUGUET
POUR « LE MONDE »

Bayrou invite le Parlement à revoir l'inéligibilité immédiate

A l'Assemblée nationale, le chef du gouvernement a critiqué l'exécution provisoire de la peine prononcée contre la leader du RN

Au lendemain de la condamnation pour détournement de fonds publics de Marine Le Pen, le premier ministre lui a apporté un soutien inattendu, mardi 1^{er} avril, à l'Assemblée nationale. Après l'énoncé du jugement du tribunal correctionnel de Paris, lundi, le chef du gouvernement s'était déjà dit « *troublé* » par la peine d'inéligibilité immédiate pour cinq ans reçue par l'ancienne présidente du Rassemblement national (RN) – elle est également condamnée à quatre ans de prison dont deux avec sursis et à 100 000 euros d'amende. « *Il n'y a qu'en France qu'on fait ça!* », a-t-il lancé, mardi matin, devant les parlementaires du « socle commun ».

Tout en considérant qu'il n'a « *pas le droit* », en tant que membre du gouvernement, de « *critiquer une décision de justice* », M. Bayrou a jugé, mardi, au cours d'une séance de questions au gouvernement particulièrement houleuse, que la décision du tribunal correctionnel de Paris soulève « *des interrogations* ». « *En principe de droit, toute décision lourde et grave en matière pénale doit être susceptible d'appel* » et « *de recours* », a-t-il estimé. Or, « *le seul point de l'exécution provisoire* » fait que « *des décisions potentiellement porteuses de conséquences irréversibles ne sont pas susceptibles d'appel* », s'est-il inquiété, s'exprimant, a-t-il curieusement précisé, en tant que « *citoyen* ».

Alors que la charge du RN contre la justice est sans précédent, le premier ministre a non seulement critiqué dans l'Hémicycle, sous les applaudissements de M^{me} Le Pen, la décision du tribunal correctionnel de Paris, mais aussi, implicitement, celle du Conseil constitutionnel : chargés de se prononcer sur l'inéligibilité immédiate, ses membres ont jugé la peine avec exécution provisoire conforme à la Constitution, le 28 mars.

La présidente des députés écologistes, Cyrielle Chatelain, a dé-

LA PRÉSIDENTE DES DÉPUTÉS ÉCOLOGISTES A ACCUSÉ LE PREMIER MINISTRE DE « METTRE UNE PRESSION SUPPLÉMENTAIRE » SUR LES MAGISTRATS

ploré que le premier ministre « *reprenne les mensonges de l'extrême droite* », car « *il y a une possibilité d'appel* » sur l'exécution provisoire, et qu'« *aucun Français ne sera privé de son droit d'expression et de vote* » du fait de la condamnation prononcée par la justice à l'encontre de Marine Le Pen. L'élue écologiste a accusé M. Bayrou de « *mettre une pression supplémentaire* » sur les magistrats en critiquant l'inéligibilité immédiate.

Proposition de loi

« *Il est indiscutable et doit être discuté sur ces bancs que les décisions de justice doivent être soutenues et les magistrats protégés dans l'expression de leur mission* », s'est défendu François Bayrou face à la bronca de la gauche, sans un mot cependant sur les ingérences du Kremlin ou du président des Etats-Unis, Donald Trump, ni sur les appels de l'extrême droite à manifester contre une décision de justice.

Lui-même sous la menace d'une condamnation dans l'affaire des assistants parlementaires du MoDem au Parlement européen, pour des faits comparables à ceux reprochés à Marine Le Pen – le parquet a fait appel de la relaxe dont il a bénéficié en première instance en février 2024 –, M. Bayrou a considéré que « *la réflexion doit être conduite* » par les parlementaires pour modifier la législation en vigueur, qui a conduit à l'inéligibilité immédiate de la députée du Pas-de-Calais.

Le président du groupe Union des droites pour la République à l'Assemblée, Eric Ciotti, allié de Marine Le Pen, a annoncé, dans un étonnant pas de deux avec le chef du gouvernement, son intention de déposer une proposition de loi en juin pour « *supprimer* » l'exécution provisoire pour les peines d'inéligibilité. Une démarche accueillie favorablement par M. Bayrou : « *La loi à partir de laquelle les juges ont pris leur décision a été votée par le Parlement* » et « *c'est le Parlement qui décidera si, oui ou non, il convient de toucher à l'écriture de la loi* », a-t-il fait valoir.

« *Nos dirigeants se croient au-dessus des lois qu'ils ont votées et se mettent d'accord pour en changer dès que ça les arrange* », a condamné de son côté le député d'Eure-et-Loir Harold Huwart (Parti radical valoisien). *La est la vraie rupture avec les Français.*

Au cours de cette même séance de questions au gouvernement, le ministre de la justice, Gérald Darmanin, a dit souhaiter le délai « *le plus raisonnable possible* » pour le procès en appel de Marine Le Pen. Une immixtion dans le fonctionnement de la justice qui répondait au vœu que « *la justice se hâte* », formulé par la fille de Jean-Marie Le Pen, lundi soir sur TF1. En fin de journée, mardi, la cour d'appel de Paris indiquait qu'elle envisageait de rendre une décision « *à l'été 2026* », un délai qui permettrait de fixer Marine Le Pen sur la possibilité – ou non – d'une candidature à la présidentielle.

Gabriel Attal, chef de file des députés macronistes, s'est, quant à lui, démarqué du premier ministre. Un « *responsable politique au niveau national* » se « *doit de respecter les décisions qui sont prises par la justice, sans chercher à les relativiser, en atténuer la portée ou en détourner les fondements* », a-t-il averti à l'issue de la séance, mettant en garde contre le « *sentiment* » d'un « *monde politique qui se regarde le nombril* ». ■

NATHALIE SEGAUNES

LR espère profiter d'une candidature Bardella en 2027

Le parti de droite s'interroge sur les capacités du président du RN pour la présidentielle, tout en évitant d'afficher son optimisme

Prudence et clémence dans les rangs. Depuis lundi 31 mars, la droite veut éviter de passer pour ce concurrent trop heureux de profiter des difficultés d'une rivale. « *Je souhaite que Marine Le Pen puisse être jugée en appel le plus vite possible* », a déclaré, le lendemain, Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, en campagne pour la présidence du parti Les Républicains (LR), à Maisons-Alfort, dans le Val-de-Marne. La veille, Laurent Wauquiez témoignait de la même bienveillance que son adversaire pour commenter la peine d'inéligibilité de cinq ans – avec exécution provisoire – prononcée contre M^{me} Le Pen par le tribunal de Paris. « *Il n'est pas sain que, dans une démocratie, une élue soit interdite de se présenter à une élection, avançant le député de la Haute-Loire en déplacement à Royan (Charente-Maritime). Les débats politiques doivent être tranchés dans les urnes.* »

Dans le secret de l'isoloir, LR voit, ces dernières années, une partie de ses anciens électeurs lui préférer désormais le Rassemblement national (RN). L'empêchement – provisoire ou définitif – de la finaliste des présidentielles de 2017 et 2022 pourrait-il modifier le rapport de force ? « *A court terme, cela ne change rien pour le socle électoral du RN, note un conseiller LR. On le voit dans les sondages, Marine Le Pen ou Jordan Bardella sont assez proches. Le vote RN, c'est un bloc.* » Ces derniers mois, LR a bien retrouvé le chemin de la victoire dans des élections partielles ou municipales, mais le parti reste un grand brûlé au niveau national depuis la défaite de François Fillon à la présidentielle de 2017.

Sénatrice de la Loire-Atlantique, Laurence Garnier appelle donc à la modestie. « *Nous avons repris de l'oxygène depuis six mois, notamment avec l'action de Bruno Retailleau, mais nous devons encore convaincre les Français de voter à nouveau pour nous* », prévient cette proche du ministre de l'intérieur. En interne, il n'a échappé à personne que Jordan Bardella est un plan B pour le RN qui dépasse largement tous les présidentiables LR dans les différents sondages. Cependant, l'eurodéputé de 29 ans est vu par beaucoup à droite comme « *trop jeune* » et « *inexpérimenté* ». « *L'attraction Bardella, c'est surtout un défaut d'attraction de notre part, confiait au Monde Gérard Larcher, président LR du Sénat, en avril 2024. Il est adroit, mais quand vous allez au fond il n'y a pas grand-chose sur ses positions économiques.* »

« Le Pen reste la patronne »

Depuis, le président du RN a touché les sommets lors des européennes (31,37 %), mais il a montré ses limites lors des législatives dans la foulée. « *Ses failles étaient patentes et se verront bien plus sur une présidentielle s'il devait être candidat, s'avance Pierre-Henri Dumont, secrétaire général délégué de LR. Marine Le Pen s'est pré-*

sentée trois fois. Il y a souvent une force de l'habitude sur une présidentielle. On l'a vu avec François Mitterrand et Jacques Chirac. »

L'économie est un point majeur de divergence entre les deux partis : « *Pourquoi je ne fais pas d'alliance avec le RN? Parce que je n'ai pas les mêmes idées sur l'économie* », théorisait Laurent Wauquiez, le 16 février, sur BFM-TV. « *Le programme économique du RN est clairement de gauche, ce sont toujours plus de déficits publics financés par une explosion des impôts, critique la sénatrice de Paris Agnès Evren. C'est tout le contraire de ce que nous proposons.* » Mais Jordan Bardella défend une ligne économique moins étatiste et plus libérale que Marine Le Pen : il risque donc d'être plus difficile de taxer Jordan Bardella de copier sur La France insoumise. Quelle différence restera-t-il aux Républicains avec un RN plus libéral et proentreprises sous l'impulsion de Jordan Bardella s'il venait à être candidat ? « *La réalité, c'est que Le Pen reste la patronne pour l'instant, estime un proche de M. Wauquiez. Si une motion de censure est déposée pour revenir sur la retraite à 64 ans, le RN la votera. Bardella ou pas.* »

Habitée à avoir Marine Le Pen pour principale adversaire depuis 2012, la droite ne s'est pas encore faite à l'idée de son absence probable pour la prochaine présidentielle. Elle en mesure mal les conséquences, pour l'instant. « *On fait un saut dans l'inconnu, reconnaît Agnès Evren. On ne sait pas encore comment vont réagir les électeurs de Marine Le Pen et ce qu'il peut sortir de tout ça pour nous.* » Prudence, donc. ■

ALEXANDRE PEDRO

L'EURODÉPUTÉ DE 29 ANS EST VU PAR BEAUCOUP À DROITE COMME « TROP JEUNE » ET « INEXPÉRIMENTÉ »

Sur CNews et Europe 1, un traitement qui interroge

Critique de la justice, univocité des points de vue... l'Arcom devra évaluer si les médias de Vincent Bolloré manquent à leurs obligations

Neuf personnes avaient décidé l'interdiction de C8. Cette fois, trois juges ont stoppé M^{me} Le Pen. Mardi 1^{er} avril, dans son éditorial sur CNews, l'animateur Pascal Praud reprenait un propos déjà martelé la veille sur la chaîne. « *Marine Le Pen, C8, même combat* », ainsi pourrait-on résumer, en paraphrasant les médias du Groupe Canal+, le traitement réservé le 31 mars à la condamnation en première instance de Marine Le Pen dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national (devenu Rassemblement national, RN), mis en regard de la fin de l'autorisation de diffusion de la chaîne sur la TNT, fin février, sur la chaîne d'information en continu et sur la radio Europe 1.

Par deux fois, les médias du Groupe Canal+ ont paru unanimes à condamner, d'abord, une décision de l'Autorité de régulation audiovisuelle et numérique (Arcom), puis une décision de justice. Au point que l'on peut s'interroger sur le respect de leurs obligations en matière de pluralisme, d'honnêteté dans la présentation des informations, ou encore de la mesure nécessaire au traitement des affaires judiciaires.

L'Arcom, en revanche, ne manquera pas d'examiner les saisines qu'elle reçoit depuis deux jours à

propos de CNews. Et pourrait être amenée à évaluer si, oui ou non, CNews et Europe 1 ont « *traité l'affaire* [de la condamnation de Marine Le Pen] *avec mesure, rigueur et honnêteté* », et si « *la présentation des différentes thèses en présence* » a été assurée. Il faudrait l'instruction d'une plainte pour savoir si la chaîne a outrepassé les limites fixées par l'article 434-25 du code pénal, et « *cherché à jeter le discrédit (...) dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance* » – un délit puni de six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.

« Sans nuance »

« *CNews a muté en organe de propagande officiel de l'extrême droite* », dénonce de son côté le député « *insoumis* » des Hauts-de-Seine Aurélien Saintoul, rapporteur en 2024, de la commission parlementaire d'enquête sur la TNT. Dès le 31 mars, il a envoyé une saisine au régulateur pour lui demander d'engager, « *le cas échéant, les procédures nécessaires pour faire respecter les principes d'honnêteté et d'indépendance de l'information inscrits dans la convention de la chaîne* ». De son point de vue, quatre témoignages de « *citoyens* », diffusés à l'antenne, reprenaient, « *sans nuance*

et perspective, les principaux éléments de langage des responsables politiques d'extrême droite. »

Mais, sur ce point, c'est aussi le respect par la chaîne de ses obligations en matière de pluralisme qui pourrait être interrogé. Depuis juillet 2024, en effet, et à la suite d'une décision du Conseil d'Etat, le régulateur doit veiller, sur « *les sujets prêtant à controverse* », au « *respect de l'obligation d'assurer l'expression des différents points de vue* ». Pour juger d'un éventuel « *déséquilibre manifeste et durable* » dans le traitement du sujet, il devra s'appuyer sur un faisceau d'indices – la diversité des intervenants, des thématiques et des points de vue exprimés, sur les antennes – rassemblés sur un mois.

Enfin, un abonné au réseau social X (Marc Gral, un pseudonyme) a effectué plusieurs saisines depuis le 31 mars pour « *manque d'honnêteté et de rigueur de l'information, manque d'indépendance de l'information, absence de diversité des points de vue, complotisme judiciaire* » constaté sur CNews. Seule l'Arcom pourra qualifier les éventuels manquements. Neuf fois sur dix, les saisines débouchent sur des classements sans suite. En attendant, CNews a atteint 5 % de parts de marché le 31 mars, un score historique. ■

AUDE DASSONVILLE

MARINE LE PEN CONDAMNÉE

Critiquée, la justice fait bloc face aux menaces

Le Conseil supérieur de la magistrature a fait part de son « inquiétude » après des « réactions virulentes »

Dans sa campagne orchestrée contre la « tyrannie des juges », selon ses propres mots, Marine Le Pen aura au moins réussi à rassembler contre elle tous les professionnels de l'institution judiciaire. La situation a été jugée suffisamment grave pour que magistrats et avocats se retrouvent parfaitement alignés sur la même position pour dénoncer les atteintes à l'indépendance de la justice et les menaces proférées contre les magistrats.

Même Gérard Darmanin, qui avait pourtant déclaré en novembre 2024, au moment du réquisitoire de l'affaire, qu'il « serait profondément choquant que Marine Le Pen soit jugée inéligible et ainsi ne puisse pas se présenter devant le suffrage des Français », a apporté son soutien aux magistrats. « Dans un Etat de droit démocratique, la critique d'une décision de justice ne peut en aucun cas s'exprimer par des menaces formulées à l'égard des magistrats », a déclaré l'actuel garde des sceaux.

Dès lundi soir 31 mars, sur TF1, à la suite de sa condamnation, Marine Le Pen a lancé la contre-offensive médiatique en dénonçant une « décision politique » et en accusant le tribunal correctionnel de Paris de « l'empêcher de pouvoir être élue présidente de la République ». Puis les élus du Rassemblement national (RN) se sont succédés sur les plateaux de télévision et de radio pour relayer les mêmes éléments de langage qui avaient été minutieusement préparés. Parallèlement, sur les réseaux sociaux, la présidente du tribunal correctionnel, Bénédicte de Perthuis, a été la cible de l'extrême droite, subissant insultes et menaces. Des photos d'elle ont été publiées et détournées, et son adresse personnelle a été diffusée.

« Ordre public »

Des figures actives de l'extrême droite ont dénoncé la partialité supposée de Bénédicte de Perthuis en citant notamment un podcast de 2020, où elle expliquait être devenue juge par admiration pour Eva Joly, l'ex-magistrate qui a été la candidate des écologistes à l'élection présidentielle de 2012. Cette supposée filiation politique a suscité de très nombreux commentaires haineux.

En réponse à ces « réactions virulentes », le Conseil supérieur de la

DES PHOTOS DE LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL ONT ÉTÉ PUBLIÉES ET SON ADRESSE A ÉTÉ DIFFUSÉE

magistrature (CSM) a exprimé son « inquiétude » dans un communiqué. Fait rare, cet organe, qui a la responsabilité constitutionnelle d'assurer l'indépendance des magistrats, s'est montré accusateur : « Ainsi, les menaces visant personnellement les magistrats chargés du dossier, tout comme les prises de parole de responsables politiques sur le bien-fondé des poursuites ou de la condamnation (...) ne peuvent être acceptées dans une société démocratique. »

Même écho chez les avocats. Le Conseil national des barreaux en appelle même au sursaut : « Dans un contexte où l'autorité judiciaire est de plus en plus contestée sur les réseaux sociaux et dans le débat public, il est de la responsabilité collective des acteurs institutionnels de faire bloc pour la protéger. »

Si la mobilisation est aussi forte et unanime, c'est parce que beaucoup d'acteurs de la justice ont l'impression de vivre depuis quelques mois un possible moment de basculement. Comme si la France était touchée à son tour par la trumpisation du débat public.

Longtemps protégé par son statut d'autorité, le corps de la magistrature est désormais de plus en plus pris à partie. Le 10 février, au tribunal administratif de Melun, la présidente et plusieurs magistrats ont été menacés de mort à la suite de l'annulation de l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) de l'influenceur algérien Boualem Naman. Un mois plus tôt, c'était au tour du magazine d'extrême droite *Frontières* de susciter un flot de menaces et d'injures contre des avocats, spécialistes du droit des étrangers, après avoir publié un palmarès sélectionnant 60 d'entre eux.

« On est dans une période un peu inquiétante où on sent bien qu'une partie de la société veut tester la robustesse de notre vie démocratique, en remettant en question notre Etat de droit », s'alarme Alexandra Vaillant, secrétaire na-



tionale au Syndicat supérieur de la magistrature (USM). Mardi matin sur CNews, Jordan Bardella s'est maintenu sur un étroit chemin de crête : tout en condamnant « les menaces, les injures ou les insultes à l'égard du juge ou des magistrats », le président du RN a appelé les « Français à s'indigner ». « Des juges ont décidé d'éliminer purement et simplement de la course à la présidentielle la candidate du Rassemblement national », a-t-il ajouté.

Au cœur des critiques des élus du RN se trouve la justification par le tribunal de la fameuse exécution provisoire de la peine d'inéligibilité de Marine Le Pen. Et notamment « l'impératif de sauvegarde de l'ordre public ». « Le tribunal, écrivent les magistrats, prend en considération (...) le trouble majeur à l'ordre public démocratique qu'engendrerait (...) le fait que soit candidate, par exemple et notamment à l'élection présidentielle, voire élue, une personne qui

aurait déjà été condamnée en première instance, notamment à une peine complémentaire d'inéligibilité, pour des faits de détournement de fonds publics. »

« Pourquoi politiser ? »

Interrogé mardi par RTL sur la justesse de cet argument, le procureur général près la Cour de cassation, Rémy Heitz, ne s'est pas prononcé : « Je ne commenterai pas une décision qui a été rendue et qui est de surcroît non définitive puisqu'elle a été frappée d'appel. » A l'occasion d'une conférence de presse, Marine Le Pen a, elle, repris l'expression pour mieux renverser l'accusation : « L'ingérence de ces magistrats dans le processus électoral suprême qui est celui de l'élection présidentielle, voilà où est le trouble à l'ordre public. »

Tout en faisant bloc contre ces accusations, les magistrats ne sont pas tous forcément très à l'aise avec les motivations de la décision. L'un d'entre eux appar-

« ON SENT BIEN QU'UNE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ VEUT TESTER LA ROBUSTESSE DE NOTRE VIE DÉMOCRATIQUE »

ALEXANDRA VAILLANT
secrétaire générale de l'Union syndicale des magistrats

tenant à un parquet général explique par exemple que « dans ce dossier, les faits sont accablants et graves, pour Marine Le Pen et son parti. Cela ne fait aucun doute pour personne. Pourquoi, alors, avoir voulu politiser le jugement ? se demande-t-il. C'est excessif par rapport à l'objectif de sanction, et dangereux par rapport à l'ensemble de l'institution. » Comme d'autres, il espérait que le tribunal se tiendrait le plus loin possi-

ble de toute référence à la vie politique pour éviter les accusations de partialité.

Une analyse que ne partage pas ce magistrat du siège, qui reconnaît pourtant, lui aussi, que l'idée d'un « ordre public démocratique » n'est « pas une notion familière du droit », contrairement à celle d'un « ordre public ». Mais pour ce magistrat, l'ajout à ce cadre juridique de l'ambition d'un « bon fonctionnement de la démocratie » lui semble néanmoins « très judicieux ». Et ce d'autant plus que le Conseil constitutionnel a rappelé, dans une décision du 28 mars, que l'exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité, en contribuant à « renforcer l'exigence de probité et d'exemplarité des élus et la confiance des électeurs dans leurs représentants », répondait à « l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public ». ■

GRÉGOIRE BISEAU
ET JÉRÔME LEFILLIÈRE

« Nous vivons une forme de fragilisation de la démocratie »

Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, rappelle que les juges ne font qu'appliquer les lois votées par les élus

ENTRETIEN

Après la condamnation de Marine Le Pen, lundi 31 mars, à quatre ans de prison dont deux ferme et à cinq ans d'inéligibilité dans le cadre du procès des assistants du Front national (l'ancien nom du Rassemblement national) au Parlement européen, le premier président de la Cour de cassation, Christophe Soulard, met en garde contre le danger que font peser les attaques contre la justice sur la démocratie.

Après sa condamnation, Marine Le Pen a estimé que « le système a sorti la bombe nucléaire » et que la « tyrannie des juges » menace notre démocratie. Comment réagissez-vous ?

Je voudrais d'abord rappeler que c'est une condamnation qui

est intervenue après un procès de plusieurs mois, au cours duquel Marine Le Pen, l'ensemble des prévenus et leurs avocats ont pu s'exprimer, citer des témoins, contester les documents figurant au dossier. Cette audience, elle-même, est la suite d'une instruction de plusieurs années. Les trois juges qui ont rendu cette décision collégiale ont longuement délibéré et rendu une décision nécessairement motivée. Et aujourd'hui, cette décision fait l'objet d'un appel. Donc tout va recommencer.

La cour d'appel peut relaxer les prévenus, prononcer ou pas une condamnation d'inéligibilité, assortie ou pas d'une exécution provisoire. C'est un processus complet, très protecteur des droits de la défense. Si cela est une mise en cause de la démocra-

tie, je ne sais pas quel sens il faut donner aux mots.

Comprenez-vous la virulence de ces critiques ?

Chacun peut critiquer une décision de justice, contester l'interprétation qui a été faite de la loi... C'est un droit tout à fait légitime. Mais si on peut critiquer, on ne peut pas jeter le discrédit en utilisant des moyens qui portent atteinte à l'indépendance ou à l'autorité de la justice. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le code pénal.

On a l'impression que ces critiques proviennent d'un échiquier politique à chaque fois plus large...

Ces critiques ont toujours existé. Mais si le phénomène devait s'étendre, ce pourrait être très préoccupant. Attaquer l'institution

judiciaire, ce n'est pas seulement porter atteinte aux juges, mais aussi aux fondements de notre démocratie. J'observe que les juges, aujourd'hui, sont eux-mêmes attaqués à titre personnel, notamment sur les réseaux sociaux, ce qui est un phénomène nouveau. De telles menaces pourraient être sanctionnées sur le plan pénal.

Sommes-nous à un moment de bascule de notre vie démocratique ?

C'est un moment inquiétant, c'est certain. Nous vivons une forme de fragilisation de la démocratie. Mais je suis assez confiant dans la solidité de nos institutions. Pour autant, il faut rester très attentif et très vigilant. Les juges ne sont pas les seuls concernés : les élus aussi, bien sûr, les journalistes, les avocats... Il n'y

a qu'un pas de l'attaque verbale à l'attaque physique.

Que dites-vous à l'électeur du Rassemblement national qui pense qu'on le prive de sa candidature à la prochaine élection présidentielle ?

Ce ne sont pas les juges qui privent la personne condamnée de son droit à se présenter à l'élection présidentielle. Les juges appliquent la loi qui prévoit que, pour ce type d'infraction, la personne peut être condamnée à l'inéligibilité. Sur ce point, la volonté du législateur est très claire. A l'époque des faits poursuivis, la loi ne faisait pas obligation au juge de prononcer l'inéligibilité. Mais depuis, avec la loi du 9 décembre 2016, le législateur, qui est par essence le représentant de la volonté populaire, a renforcé

cette répression et l'inéligibilité est devenue automatique.

Certaines personnalités et certains médias tancent le « gouvernement des juges ». Que leur répondez-vous ?

C'est une expression facile à retenir qu'on emploie à tout bout de champ et à tort et à travers. Mais, très souvent, sous cette expression, c'est l'application de la loi par les juges qu'on critique. Parler de « gouvernement des juges », c'est faire preuve de mauvaise foi, laisser entendre que les juges outrepassent la loi. Ce n'est pas le cas. Car, en dernier ressort, la Cour de cassation existe pour vérifier que jamais ne soit prononcée une peine dépassant ce qui est prévu par les textes. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
G.B. ET JÉ. LE.

Ruffin veut incarner la gauche à la présidentielle

Lors d'un meeting, mardi, le député de la Somme s'en est pris à Mélenchon, accusé de diviser son camp

A Montreuil (Seine-Saint-Denis), une longue file d'attente s'étire de la Marbrerie, une salle de concerts, jusqu'au métro. Un public jeune et bobo se presse au meeting du député de la Somme François Ruffin. Mardi 1^{er} avril, l'ex-journaliste est venu donner le coup d'envoi d'une campagne désormais tournée vers la présidentielle de 2027. Sur scène, une fanfare joue *Bella Ciao*, chant de révolte italien devenu hymne de résistance. Sagement assis dans les premiers rangs, un parterre d'élus de toutes les nuances de la gauche, communistes, écologistes et socialistes. Local de l'étape, le député Alexis Corbière prend la parole en premier et fait scander « *Unité!* », « *Unité!* », « *Unité!* ». « *Il faut que la force se lève, assez de divisions* », hurle l'élu qui tente de mettre du liant dans la difficile union de la gauche.

Il est 21 heures quand François Ruffin monte sur scène. Le pupitre porte l'intitulé de cette nouvelle campagne, baptisée « Notre France », miroir inversé de « la nouvelle France » de Jean-Luc Mélenchon, qui désigne cette France issue de l'immigration. Un concept qui divise plus qu'il ne rassemble, pour le député de la Somme.

Pendant une heure et demie, sur fond bleu, blanc, rouge, le député multiplie les diatribes contre Marine Le Pen, condamnée la veille à cinq ans d'inéligibilité, avec exécution provisoire, contre les élites, le libéralisme et les « diri-

« Nous ne sommes pas là pour regarder la machine à perdre »

FRANÇOIS RUFFIN
député de la Somme

geants qui ont ligoté la souveraineté nationale » avec l'aide de « la Commission européenne » ou de la « Banque centrale européenne ». Il s'aventure aussi sur des terrains qui lui sont moins familiers, comme la lutte contre le racisme ou la laïcité, défendant les mères voilées qui accompagnent les sorties scolaires. « *La République, c'est de [les] remercier et [de les] applaudir* », proclame-t-il.

« Construire des propositions »
Enfin arrive le plat de résistance. Pour que la gauche gagne la présidentielle de 2027, encore faut-il qu'elle s'unisse. « *Aujourd'hui, il nous manque une force* », proclame-t-il, avant de s'en prendre à Jean-Luc Mélenchon, cet éternel rival qui s'est déjà plus ou moins déclaré candidat au scrutin suprême, et empêche, de facto, une candidature unique à gauche. « *La présidentielle, ce n'est pas Gérard Majas, ce n'est pas David Copperfield* », averti François Ruffin, en référence aux déclarations du même Mélenchon, qui compte sur la « magie » du second tour pour être élu. « *Nous ne sommes pas là pour*

regarder la machine à perdre », a argumenté l'ex-« insoumis », mettant en garde ceux qui « jouent avec le feu de l'histoire ».

Et lui dans tout ça ? Pour 2027, « *il faudra une incarnation* », admet-il, avant de proposer ses services. « *Le moment venu, je ne me cacherai pas derrière mon petit doigt avec des "on verra". Est-ce que je suis sur les rangs? Evidemment* », a-t-il proclamé, rompant avec les hésitations qui avaient prévalu jusque-là et qui avaient semé le doute dans ses propres rangs. Il espère « *des états généraux* » à l'été et une « *équipe de France* » à la rentrée.

Dans le public, la quarantaine passée, Violaine (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille), est venue « *faire son marché* » dans cette gauche qui avance en ordre dispersé. C'est la première fois qu'elle voit François Ruffin sur scène. En 2024, elle avait assisté à un meeting de l'eurodéputé social-démocrate Raphaël Glucksmann. Deux styles et deux lignes politiques différentes, loin d'être, selon elle, irréconciliables. « *Je veux l'union de la gauche, une force de gauche forte. Cela ne me dérange pas qu'il y ait des positions différentes* », réclame-t-elle, même si François Ruffin a du mal à classer à gauche l'eurodéputé.

Le neveu de Violaine, Julien, 26 ans ce mardi soir, milite à La France insoumise (LFI) à Montpellier. « *Ruffin est l'un des seuls qui se mouillent pour la France rurale* », apprécie-t-il. Il n'a, en revanche, pas supporté qu'en septembre, le député de la Somme accuse LFI de

communautarisme dans son dernier livre, *Itinéraire. Ma France en entier, pas à moitié* (Les Liens qui libèrent, 2024). La guerre des chefs le désole.

Après Montreuil, François Ruffin se rendra jeudi à Noyon (Oise) et lundi 7 avril à Bouvron en Loire-Atlantique, avant d'embarquer pour la Guadeloupe et la Martinique. S'il plaide pour l'union de la gauche, c'est un rendez-vous exclusivement autour de sa personne que l'élu a organisé. « *Il faut construire des propositions, sinon c'est la dé-mobilisation assurée. Des incarnations qui peuvent exister entre Mélenchon et Hollande, il n'y en a pas des milliers. Ruffin est l'une d'elles* », justifie la députée Génération.s Sophie Taillé-Polian (Val-de-Marne), qui le soutient.

Dans l'assistance, l'écologiste Karima Delli, ancienne eurodéputée, ses amis communistes, le député Nicolas Sansu (Cher) ou l'ancien député de Seine-Maritime Sébastien Jumel, et l'ex-« insoumise » Raquel Garrido, se mélangent à quelques parlementaires socialis-

tes. Le député Parti socialiste (PS) de la Loire Pierrick Courbon est venu « *soutenir toutes les initiatives qui plaident pour le rassemblement de la gauche et une candidature non mélenchonienne* », avance-t-il, au côté de Paul Christophe (Drôme) et de Peio Dufau (Pyrénées-Atlantiques, apparenté PS). Tous trois ont en commun d'avoir voté pour la motion de censure contre François Bayrou, bravant la ligne de conduite dictée par le groupe à l'Assemblée.

Une primaire populaire?

S'il continue de se tenir à l'écart des discrets dîners de l'union de la gauche, où sont discutés accord programmatique et mode de désignation, François Ruffin commence toutefois à se faire à l'idée de participer à une primaire populaire, même si c'était loin d'être son penchant naturel. Dans ces rencontres, où se croisent le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, son homologue écologiste Marine Tondelier, le président du groupe PS à l'Assemblée, Boris Vallaud, ou l'ex-« insoumise » Clémentine Autain, un point de désaccord persiste autour de l'attitude à avoir à l'égard de LFI. Si les écologistes souhaitent leur laisser la porte ouverte, les socialistes plaident pour une rupture définitive. François Ruffin leur a livré publiquement sa préférence mardi soir, invitant les « insoumis » à participer à l'union de la gauche.

En attendant, l'exercice d'une primaire sera à double tranchant : « *François Ruffin pourrait bénéfi-*

cier d'une opinion publique favorable, mais il risque aussi d'être désavantagé en raison de la faiblesse de son appareil », avertit le politologue Rémi Lefebvre. Allergique aux logiques partisans, il n'a toujours pas réussi à renforcer sa structure Picardie debout!, et reste dépourvu de ressources organisationnelles importantes. Les discussions de rapprochement entamées il y a plusieurs mois avec Génération.s, l'ex-parti de Benoît Hamon, et l'Après, la structure créée par les ex-« insoumis », n'ont toujours pas abouti. « *La politique n'est pas un sport individuel, mais collectif* », rappelle Rémi Lefebvre.

La traversée du désert qui avait suivi son départ fracassant de LFI en juillet 2024 semble terminée. François Ruffin apparaît social-gaillard. Son documentaire social sorti en novembre, *Au boulot!*, qui plonge Sarah Saldmann, une avocate polémiste aimant pourfendre l'« assistanat » sur CNews, dans les affres quotidiennes de smicards, a réalisé 200 000 entrées. Il espère maintenant surfer sur la condamnation de Marine Le Pen pour faire remonter la gauche. Ses militants ont déjà commencé à placarder sur les affiches de campagne du Rassemblement national (RN) de Picardie des slogans éloquentes, dénonçant les « *détournements de fonds* » et les « *voleurs de millions* ». Une campagne sans garantie de résultat, tant le RN est, dans ces contrées, solidement enraciné. ■

SANDRINE CASSINI

« François Ruffin risque d'être désavantagé en raison de la faiblesse de son appareil »

RÉMI LEFEBVRE
politologue

Nouvelle-Calédonie : Valls recherche toujours un accord

Le ministre des outre-mer souhaite qu'un texte soit signé à la fin du mois d'avril. Mais des divergences majeures subsistent

NOUMÉA - correspondante

La volonté de conclure un accord est là et personne n'envisage un échec. Le ministre des outre-mer, Manuel Valls, a quitté la Nouvelle-Calédonie mardi 1^{er} avril au soir sur une note positive, en programmant déjà son retour fin avril pour ce qu'il espère être l'ultime round de négociations sur un nouveau statut de l'archipel, l'accord de Nouméa, signé en 1998, arrivant à son terme. Le ministre a transmis un projet d'accord, secret pour l'heure, à tous les partis calédoniens.

A Nouméa, la méthode Valls – alternance de réunions plénières cadrées et d'entretiens bilatéraux « à la demande » – plaît et fait l'unanimité. « *Il y a un temps d'écoute très très important*, se satisfait ainsi Virginie Ruffenach du Rassemblement-Les Républicains (non-indépendantistes). *L'Etat a eu le mérite de déposer sur la table un document de travail, qui est un document de qualité* ».

Mais cette nouvelle séquence de discussions, la deuxième en un mois, n'a peut-être pas été aussi fructueuse que l'espérait le ministre. M. Valls, qui avait, au premier jour de sa visite, samedi, souhaité qu'un « *document commun* » soit adopté par les délégations, n'a finalement obtenu qu'une « *déclaration* ». Le texte se borne à rappeler la méthode choisie, le calendrier des réunions déjà tenues et souligne « *des échanges de qualité* », qui ont réussi à « *poser les bases d'un dialogue renouvelé et sincère* ». Rien sur le fond, tout juste les délégations reconnaissent-elles « *la nécessité d'engager des négociations lors d'une troisième*

séquence qui se tiendra à Nouméa à partir du 29 avril », avec l'objectif de « *parvenir à un accord global* ».

La cheffe de file des loyalistes (frange non indépendantiste la plus radicale), Sonia Backès, se veut d'ailleurs prudente : « *L'ambition du ministre, c'est de revenir pour signer quelque chose. On souhaite tous trouver cet accord, le compromis qui permettra à la Calédonie de se reconstruire. Je ne suis pas capable de dire s'il y aura cet accord ou pas et à quelle échéance* ».

Point d'achoppement

Qu'est-ce qui explique cette prudence? Des positions se sont certes rapprochées, notamment sur le droit de vote. Le passage en force de l'Etat sur la question du corps électoral et la forte mobilisation indépendantiste qui s'en était suivi avaient conduit à l'insurrection de mai 2024. Traité dans le cadre d'un accord global, l'élargissement du droit de vote ne fait plus débat. Le droit à l'autodétermination reste, lui, un véritable point d'achoppement. Les non-indépendantistes veulent en rendre l'exercice quasi impossible, tandis que les indépendantistes, s'ils sont prêts à négocier un nouveau statut, ne veulent pas se départir de la « *trajectoire vers l'indépendance* » inscrite, selon eux, dans l'accord de Nouméa. Le préambule de ce texte précise que l'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier d'une complète émancipation.

Les discussions sur ce sujet ont « *parfois été très dures* », confirme Milakulo Tukumuli, de l'Eveil océanien, parti qui se revendique « *ni-ni* » (ni indépendantiste ni non indépendantiste). « *Oui, le pas peut*

paraître modeste, convient Philippe Dunoyer, de la formation non indépendantiste modérée Calédonie ensemble, *mais on n'a jamais été aussi proche de parvenir à quelque chose* ».

Mais la grande inconnue reste surtout la position qu'adoptera le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). Si le ministre assume le terme de « *négo-ciations* », le mandat donné par les militants à la délégation FLNKS porte sur l'engagement de « *discussions* ». Des « *négo-ciations* » ne pouvant, en effet, intervenir dans l'immédiat, la question des « *prisonniers politiques* » – ces militants indépendantistes en détention provisoire dans l'Hexagone pour leur rôle présumé dans les violences de mai 2024 – n'étant pas réglée. Le mandat prévoit également la présence à la table des négociations de Christian Tein, président du FLNKS, qui fait partie des militants en détention provisoire. Deux sujets qui ont bien été « *évoqués en bilatérales* », confirme le ministre, sans annonce à ce jour. Si le député Emmanuel Tjibaou, qui conduit la délégation, souhaite signer un accord fin avril, il lui faudra donc d'abord trouver un compromis avec la base militante.

Manuel Valls en a appelé à l'« *esprit de conséquence* » : « *Il faut qu'un accord soit signé* », a-t-il martelé, « *c'est ce que veulent les Calédoniens, c'est ce dont l'économie calédonienne a besoin* ». Une réalité dont les délégations se disent conscientes, de même que de la fragilité du calme qui règne dans l'archipel : un statu quo pourrait déboucher sur un nouvel embrasement. ■

CHARLOTTE MANNEVY

Le Monde Formalités & Annonces Légales

**ACCESSIBLE 24H/24,
BÉNÉFICIEZ D'UNE PLATEFORME
RAPIDE ET EFFICACE
POUR L'ENREGISTREMENT
DE VOS ANNONCES
LÉGALES ET JUDICIAIRES**

-  **DEVIS IMMÉDIAT**
-  **COMPTE PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ**
-  **ATTESTATION IMMÉDIATE DE PARUTION EN LIGNE**

Publiez votre annonce dans l'heure sur **annonces-legales.lemonde.fr !**

avec 

A Martigues, un lycée fier de sa « valeur ajoutée »

Jean-Lurçat est l'un des lycées qui accompagnent le mieux les élèves, selon des indicateurs publiés mercredi

REPORTAGE

MARSEILLE - correspondant

Restons modestes. Ici, personne n'a découvert le Graal de l'éducation. » Campé au milieu de la salle des professeurs du lycée Jean-Lurçat, à Martigues (Bouches-du-Rhône), le proviseur Jean-Christophe Durival relativise. A l'heure de la récréation, il est venu, non sans fierté, féliciter les équipes pédagogiques de l'établissement qu'il dirige depuis quatre ans. Les « indicateurs de valeur ajoutée » des lycées, rendus publics mercredi 2 avril par l'éducation nationale, placent « Lurçat », comme on l'appelle ici, parmi ceux qui accompagnent le mieux leurs élèves vers la réussite au baccalauréat.

La « valeur ajoutée » d'un lycée marque la différence entre son taux de réussite réel et le taux de réussite attendu, estimé par le ministère de l'éducation nationale, compte tenu du profil social et scolaire de ses élèves. Sur ces critères, le lycée Jean-Lurçat, dont les élèves viennent à la fois des zones résidentielles de la Côte bleue et des quartiers très populaires de Martigues, de Port-de-Bouc ou de Fos-sur-Mer, « surperforme ». Il affiche une « valeur ajoutée du taux de mention » de 5 points dans les filières générales et technologiques, et même de 20 points pour les bacs professionnels. Dans cette voie, l'établissement peut également se targuer d'accompagner presque 90 % de ses élèves de 2^e à la réussite à l'examen, soit 29 points de plus que son profil ne le laissait présager.

« Equipe pédagogique solidaire » Ces chiffres confirment la belle réussite du lycée Jean-Lurçat au baccalauréat 2024, avec 97,4 % dans la section générale, 100 % dans deux des trois bacs pros qu'il propose, et 90 % dans la troisième filière, qui ne compte que neuf élèves. « Ces résultats sont importants, car ils montrent que nos équipes accompagnent bien nos élèves dans leur scolarité. Mais ils ne disent pas tout », note M. Durival. Si Jean-Lurçat n'a pas trouvé le Graal, ce lycée polyvalent de taille moyenne – il compte 1040 élèves, dont 200 sont en filière professionnelle, pour 95 professeurs –, posé tout en haut d'une colline, à la sortie de Martigues, semble avoir réussi à créer une certaine alchimie.

« Dans ce lycée, il n'y a pas un jour où il ne se passe pas quelque chose », constate, ravie, Yasmine Ziane, 17 ans, élève de terminale et membre du conseil de vie lycéenne. Depuis le centre de documentation et d'information baigné de lumière, Julie Castel abonde. Référente culture et développement durable de l'établissement, cette professeure documentaliste de 47 ans, dont vingt et une années à Jean-Lurçat, évoque la webradio lancée par une collègue, les sorties dans le port industriel tout proche pour « se confronter directement au concept de mondialisation », les spectacles au Théâtre des Salins, scène nationale de Martigues. « Ces projets sont un vrai plus. Ils soutiennent les élèves et les professeurs, et sont bien soutenus par le proviseur et l'administration », assure-t-elle.

Dans le cours consacré au cinéma et à l'audiovisuel de Pierre Trouillet, deux élèves sont absentes ce lundi. « Elles sont en voyage scolaire à Madrid », explique ce professeur de 55 ans, qui enseigne également l'espagnol. « Un des

« On veut proposer l'excellence pédagogique dans un bassin qui est défavorisé »

FRANCIS LORET
professeur
de mathématiques

atouts de notre lycée, c'est qu'il repose sur une équipe pédagogique installée depuis longtemps, très solidaire. On fonctionne beaucoup ensemble ». « Entre nous, on dit la famille Lurçat », complète Laure Romanet, professeure d'histoire et de géographie.

Il y a quelques années, professeurs et élèves ont refusé le remplacement des livres scolaires par les tablettes numériques proposées par le conseil régional. Une décision rare. « Garder les livres, cela permet de se concentrer sur

autre chose qu'un écran. Et ce n'est pas un handicap pour nos lycéens, car nous avons de très nombreuses salles informatiques », explique Fabien Galy, professeur de sciences de la vie et de la Terre à Jean-Lurçat depuis 2000.

« Ils travaillent à leur rythme »

La solidarité de l'équipe pédagogique se traduit au quotidien. En espagnol, les quatre professeurs s'occupent collectivement des trois groupes de compétence. A l'étage réservé à l'histoire et à la géographie, les portes des classes ne sont pas fermées. Enseignants et élèves passent de l'une à l'autre au gré de leurs besoins. Les cours sont proposés sur le logiciel ouvert Chamilo, qui permet d'utiliser des textes, des vidéos ou des graphiques pédagogiques. Certains lycéens suivent sur leur smartphone, d'autres sur un des ordinateurs à disposition. « Ils travaillent à leur rythme. En groupe ou seuls. On les forme à une autonomie dont ils auront besoin après le bac », explique Frank Dellion, enseignant,

depuis 2008, dans l'établissement et formateur académique.

Jean-Lurçat propose aussi trois dispositifs de préparation aux classes préparatoires de mathématiques, à Sciences Po et aux études médicales, ouverts aux élèves volontaires en filière technologique ou générale. « Quand ils arrivent, la plupart n'ont pas l'idée de ce qu'est une classe prépa. On veut leur proposer l'excellence pédagogique dans un bassin qui est défavorisé », assure Francis Loret, professeur à l'origine du « laboratoire de mathématiques Lurçat », où chercheurs renommés et élèves échangent régulièrement.

Dans cette partie des rives de l'étang de Berre longtemps dépourvue d'établissements d'enseignement privé, Lurçat conserve une fréquentation très mixte. La section « bachibac », qui permet de valider les baccalauréats français et espagnol parallèlement, et la spécialité cinéma attirent vers lui des profils de lycéens très motivés.

Mais il hérite aussi, notamment dans ses sections professionnelles, d'adolescents qui n'ont pas

LE CONTEXTE

« VALEUR AJOUTÉE »

Le ministère de l'éducation nationale a publié, mercredi 2 avril, les « indicateurs de valeur ajoutée ». Ils permettent d'évaluer l'« apport » des établissements dans les résultats de leurs élèves, car tous ne sont pas confrontés aux mêmes enjeux selon les profils de ceux qu'ils accueillent. En plus des taux de réussite et des taux de mentions à l'examen en 2024, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance analyse le « taux d'accès », c'est-à-dire la part des élèves entrés en 2^e que les lycées accompagnent jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Les résultats, consultables sur Lemonde.fr, permettent de catégoriser les lycées selon qu'ils sont « sélectifs », « performants » ou encore « accompagnateurs ».

forcément choisi leur orientation. « Quand il y a un problème avec un élève en souffrance, on se réunit, on travaille en collaboration avec les professeurs, l'infirmière, l'assistante sociale... Plus on trame serré, plus l'élève se sent soutenu », assure la conseillère principale d'éducation Natacha Escoffier. En 2024, le groupe de prévention du décrochage scolaire du lycée a étudié 37 cas sur l'établissement.

Le dynamisme de Jean-Lurçat ne l'empêche pas de vivre les mêmes difficultés que les autres établissements en France. « Nous subissons aussi des baisses de moyens, des classes surchargées à 35 élèves... Beaucoup de choses reposent sur la motivation des équipes », constate Philippe Sénégas, professeur d'histoire et de géographie et responsable du syndicat SNES-FSU. « Depuis quelques années, on remarque que le niveau des élèves qui arrivent en 2^e baisse », assure, de son côté, Pierre Trouillet.

Fin mars, Jean-Lurçat, comme deux autres lycées de la région, a également été visé par des fausses alertes à la bombe. « Des canulars », selon le proviseur du lycée, ce qui lui a valu trois évacuations et une voiture de police installée face au portail, à l'entrée des élèves. ■

GILLES ROF

« Les taux de réussite bruts sont de mauvais signaux »

L'économiste Pauline Givord rappelle pourquoi les indicateurs de valeur ajoutée ont été créés, et met en garde contre leurs limites

ENTRETIEN

Pauline Givord, cheffe du département des études économiques de l'Insee et coautrice d'une étude parue en 2021 et intitulée « Qu'est-ce qu'un bon lycée? Mesurer les effets établissements, au-delà de la moyenne », revient sur l'intérêt des « indicateurs de valeur ajoutée », alors que le ministre de l'éducation a publié, mercredi 2 avril, ses données pour l'année 2024.

D'où vient la volonté de créer des indicateurs pour cerner ce qu'est un « bon établissement » ?

Il y a essentiellement deux raisons pour lesquelles on se penche sur cette question, en France comme à l'international, à partir des années 1980-1990. La première dimension est de l'ordre du pilotage par les autorités, qui cherchent à savoir quels établissements fonctionnent le mieux et comment sont utilisées les ressources qui leur sont octroyées.

La seconde relève de l'information aux parents, qui se demandent quel sera le meilleur établissement pour leur enfant.

Or, les taux de réussite bruts apparaissent comme de mauvais signaux, car ils traduisent davantage les pratiques de recrutement des établissements que leur fonctionnement, leur qualité éducative. Il est en effet beaucoup plus facile d'arriver à 100 % de réussite au baccalauréat quand on n'accueille que des élèves qui étaient déjà bons. Une réflexion a donc été engagée pour construire des indicateurs qui soient moins liés aux différences de recrutement mais plutôt aux capacités des établissements à faire progresser leurs élèves. Dans un contexte où l'on sait qu'il y a des enjeux d'évitement de certains établissements et de ségrégation, l'idée est d'aller au-delà des effets de réputation et d'offrir une information plus complète sur l'action des établissements.

Quels choix ont-ils été faits pour construire ces indicateurs ?

Toutes les méthodes qui ont été développées essaient, dans la mesure du possible, d'isoler ce qui est de l'ordre de l'action de l'établissement de ce qui est lié aux caractéristiques initiales des élèves. La DEPP [direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale] a créé des « indicateurs de valeur ajoutée » : elle évalue, à partir du profil des élèves d'un établissement, une prédiction de leurs résultats aux examens et mesure l'écart entre cette prédiction et les résultats effectivement constatés.

Tous ces indicateurs ont leurs limites. Ils ne peuvent jamais totalement éliminer les effets de sélection des élèves, surtout quand la ségrégation entre établissements est forte. Ils reposent par ailleurs sur des moyennes et écrasent des situations qui peuvent être divergentes. Si vous prenez deux lycées dont les élèves ont en moyenne 12 au bac, le premier peut n'avoir que des élèves qui ont obtenu la note de 12, tandis que le second voit un tiers de ses élèves attein-

dre 18, et les deux tiers restants ne pas dépasser 9. Une même moyenne cache deux profils de lycées, dont l'un ne conduit pas les deux tiers de ses élèves à la réussite à l'examen. J'avais mené une étude [parue en octobre 2021] avec Milena Suarez Castillo pour compléter les indicateurs de valeur ajoutée en identifiant les lycées capables de réduire les écarts de réussite entre leurs élèves et de les faire tous progresser, et ceux, au contraire, qui accroissaient les différences. Environ un lycée sur six amplifiait ou résorbait les écarts, et nous observions que les performances moyennes étaient meilleures dans les lycées qui résorbaient les inégalités.

« On ne pourra jamais résumer la qualité d'un établissement à un indicateur »

La définition d'un « bon » établissement est complexe, et peut être différente selon les points de vue : ces indicateurs ne sont-ils pas nécessairement réducteurs ?

On ne pourra jamais résumer la qualité d'un établissement à un indicateur, c'est aussi pour ça que les palmarès sont trompeurs. En pratique, il est plus facile, d'un point de vue quantitatif, de travailler à partir des taux de réussite ou des notes aux examens. Mais il existe de nombreux critères, plus qualitatifs et moins faciles à mesurer, pour lesquels un établissement peut être considéré comme « bon ». Le ministère de l'éducation nationale étudie aussi la capacité des établissements à accompagner tous leurs élèves à la réussite à l'examen, mais on pourrait également travailler sur la poursuite d'études, l'insertion professionnelle, ou sur des compétences transversales, au moins aussi importantes, comme la capacité des enseignants à motiver leurs élèves, à

développer leur confiance en soi, ou l'esprit critique.

Sait-on si ces indicateurs modifient les « effets de réputation » fondés sur les taux de réussite, et s'ils atténuent ou, au contraire, renforcent les contournements de carte scolaire ?

Une étude américaine menée dans l'Etat de New York a montré que, en dépit des résultats des indicateurs de valeur ajoutée, les familles privilégiaient les lycées scolarisant les meilleurs élèves, avec l'idée implicite que la présence de bons élèves permettra de « pousser » le niveau des enfants. Ce n'est pourtant pas toujours le cas, et la forte concurrence entre élèves peut avoir des effets négatifs. La réussite collective et la réussite individuelle ne se confondent pas toujours. En France, il est difficile de savoir si ces indicateurs ont un effet sur les comportements des familles; cela reste une question à étudier. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉLÉA POMMIERS

Contre le narcotrafic, des outils de l'antiterrorisme

Une proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi, à une large majorité

Une décennie aura suffi à transformer le profil de l'ennemi public. Peu à peu, le trafic de drogue, marchand de mort autant que commanditaire d'homicides, a presque supplanté le terroriste dans l'imaginaire collectif. François Molins lui-même, ancien procureur de Paris, qui coordonna en 2015 les enquêtes sur les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, affirmait, le 27 janvier sur France 2, qu'« *aujourd'hui le fléau du narcotrafic est plus important que le terrorisme* ».

Le mot-valise « narcoterroriste », apparu au Pérou et en Colombie dans les années 1980, est ainsi récemment revenu en France, pour souligner l'ampleur d'une menace qui supprime désormais celle des radicalisés et justifierait la remise à niveau de l'arsenal répressif contre la criminalité organisée. Ce fut le point de départ de la proposition de loi contre le narcotrafic, née d'un rapport sénatorial publié le 14 mai 2024 et votée, mardi 1^{er} avril, en première lecture à l'Assemblée nationale.

Avec 436 voix pour et 75 contre – faisant le plein à droite –, ce texte législatif a bénéficié d'une large adhésion, même si les débats, dans un hémicycle pourtant souvent dépeuplé, ont révélé clivages et tensions. Dans sa philosophie globale comme à la lecture de ses articles, cette loi approfondit la mise en regard de l'antiterrorisme et de la lutte contre la criminalité organisée.

C'est du Parquet national antiterroriste (PNAT) que les législateurs se sont inspirés pour bâtir le futur Parquet national anticriminalité organisée. Si bien que le rapport de préfiguration de cette nouvelle instance précise, selon un minutieux comparatif, qu'au siège du PNAT « *les bureaux de juge/salles d'instruction ont une superficie de 23,58 mètres carrés* ». Espace intérieur mais aussi ressources humaines servent de référence, sa « *cible en effectifs pouvant [à terme] être assimilée à celle du PNAT, soit environ 30 magistrats, à horizon de 2028* ».

Selon Jean-François Ricard, premier procureur du PNAT, qui fut missionné par le ministre de la justice d'alors, Eric Dupond-Morette, à l'été 2024 pour rédiger un rapport préfigurant le Parquet national anticriminalité organisée, « *terrorisme et criminalité organisée sont deux domaines bien distincts* ». Pourtant, souligne le magistrat, « *terroristes et narcotrafiquants ont en commun une*

forme de fonctionnement en réseau, où la communication est fondamentale ». Au-delà du parquet national, insiste-t-il, le principal legs de l'antiterrorisme est une infraction criminelle dédiée – l'association de malfaiteurs – ainsi que des techniques d'enquête perfectionnées, reposant notamment sur les interceptions des communications.

Une « loi de surveillance »

Déjà fourni, l'arsenal judiciaire antiterroriste s'est largement enrichi à partir de la vague d'attentats qui a visé la France en 2015. Avant même la décision de créer un parquet spécialisé, en 2017, la loi avait été modifiée pour permettre d'intégrer au droit ordinaire des dispositions issues de l'état d'urgence. La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, adoptée en 2017, élargit considérablement le périmètre d'action de la police, en pérennisant les perquisitions administratives, renommées « visites domiciliaires », ou en instaurant des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, qui sont des interdictions de circulation, voire des formes d'assignation à résidence renouvelable.

Les peines maximales encourues n'ont cessé d'être alourdies : en matière d'association de malfaiteurs terroriste criminelle, elle est désormais de trente années de réclusion. Des délits dits « de presse », comme l'apologie de terrorisme ou la provocation au terrorisme, ont été versés dans le

« Nous craignons la généralisation de ces dispositions dans le droit commun »

M^e NOÉMIE SAIDI-COTTIER
membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris

droit antiterroriste, faisant encourir à leur auteur de la prison ferme. La durée maximale des gardes à vue antiterroristes a été portée à 72 heures – 96 heures pour les auteurs présumés –, voire à 144 heures (6 jours) s'il existe un risque imminent d'attentat.

Les conditions d'utilisation élargies des techniques de renseignement dans la lutte contre-terroriste sont fixées par deux lois, de 2015 et de 2022. C'est en partie sur cette base que s'appuient les dispositions principales de la loi « narcotrafic », comme le renforcement des techniques d'enquêtes spéciales, l'activation à distance d'appareils électroniques, les recours à la plateforme de signalement Pharos, ou encore l'utilisation d'« IMSI-catchers » (des outils d'interception des communications par téléphone mobile) ou de logiciels de surveillance algorithmique, qui figurent parmi les outils jusqu'alors réservés à l'« antiterror ». Mais la loi « narcotrafic » propose d'aller plus loin encore,

avec la mise en place d'un « dossier coffre » (la limitation de l'accès à certains éléments de procédure pour les avocats), particulièrement clivant, ou encore des interdictions de paraître temporaires dans les lieux liés à des activités de « deal » pour les trafiquants, ainsi que la fermeture administrative de commerces soupçonnés de blanchiment. Autant de mesures à l'initiative du ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau.

De façon générale, la constitution d'un arsenal judiciaire spécialisé contre le narcotrafic, aux mesures dérogatoires et aux moyens renforcés, inquiète les avocats et les défenseurs des libertés publiques. « *Nous craignons la généralisation de ces dispositions dans le droit commun pour tout type d'infractions* », s'alarme M^e Noémie Saidi-Cottier, membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris, qui n'exclut pas des saisines du Conseil constitutionnel au sujet des articles les plus problématiques.

« Un contentieux de masse »

L'apparition d'un volet carcéral drastique ajoute à ces craintes, autant qu'à la proximité entre les deux thématiques. La prison étant souvent un lieu de recrutement et de prosélytisme, l'administration pénitentiaire s'est adaptée à l'arrivée de détenus djihadistes. Elle a recouru de manière fréquente à la mise à l'isolement des plus dangereux d'entre eux. C'est sur ce modèle, rendu plus « dur » encore, que serait

constituée une liste des narcotrafiquants incarcérés les plus « dangereux », selon le terme du ministre de la justice, Gérald Darmanin.

« *Certains des outils de l'antiterrorisme sont sans doute utiles et transposables à la lutte contre la criminalité organisée*, estime Ludovic Friat, président de l'Union syndicale des magistrats, *du moment qu'ils sont efficaces sans être attentatoires aux libertés. Mais le terrorisme est plus simple à circonscrire et à qualifier, tandis que le narcotrafic correspond à un tout autre volume d'affaires, aux ramifications plus grandes : c'est un contentieux de masse.* »

La loi « narcotrafic » doit désormais passer en commission mixte paritaire fin avril, avant de pouvoir être définitivement adoptée ; soit une année après la remise du rapport sénatorial qui la préfigurait – le jour même de l'évasion sanglante de Mohamed Amra, dont le nom est maintes fois revenu dans les débats, comme figure de cette nouvelle criminalité sans limites. De l'autre côté de l'Atlantique, dans un même temps, le rapprochement entre narcotrafic et terrorisme a été opéré de façon brutale et sans nuances. Le 20 février, un décret signé du président américain, Donald Trump, a placé huit cartels, pour la plupart mexicains, sur la liste des organisations terroristes, n'excluant pas le scénario d'une intervention militaire contre eux. ■

CHRISTOPHE AYAD
ET THOMAS SAINTOURENS

« Terroristes et narcotrafiquants ont en commun une forme de fonctionnement en réseau »

JEAN-FRANÇOIS RICARD
premier procureur du Parquet national antiterroriste

Bonnes adresses

Tarifs 01/01/25

Prix à la ligne : 15,50 € HT - 18,60 € TTC
Autres formats : nous consulter
stephane.pesque@mpublicite.fr

Reproduction interdite

Gagnez des m² !

Dans le plus grand espace armoire lit à Paris, découvrez de multiples solutions : lit relevable seul, 2 en 1 avec canapé ou bureau, couchage simple ou double, version manuelle ou électrique...

Conditions exceptionnelles !



EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

Armoires lits et aussi consoles et tables basses extensibles, bibliothèques, dressings, tables de repas... :

147 rue Saint-Charles Paris 15

7j/7 • 01 45 75 02 81 • M^o Charles Michels

Canapés, literie, mobilier sur 3000 m² : toutes nos adresses sur www.topper.fr

MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE

MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE
Déplacements réguliers et gratuits dans toute la France
Expertises gratuites & paiement immédiat
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
par téléphone au 06 19 89 55 28
email : antique.charles@gmail.com / maisons.charles-antique.fr



Le Monde

RUBRIQUE IMMOBILIER

(tous les mercredis & samedis)

Vos acheteurs et locataires sont parmi nos lecteurs.

LIGNAGE
Prix à la ligne : 15,50 € HT - 18,60 € TTC

MODULES
Merci de nous consulter

stephane.pesque@mpublicite.fr

PLUS DE 50 LITERIES EXPOSÉES
Lit coffre fabriqué en France à partir de 990 €

EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

LE PLUS GRAND ESPACE LITERIE À PARIS
André Renault, Bultex, Dunlopillo, Emma, Epeda, Simmons, Tempur, Trec... les grandes marques au meilleur prix

Paris 15 : 66 rue de la Convention • 01 40 59 02 10 • 7J/7 • M^o Charles Michels
Paris 12 : 56-60 cours de Vincennes • 01 43 41 80 93 • 7J/7 • M^o Nation
Canapés, literie, mobilier sur 3000 m² : toutes nos adresses sur www.topper.fr

ACHAT VINYLES

Disquaire sérieux et passionné.
20 ans d'expérience.
Achète vinyles 33 et 45 tours
Jazz, Pop Rock, Soul Funk, World,
Hip Hop, Classique...
Je me déplace. Paiement comptant.
David B : 06 07 44 03 77

RUBRIQUE BONNES AFFAIRES
POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS
LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?

stephane.pesque@mpublicite.fr

RUBRIQUE IMMOBILIER
stephane.pesque@mpublicite.fr

Pénurie de personnel à la protection de l'enfance

ENFANCE EN DANGER 317 Les candidats se font rares, à cause notamment des salaires et des conditions de travail

La protection de l'enfance était le Graal des éducateurs spécialisés, ils s'y engageaient par idéal. Maintenant, ils se tournent plus volontiers vers les secteurs du handicap et du médico-social, où il y a plus de moyens et moins de contraintes», constate Iven Gastard, qui dirige, à Pontivy (Morbihan), un établissement de l'Association pour la réalisation d'actions sociales spécialisées (Arass). Après avoir publié, en janvier, une annonce pour un poste en CDI à plein-temps auprès de mineurs étrangers non accompagnés, il a reçu une seule candidature avec le diplôme requis. Depuis, malgré une redéfinition du poste pour l'ouvrir à d'autres profils, il est toujours à pourvoir.

Dans un contexte où le nombre d'enfants et de jeunes majeurs suivis ou placés progresse, 97 % des établissements et services de la protection de l'enfance ont des difficultés à recruter, et 9 % de leurs postes sont vacants, selon une enquête publiée fin 2023 par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux. Les services d'aide sociale à l'enfance (ASE), gérés par les départements, sont eux aussi touchés, avec un taux de vacance de 6,9 %, d'après un sondage de l'association Départements de France en 2023.

Les difficultés ont commencé un peu avant la crise sanitaire due au Covid-19 et se sont aggravées avec elle. Les professionnels de ce secteur, mobilisés dans les périodes de confinement pour continuer les suivis et l'accueil dans les établissements, se sont sentis peu soutenus et reconnus par les pouvoirs publics. Confrontés à la stagnation de leurs salaires depuis plusieurs années, ils ont dû se battre pour obtenir les 183 euros net mensuels de la prime Ségur, accordée dès l'été 2020 aux personnels des hôpitaux et des Ehpad. «Mais elle ne suffit pas : les salaires restent peu attractifs, les sous-effectifs sont chroniques et la charge mentale est très forte», résume Emmanuel Panis, directeur général de l'Arass.

«Il y a une précarisation et un délitement de certaines familles, des enfants qui ont des troubles plus tôt, plus fort», témoigne Iven Gastard. Pourtant, nous disposons de moins d'appuis extérieurs. Un jeune qui a tenté de se suicider réintègre notre établissement après deux heures aux urgences, car l'hôpital n'a plus les moyens de le garder plusieurs jours.» Directrice d'un autre établissement de l'association, à Rennes, Aude Boulben-

Les services d'aide sociale à l'enfance, gérés par les départements, comptent un taux de vacance de 6,9 %

nec cite l'exemple d'un garçon de 9 ans qui a besoin d'être protégé et a d'importants troubles psychiatriques – on parle de «double vulnérabilité» : il a peu d'heures en hôpital de jour, peu d'heures à l'école faute d'accompagnant des élèves en situation de handicap, et n'aura pas de place en institut médico-éducatif avant deux ans. «Il est violent et a menacé ses éducateurs au couteau. Une éducatrice, pilier de l'équipe, me dit qu'elle ne va pas rester», explique-t-elle.

«Trop de responsabilités»

À Valenciennes (Nord), lundi 24 mars, une dizaine de chefs de service de la Sauvegarde du Nord, l'une des grosses associations départementales, terminent leur réunion hebdomadaire. Ils disent leur difficulté à recruter et à garder des éducateurs spécialisés, des diplômés bac + 3 qui débutent avec un salaire net mensuel de 1670 euros, prime Ségur comprise, alors que l'aide sociale à l'enfance (un service départemental) peut payer jusqu'à 500 euros de plus, tout comme les établissements de la Belgique voisine.

Ils racontent combien leurs salariés souffrent du manque de moyens, ce qui favorise le turnover. Une responsable évoque une «perte de sens, quand un enfant a besoin d'être éloigné de sa famille pour être en sécurité, et qu'on ne lui trouve pas de place d'accueil». Une autre relaie le sentiment d'un membre de son équipe d'avoir «participé à la maltraitance» d'un bébé de 18 mois : il a été accueilli quinze jours dans une première famille d'accueil, puis a passé une journée, «comme un paquet», dans un bureau de l'ASE, qui ne lui a trouvé une nouvelle famille que pour une semaine. Un collègue décrit le malaise de devoir de plus en plus installer seuls dans des studios des mineurs d'à peine 16 ans, aux parcours chahutés.

L'image du métier s'en trouve dégradée. D'autant que les médias mettent l'accent sur les dysfon-



Dans la microstructure Interlude, à Marly (Nord), le 24 mars. De gauche à droite, Sara Aklil, cheffe de service éducatif, Léa Oversteys, monitrice éducatrice, et Rosaria Cavallaro, éducatrice spécialisée. AIMÉE THIRION POUR «LE MONDE»

ctionnements, quand les professionnels rappellent combien de drames sont évités, combien de familles et d'enfants sont soutenus. «Avant, les gens trouvaient qu'on faisait un métier formidable. Maintenant, ils disent qu'on participe à la gabegie du système», remarque, amer, Rémy M., éducateur de rue à Marseille et représentant du syndicat SUD-Santé-sociaux.

Les candidatures dans les formations de travailleurs sociaux s'en ressentent. Désormais accessibles sur Parcoursup, elles attirent des profils plus jeunes, qui méconnaissent souvent ces métiers et leurs contraintes. Un stage peut suffire à les faire renoncer ou à préférer un secteur moins exposé. «Ils sortent, à 20 ou 21 ans, de cursus que l'Etat a voulu généralistes. C'est dur d'arriver à cet âge dans un secteur aussi tendu et compliqué que la protection de l'enfance», reconnaît Matthieu Thiebault, directeur du centre de formation Askoria, à Rennes.

Quand ces jeunes persévèrent, ils se tournent plus volontiers vers les CDD et vers l'intérim, qui

a beaucoup progressé. «C'est mieux payé, cela évite de rester dans des services aux conditions de travail dégradées, décrypte Rémy M., et c'est moins de charge mentale.» Les services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), longtemps très valorisés, n'attirent plus autant. «J'aime ce poste hyper-varié, où j'aide les familles à éviter que leurs enfants soient placés. Mais des services ont été confrontés à des décès d'enfants, et beaucoup de jeunes professionnels considèrent que c'est trop de responsabilités», relève Marie Cassiez, 40 ans.

Outiller les équipes

La qualité du travail pâtit de l'instabilité des équipes. «Quand trois, quatre, cinq référents se succèdent en AEMO, il est difficile de créer un lien de confiance avec la famille accompagnée», regrette la directrice adjointe du pôle protection de l'enfance de la Sauvegarde du Nord, Fabienne Le maire. Dans les maisons d'enfants, «le turnover fait que les enfants ne savent plus qui sera là le

soir, alors qu'ils ont besoin d'adultes sur lesquels s'appuyer».

Face à la pénurie, les associations se sont attelées à fidéliser leurs salariés et à en attirer de nouveaux. Et ce, sans pouvoir augmenter les salaires, puisque les pouvoirs publics, qui les missionnent, refusent de compenser des revalorisations. La Sauvegarde du Nord, à l'instar d'autres grosses associations, propose des titres-restaurant, des chèques-vacances, une prime de mobilité durable. Elle organise des temps de réflexion collectifs, des conférences, fait appel à des fondations et à des entreprises afin de financer des projets de créations de spectacles ou de jardins partagés.

Elle expérimente aussi des micro-structures d'accueil, dont les travailleurs sociaux se sont vu déléguer certaines missions par l'aide sociale à l'enfance. «On se sent moins submergés que dans les maisons d'enfants, on a plus de temps avec les jeunes et on accompagne aussi leurs parents», apprécie Rosaria Cavallaro, éducatrice

spécialisée de 29 ans qui travaille à Interlude, une maison de ville en brique où vivent six enfants. Sa cheffe de service, Sara Aklil, a conçu le projet et les plannings avec l'équipe et n'a pas connu de départs : «Je fais attention à prévoir des temps de repos consécutifs, car avoir du temps chez soi, c'est le premier pas pour être bien au travail.»

Partout, l'accent est mis sur la formation et le tutorat, qui permettent à la fois d'outiller les équipes en place et de recruter des non-diplômés. Si les associations ont un rôle à jouer, elles sont tributaires des politiques publiques et des moyens qui leur sont affectés. Selon Matthieu Thiebault, du centre de formation Askoria, «il faut un plan Marshall en faveur de la formation des travailleurs sociaux, qui ne sont pas assez nombreux ; il faut augmenter leurs salaires, et il faut les aider à durer : si on formait plus les professionnels au contact des enfants à détecter les difficultés, on interviendrait avant qu'elles s'amplifient». ■

CLAIRE ANÉ

Le modèle des familles d'accueil de moins en moins privilégié

Mal considéré et mal rémunéré, le métier d'assistant familial n'attire que peu de vocations, occasionnant une baisse du nombre de places

Seize ans de métier, et toutes ses «premières rencontres» avec les enfants accueillis sont restées gravées dans sa mémoire. «Ça ne s'oublie pas, ce premier contact est hyper-important», énonce Sonia Mazel-Bourdois, assistante familiale – l'autre nom donné aux familles d'accueil, un des modes de placement destinés aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) – qui exerce dans la Drôme.

«Je pense à une petite fille, elle était insomniaque quand je l'ai rencontrée. Les éducateurs du foyer m'avaient prévenue que c'était difficile, qu'elle ne dormait pas du tout. Je m'étais préparée à des nuits blanches, et finalement, une fois arrivée chez nous, elle ne s'est jamais réveillée la nuit.»

Elle a compris que l'enfant restait en éveil «par peur des bruits au foyer la nuit, de la promiscuité avec les autres enfants, entre ceux qui se lèvent la nuit, qui vont dans

les couloirs...», ajoute la présidente de la Fédération nationale des assistants familiaux et protection de l'enfance (FNAF-PE), qui regroupe une quarantaine d'associations d'assistants familiaux, soit 2 500 adhérents.

Lorsqu'elle commence à raconter son métier d'assistante familiale, Sonia Mazel-Bourdois est inarrissable. «Toute la difficulté est de permettre à l'enfant un deuxième lien d'attachement, qu'il sente que tout le monde est d'accord pour qu'il ait à la fois le lien d'attachement avec ses parents naturels et avec nous. Quand ça fonctionne, pour les enfants, c'est la meilleure chose qui soit. Ils peuvent se poser, s'attacher, ils peuvent grandir...», affirme-t-elle avec conviction.

Comment expliquer que ce mode d'accueil, naguère privilégié par les services de l'ASE des départements, qui s'occupent des enfants qui leur sont confiés, soit en

perte de vitesse? Depuis fin 2022, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'accueil par les établissements est devenue la modalité d'accueil la plus fréquente (41 % fin 2023), devant l'accueil familial (36 % fin 2023).

«Droit au répit»

Plusieurs raisons concourent à cette nouvelle donne. En premier lieu, le nombre croissant de jeunes à placer, qui se heurte en miroir à la faible attractivité du métier. En 2021, on comptait, selon les chiffres de la Drees, 38 000 assistantes familiales accueillant 71 000 jeunes. Elles étaient 40 000 deux ans plus tôt.

«À la fédération, nous sommes en contact avec des personnes qui réfléchissent à se lancer dans la formation. La première question qu'ils posent, c'est : "Est-ce que j'aurais droit à des congés, des week-ends?"», rapporte M^{me} Mazel-

La situation va en s'aggravant en raison de la démographie vieillissante de la profession

Bourdois. Le «droit au répit», un week-end par mois, figure bien dans la dernière loi votée sur la protection de l'enfance, en 2022. Mais il est laissé à la libre appréciation des employeurs, qui sont en grande majorité les départements. Peu d'entre eux l'ont mis en place.

La situation va en s'aggravant également en raison de la démographie vieillissante de la profession. Parmi les quelque 35 000 assistants familiaux en exercice (neuf sur dix sont des femmes), la moyenne d'âge est de 56 ans. Pour élargir le spectre des candi-

dates, le sénateur Xavier Iacovelli (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, Hauts-de-Seine) a déposé une proposition de loi permettant de concilier une activité professionnelle avec le métier d'assistant familial. Elle a été votée en première lecture au Sénat le 29 mai 2024, mais n'est toujours pas à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Plusieurs mesures permettraient de «rendre ses lettres de noblesse» à ce métier, veut croire M^{me} Mazel-Bourdois. Elle cite la revalorisation de la prime d'entretien accordée par enfant, qui complète le salaire, fixé au smic. Mais surtout, la reconnaissance du statut de travailleur social. «Selon les départements, les familles d'accueil sont plus ou moins intégrées aux équipes de l'ASE, et souvent moins que plus, s'indigne-t-elle. Souvent, on ne peut même pas accompagner l'enfant au bureau du juge, alors qu'il vit avec nous ; il y

va avec son référent ASE qu'il ne connaît parfois même pas et nous, on reste dans le couloir.»

Participer aux réunions du service auquel l'enfant est confié, avoir des temps d'échange avec les autres professionnels... c'est ce qui a conduit Julie (elle n'a pas souhaité donner son nom de famille), nouvelle assistante familiale rencontrée dans le Gard, à choisir comme employeur une association valorisant ce fonctionnement – à la différence du département, a-t-elle entendu dire.

Elle s'apprête à accueillir chez elle un petit garçon de 19 mois. Ce nouveau métier, choisi après une carrière dans le milieu du handicap, n'est pas qu'une aventure personnelle. Il a été discuté longuement en famille, avec sa compagne et sa fille de 7 ans. «Je n'aurais pas pu me lancer sans leur accord, parce que ça va aussi bouleverser leur vie.» ■

SOLÈNE CORDIER

L'aluminium européen dans la tempête Trump

Même si les pays de l'UE exportent peu aux Etats-Unis, les nouveaux droits de douane perturbent la filière

Le commerce mondial est un jeu de billard à cinq bandes, aux rebonds difficiles à mesurer. Les droits de douane de 25 % imposés par le président américain, Donald Trump, depuis le 12 mars, sur l'aluminium en sont un cas d'école. L'Union européenne (UE) exporte peu d'aluminium vers les Etats-Unis - 2 % à 4 % de sa production annuelle environ. Même chose en France : « Nous n'exportons pas du tout aux Etats-Unis, donc nous ne serons pas directement affectés », a expliqué, en février, Guillaume de Goÿs, le président de la première fonderie d'Europe, Aluminium Dunkerque, à *La Voix du Nord*. A priori, le choc devrait être limité.

Grave erreur, corrige Gerhard Anger, le patron d'Alu-met, une PME de 150 employés qui fait de l'aluminium recyclé et possède deux usines en Allemagne et en Autriche. « Ça va être un désastre pour nous. Nos usines vont perdre de l'argent », dit-il. Rob van Gils, qui dirige Hammerer Aluminium Industries, une grosse société de huit usines en Allemagne et en Europe centrale, avec 2000 employés, également spécialisée dans l'aluminium recyclé, confirme : « Si l'Union Européenne ne réagit pas, on va être obligés de réduire la production de nos usines. »

Les difficultés des recycleurs

L'explication de ce paradoxe va se nichier dans le détail des droits de douane mis en place par l'administration Trump. Si une taxe de 25 % est imposée sur l'aluminium « primaire » (fabriqué directement à partir de bauxite), en revanche, l'aluminium à recycler (canettes usagées, résidus de production...) est exempté. D'un coup, les producteurs américains se retrouvent donc face à un arbitrage : au lieu d'importer de l'aluminium primaire, dont le prix vient de faire un bond de 25 % (environ 600 dollars, soit environ 550 euros, de plus par tonne), ils peuvent importer de l'aluminium à recycler, qui devient d'autant plus compétitif. « Logiquement, cela va faire augmenter le prix de l'aluminium à recycler », explique Paul Voss, qui dirige European Aluminium, le lobby européen du secteur.

Gerhard Anger le constate déjà dans ses usines. Les prix de ses commandes d'aluminium à recycler pour le deuxième trimestre ont commencé à monter. « Dans la mesure où les prix de l'électricité demeurent également élevés, je ne

peux pas dégager de profit au prix proposé », dit-il. Les difficultés des recycleurs sont loin d'être secondaires. Ceux-ci représentent la majorité de la capacité de production européenne. En 2023, l'aluminium consommé dans l'UE est venu à 54 % d'importations, 7 % de la production primaire, et 39 % du recyclage.

Cela n'a pas toujours été le cas. En 2000, la production primaire européenne représentait encore un gros quart du total de la consommation. Mais, depuis la crise financière de 2008, c'est la dégringolade. La production primaire a chuté de 70 %. Il ne reste plus que huit fonderies à travers l'Europe, dont deux en France, et aucune n'a été ouverte depuis deux décennies. « Le recyclage est le dernier atout européen, c'est tout ce qu'il nous reste », souligne M. van Gils. Il s'étrangle face au pa-

radoxe environnemental qui se profile. L'aluminium recyclé utilise 95 % d'électricité de moins que la production primaire et est donc beaucoup moins polluant. Mais en exportant du matériau à recycler vers les Etats-Unis, l'Europe risque d'être obligée d'importer plus d'aluminium primaire, qui émet pourtant jusqu'à dix fois plus de gaz à effets de serre.

Mesures de rétorsion

Outre l'impact sur la filière du recyclage, les droits de douane américains sur l'aluminium risquent d'avoir un deuxième effet pervers, « par ricochet », avec l'arrivée en masse dans l'UE d'aluminium fabriqué dans des pays qui ne peuvent plus exporter aux Etats-Unis. « Le Canada est actuellement le premier exportateur d'aluminium aux Etats-Unis, et il sera impacté comme tous les

autres pays, a expliqué, en février, M. de Goÿs. Il va se retrouver avec de gros volumes d'aluminium à écouler et inévitablement chercher de nouveaux marchés. Il y a un risque quasi certain que cette hausse des droits de douane bouleverse les schémas commerciaux. »

La concurrence canadienne pourrait venir s'ajouter à celle, en place depuis plusieurs années, de l'aluminium chinois produit à bas coût. Une menace pour l'aluminium tricolore, qui doit déjà faire face à des coûts énergétiques de fabrication non compétitifs en raison du prix élevé de l'électricité en Europe par rapport à la Chine, au Canada et aux Etats-Unis.

Le risque de la concurrence étrangère est également soulevé par l'Alliance des minerais, minéraux et métaux (A3M), la fédération française des professionnels de la sidérurgie et de l'extraction

La concurrence canadienne pourrait aussi s'ajouter à celle de l'aluminium chinois produit à bas coût

minière, au-delà du seul cas canadien. « L'un des principaux risques est le report vers l'Europe d'une partie des exportations d'aluminium prévues vers les Etats-Unis, en provenance de l'Asie et de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord », explique Bruno Jacquemin, le délégué général d'A3M. Le spécialiste pointe également un danger lié aux mesures de rétorsion que pourrait prendre Bruxelles

contre les Etats-Unis. « Elles pourraient pénaliser certaines entreprises européennes qui importent des produits américains », s'inquiète M. Jacquemin.

European Aluminium, le lobby des industriels européens, réclame un « plan d'action » de l'Europe pour protéger la filière. « L'urgence à agir accélère », explique M. Voss, son directeur général. Sur le recyclage en particulier, il demande une taxe à l'exportation de 25 % sur les déchets d'aluminium. « Il faut que cette taxe s'impose à l'ensemble du monde, pas seulement aux Etats-Unis, sinon le métal ira vers le Mexique ou un autre pays avant d'être redirigé vers les Etats-Unis », précise-t-il. Et insiste : « Les entreprises me disent qu'elles peuvent tenir quelques semaines ou mois, pas plus. Il faut aller vite. »

ÉRIC ALBERT
ET BASTIEN BONNEFOUS



Chargement de lingots d'aluminium au centre de recyclage Novelis, à Nachterstedt (Allemagne), le 7 novembre 2024. KLAUS-DIETMAR GABBERT/DPA PICTURE-ALLIANCE VIA AFP

British Steel prépare la fermeture de ses hauts-fourneaux

Le dernier site de production du pays est en train de disparaître à cause d'un désaccord entre son propriétaire, le chinois Jingye, et l'Etat

LONDRES - correspondance

Le Royaume-Uni pourrait bientôt devenir le seul pays du G7 qui ne produit pas son propre acier. Le groupe chinois Jingye, propriétaire du dernier haut-fourneau du pays, à Scunthorpe, dans le Lincolnshire, a annoncé, jeudi 27 mars, qu'il avait entamé des négociations avec ses employés pour fermer le site. Trois options sont sur la table : la mise à l'arrêt de l'aciérie, opérée par British Steel depuis 1890, d'ici à juin, en septembre ou à une date ultérieure. De 2000 à 2700 emplois sont menacés, ont mis en garde les syndicats.

La fermeture du site, qui mettrait fin à 175 ans de production d'acier au Royaume-Uni, est en discussion depuis 2023, mais le processus s'est accéléré il y a quelques jours. « British Steel doit rem-

placer ses hauts-fourneaux par des fours à arc électrique, plus efficaces sur le plan énergétique », explique David Bailey, spécialiste de la politique industrielle britannique à l'université de Birmingham.

La transition coûtera 2 milliards de livres sterling (2,4 milliards d'euros), a affirmé Jingye. « La société espérait obtenir 1 milliard de livres sous la forme de subsides étatiques afin de financer le maintien des hauts-fourneaux jusqu'à ce que l'installation à arc électrique soit achevée, mais le gouvernement n'était prêt à fournir que 500 millions de livres », détaille M. Bailey. « Notre offre a été rejetée », a déclaré la ministre de l'énergie, Sarah Jones, précisant toutefois que les discussions avec le groupe se poursuivaient. L'ensemble du projet est désormais menacé.

Cette crise survient six mois après la clôture de l'avant-der-

nière aciérie du pays à Port Talbot, au Pays de Galles, par l'indien Tata Steel. Au Royaume-Uni, l'acier est en déclin depuis quatre décennies. Dans les années 1970, le pays produisait 28,3 millions de tonnes de ce métal et le secteur employait plus de 320 000 personnes, selon un rapport du parlement. Aujourd'hui, il ne génère plus que 5,6 millions de tonnes et 33 700 emplois, selon l'organisation faitière UK Steel. « L'acier britannique a un problème de compé-

Cet événement mettrait fin à 175 ans de production d'acier au Royaume-Uni

titivité, relève Andrzej Kotas, qui dirige la société de conseil spécialiste du sujet Metals Consulting International. Le pays doit importer 3 tonnes de minerai de fer et de charbon pour produire une tonne d'acier. Cela coûte cher, notamment en frais de transport. » Les producteurs souffrent également du coût élevé de l'électricité, indexé sur le prix du gaz, qui a bondi depuis la guerre en Ukraine, dit-il. Le site de Scunthorpe perd 700 000 livres par jour, malgré un investissement de 1,2 milliard de livres depuis 2020, selon Jingye.

A cela s'ajoute un environnement moins favorable sur le front des aides de l'Etat. « Dans le reste de l'Europe, les règles gouvernant l'attribution des marchés publics favorisent les producteurs d'acier domestiques, ce qui n'est pas le cas au Royaume-Uni », explique David Bailey. Plus récemment, les

producteurs britanniques ont souffert, comme leurs pairs européens, d'un marché en berne. « La crise de l'immobilier en Chine ainsi que la faiblesse du secteur de la construction et de l'automobile ont pesé sur la demande », note James Campbell, analyste pour la société CRU Group.

Un enjeu de sécurité nationale

Les taxes de 25 % imposées le 12 mars par le président américain, Donald Trump, sur les importations d'acier ont porté le coup final à cette industrie en crise. « Les aciéries britanniques n'exportent que de faibles volumes aux Etats-Unis, mais il s'agit de produits à haute valeur ajoutée, destinés à l'industrie aéronautique, gazière et pétrolière », précise-t-il. La fermeture du site Scunthorpe placera le pays dans une position périlleuse. « Cela causera une brè-

che irréparable dans l'armure de notre sécurité nationale », a déploré Gareth Stace, le directeur de UK Steel. L'acier britannique entre en effet dans la composition des tanks et des sous-marins, des voitures et des projets d'infrastructure comme la ligne de train à grande vitesse HS2 ou la centrale nucléaire de Hinkley Point, rappelle M. Bailey. « Si British Steel cesse de produire de l'acier, le pays devra se tourner vers les importations, notamment chinoises, mettant en danger la sécurité de son approvisionnement », ajoute-t-il.

Les craintes sont telles que plusieurs parlementaires appellent à nationaliser British Steel. Ce ne serait pas sans précédent : en 2021, l'Etat avait déjà pris le contrôle de l'aciérie Sheffield Forgemasters, qui produit des métaux pour les sous-marins nucléaires. ■

JULIE ZAUGG

Trump blanchit en série des criminels en col blanc

Le président américain a gracié des entrepreneurs délinquants, arnaqueurs d'épargnants ou menteurs invétérés

NEW YORK - correspondant

L'escroc du siècle Bernard Madoff a fini ses jours dans une prison fédérale de Caroline du Nord, en avril 2021, à l'âge de 82 ans. Ses cadets ne semblent pas en voie de subir cette funeste destinée : le président américain, Donald Trump, n'en finit pas de gracier les délinquants économiques, arnaqueurs d'épargnants, menteurs invétérés. « Les grâces de Trump montrent qu'il n'y a jamais eu de meilleur moment pour être un escroc en col blanc », écrit le site d'information Axios.

Dernier en date, Trevor Milton, 42 ans, fondateur de la firme de piles à hydrogène Nikola, accusé d'avoir menti aux épargnants sur l'avancement de sa technologie. En octobre 2022, il a été condamné par un jury à quatre ans de prison. Son entreprise a fini par faire faillite en février.

M. Milton, qui était en liberté en attendant son procès en appel, a annoncé sa grâce, jeudi 27 mars sur X, se filmant conduisant sa voiture. « Je viens de recevoir un appel du président des Etats-Unis sur mon téléphone, et il a signé ma grâce totale et inconditionnelle. Je suis libre. Les procureurs ne peuvent plus me faire de mal », se réjouit l'ancien entrepreneur. Au passage, il a levé le voile sur les motivations derrière la décision de M. Trump : « C'est un homme incroyablement qui s'est suffisamment soucieux de moi pour m'appeler personnellement et me dire à quel point tout cela était injuste de la part des mêmes fonctionnaires qui l'ont harcelé et poursuivi. »

M. Milton accumulait effectivement les atouts : comme Donald Trump, il a été poursuivi par la justice new-yorkaise, le procureur dé-

mocrate Damian Williams en l'occurrence. Surtout, il a eu, avec sa femme, la délicatesse de financer la campagne électorale du président, en lui versant, à l'automne 2024, plus de 1,8 million de dollars. Deux de ses avocats naviguaient dans la galaxie Trump : Marc Mukasey a représenté la Trump Organization, tandis que Brad Bondi est le frère de Pam Bondi, la nouvelle procureure générale. Interrogé au lendemain de la grâce, le président des Etats-Unis a cru trouver la cause de sa condamnation : « Il soutenait Trump. Il aimait Trump. » M. Milton « n'a rien fait de mal » et les procureurs du district sud de New York sont un « groupe de personnes vicieuses », a accusé le locataire de la Maison Blanche.

Laisser-faire généralisé

M. Trump a aussi commué la peine du journaliste entrepreneur Carlos Watson, cofondateur d'Ozy Media, une start-up frauduleuse. La décision est tombée vendredi 28 mars, juste avant qu'il ne se présente à la prison pour accomplir sa peine de dix ans de réclusion. En 2021, lors d'un entretien avec la banque Goldman Sachs pouvant aboutir à une levée de fonds, M. Watson avait fait intervenir un complice se présentant comme un dirigeant de YouTube susceptible de doper sa chaîne de média.

Donald Trump s'est entiché des cryptodevises dérégulées, au point d'en vendre à son effigie. Et les entrepreneurs du secteur qui ont cru qu'ils pouvaient ne respecter aucune règle ont droit à la mansuétude de M. Trump. Ainsi, fin mars, ce dernier a gracié les entrepreneurs en cryptomonnaies Arthur Hayes, Benjamin Delo et Samuel Reed, fondateurs de la plateforme d'échanges BitMEX, condamnés en 2022 à de la prison

avec sursis pour violation de règles antiblanchiment.

Au lendemain de sa seconde investiture, M. Trump avait accordé son pardon, le 21 janvier, à Ross Ulbricht, créateur du marché noir en ligne Silk Road, condamné à perpétuité et incarcéré depuis plus de dix ans. Cet Américain, âgé de 41 ans aujourd'hui, avait été arrêté en 2013 dans une bibliothèque de San Francisco (Californie) au terme d'une enquête sur ce qui était considéré comme le plus grand site de vente de drogue en ligne. Son cas était défendu par plusieurs figures libertariennes et par le milliardaire Elon Musk.

Le démocrate Joe Biden a, il est vrai, contribué à la banalisation de la grâce présidentielle, en l'accordant, avant de quitter la Maison Blanche, à son propre fils Hunter qui attendait sa sentence, ainsi qu'à de nombreux membres de sa famille et de son administration de manière préventive. Et les grâces de Trump interviennent dans un contexte de laisser-faire généralisé. La loi « anticorruption » de 1977 a ainsi été suspendue par M. Trump, qui l'accuse de nuire aux entreprises américaines cherchant à conquérir des marchés à l'étranger.

Pour les escrocs en quête de rédemption, la filière new-yorkaise semble la plus prometteuse, car elle permet d'étayer la thèse de la justice corrompue alléguée par



Trevor Milton, fondateur de Nikola, quitte le tribunal, lors de son procès, à New York, en septembre 2022. BRITAINY NEWMAN/AP

Le chemin de la grâce pourrait s'ouvrir pour Sam Bankman-Fried, condamné à vingt-cinq ans de prison

Donald Trump. Elle a conduit à l'abandon des poursuites en cours contre le maire de New York, le démocrate Eric Adams, inculpé dans de nombreuses affaires de corruption par le procureur Damian Williams, décidément dans le collimateur du nouveau président. M. Williams a démissionné en décembre 2024, avant le retour à la Maison Blanche de Donald Trump.

Cette indulgence présidentielle a donné des idées à quelques condamnés célèbres. Ainsi, le chemin de la grâce pourrait s'ouvrir pour Sam Bankman-Fried, petit génie des cryptomonnaies, emporté par la faillite retentissante de son entreprise FTX. Ce « geek » de 33 ans a été condamné à vingt-cinq ans de prison pour avoir détourné l'argent de ses clients. Or, son juge est Lewis Kaplan, le démocrate new-yorkais qui a fait reconnaître par un jury que Donald Trump avait agressé sexuellement la journaliste du magazine

Elle, Elizabeth Jean Carroll. Sam Bankman-Fried a donc tenté une manœuvre d'approche.

De sa prison, il a accordé une interview au tabloïd Sun de New York et surtout un entretien vidéo à l'animateur d'extrême droite, chassé de Fox News, Tucker Carlson. M. Bankman-Fried a accusé l'ancien patron de la SEC (le gendarme boursier américain), Gary Gensler, d'être un « cauchemar », mais il est resté très laconique sur sa possible grâce. « Y penser toujours, n'en parler jamais » semble être le mot d'ordre.

« Sujet brûlant entre détenus »

C'est ce que confirme le site Politico Sam Mangel, consultant qui s'est spécialisé dans l'accompagnement des détenus en col blanc. Il a eu comme client M. Bankman-Fried, Steve Bannon, l'ancien conseiller de Donald Trump, condamné pour détournement de fonds, et George Santos, le représentant républicain de New York, menteur invétéré exclu de la Chambre des représentants par ses pairs. « Tous ceux qui sont en prison aujourd'hui sont très conscients du [nouveau] environnement, et c'est devenu un sujet brûlant entre les détenus », relate M. Mangel.

Ainsi, Elizabeth Holmes, entrepreneuse californienne de 40 ans qui prétendait avoir découvert un test miracle pour détecter les cancers, avec sa firme Theranos, vient de faire opportunément parler

d'elle. Celle qui purge une peine de neuf ans dans un pénitencier du Texas a accordé, mi-février, un entretien au magazine People, dans lequel elle qualifie la prison d'« enfer » et de « torture ».

Elle décrit son quotidien, son travail rémunéré 31 cents de l'heure et les cours de français qu'elle donne. Elle explique à People qu'elle n'avait jamais imaginé un jour aller en prison. Dans cette course à la grâce, M^{me} Holmes part toutefois avec un handicap : celui d'avoir organisé un dîner de financement pour la candidate démocrate Hillary Clinton, en Californie, en 2016.

A cette liste de candidats au pardon présidentiel vient de s'ajouter une nouvelle condamnée médiatique : Charlie Javice, 32 ans, fondatrice d'une start-up, Frank, qui prétendait révolutionner la façon dont les étudiants postulent à une aide financière. Elle a été reconnue coupable, vendredi 29 mars, d'avoir escroqué la banque J.P. Morgan en lui vendant son entreprise pour 175 millions de dollars, tout en mentant sur le nombre de ses clients. M^{me} Javice encourt une peine pouvant se monter à des dizaines d'années de prison. Griçant, le site Axios fait part de son optimisme pour ces criminels : « Elizabeth Holmes, Sam Bankman-Fried et Charlie Javice devraient rester assis près du téléphone. » ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Les déboires d'un acteur français du pétrole au Venezuela

Les nouvelles sanctions des Etats-Unis contre le pays sud-américain vont contraindre les activités de Maurel & Prom

Vouloir exploiter les immenses ressources pétrolières du Venezuela n'est pas sans risque, surtout lorsque les Etats-Unis s'en mêlent pour déstabiliser le pouvoir de Nicolas Maduro, chef d'Etat de la République bolivarienne. Telle est la leçon apprise par l'américain Chevron, l'espagnol Repsol... ainsi qu'un plus petit acteur : le français Maurel & Prom (M&P), dont le siège est à Paris, société de plus de 700 salariés ayant pour actionnaire majoritaire Pertamina, compagnie pétrolière nationale d'Indonésie.

Avec le retour de Donald Trump à la présidence américaine, c'est le retour des sanctions pour empêcher l'activité des firmes étrangères exerçant au Venezuela. Depuis 2018 et le rachat des parts de Shell, une filiale de Maurel & Prom détient 40 % d'un gisement, dans le lac de Maracaibo, en partenariat avec la compagnie publique vénézuélienne PDVSA.

De 2019 à novembre 2023, le groupe français avait déjà renoncé à commercialiser sa quote-part de barils vénézuéliens, et donc à en percevoir les recettes. Le scénario est parti pour se reproduire : vendredi 28 mars, par l'intermédiaire du Bureau de contrôle des avoirs à l'étranger (Office of Foreign Assets Control, OFAC), le département américain du Trésor a révoqué la « licence spécifique » dont l'entreprise disposait depuis avril 2024, du temps de la mandature de Joe Biden.

Cette licence renouvelable, qui aurait dû n'expirer qu'en mai 2026, permettait le commerce du pétrole vénézuélien sans entraves américaines, y compris en dollars. Lundi 31 mars, quand l'entreprise a révélé la décision de l'OFAC, la Bourse a réagi sans délai : en fin de journée, l'action M&P dégringolait (-14,61 %).

Le communiqué mentionne une « période de transition jus-

qu'au 27 mai ». Durant cette période, « nous ne pourrions exporter que vers les Etats-Unis », explique au Monde le directeur général de Maurel & Prom, Olivier Cléret de Langavant. Ce qui n'est pas forcément une grosse contrainte, parce que les raffineries de la côte du Golfe [du Mexique, allant du Texas jusqu'à la Floride] sont conçues pour le brut vénézuélien, qui est un pétrole lourd. »

Et ensuite ? Si la révocation se confirmait, « la production continuerait, mais nous ne pourrions plus ni l'exporter ni en bénéficier,

Le groupe évoque un risque d'amendes, sans être en mesure d'en détailler un barème

précise M. Cléret de Langavant. Comme entre 2019 et 2023, nous pourrions seulement, et au plus, procéder à des travaux de maintenance critique ou de sauvegarde de la sécurité des installations. »

« Sanctions extraterritoriales »

L'hypothèse que PDVSA continue alors à exporter, seul, tous les produits à destination de la Chine ou de l'Inde est plausible. Et ce, malgré une autre mesure de Donald Trump : à partir de mercredi 2 avril, toutes les marchandises entrant aux Etats-Unis pourraient être taxées de 25 % de droits de douane en plus, si elles proviennent d'un pays achetant du pétrole vénézuélien.

Pourquoi M&P prévoit-il de suivre les sanctions américaines, alors même qu'il n'a pas d'activités aux Etats-Unis ? Le groupe évoque un risque d'amende, sans être en mesure d'en détailler un barème. Plus largement, il y a

aussi le risque de s'aliéner le soutien de banques, d'armateurs, de sous-traitants ou de tout autre acteur soucieux de rester en conformité avec les réglementations américaines. « De façon assez discrétionnaire, les Américains s'arrogent le droit d'imposer des sanctions extraterritoriales », résume M. Cléret de Langavant.

En 2024, la quote-part vénézuélienne (un peu plus de 6 000 barils par jour en moyenne, en hausse de plus de 40 % entre le premier et le quatrième trimestre) a représenté un peu plus d'un sixième de la production totale d'hydrocarbures de Maurel & Prom – également présent au Gabon et en Angola pour le pétrole. Soit des dividendes de 48 millions de dollars (44,5 millions d'euros). Avant la révocation de mars, l'entreprise tablait, pour son année 2025 au Venezuela, sur la commercialisation de 10 000 barils quotidiens. ■

ADRIEN PÉCOUT

AUTOMOBILE Les ventes de véhicules en hausse aux Etats-Unis

Les immatriculations de voitures ont bondi aux Etats-Unis, en mars, notamment grâce à des achats anticipés avant l'instauration, à partir du 3 avril, de droits de douane de 25 % sur tous les véhicules et certaines pièces détachées fabriquées à l'étranger. Ford a évoqué des ventes « fortes » en mars (+19 %) mardi. – (AFP)

AÉRONAUTIQUE

Le patron de Boeing reconnaît de « graves faux pas »

Le directeur général de Boeing, Kelly Ortberg, a rendu public, mardi 1^{er} avril, la déclaration qu'il devait adresser au Sénat des Etats-Unis, mercredi 2 avril, dans laquelle il reconnaît que l'avionneur a commis de « graves faux pas » ces dernières années. Boeing a connu de nombreux problèmes industriels sur son 737 Max, dont la conception de son logiciel antidécrochage qui avait contribué à deux crashes en 2018 et en 2019. – (AFP)

MADRID - correspondante

Dans le quartier populaire de Prosperidad, à Madrid, deux artistes de cirque cubains débarquent avec quatre immenses valises devant le petit Hostel Thirty One, lundi 24 février. Gênes et un peu méfiants, Cristian, 19 ans, et Andrés, 29 ans – ils n'ont pas souhaité donner leur nom de famille –, affirment être venus pour « connaître l'Espagne ».

Après quelques minutes de conversation, les deux hommes, munis d'un visa de tourisme, finissent par reconnaître qu'ils espèrent trouver du travail et s'installer ici. « A Cuba, l'économie va très mal, il n'y a plus rien dans les boutiques, il faut faire la queue pendant des heures pour espérer obtenir de quoi manger », explique Cristian.

Un sac plastique à la main contenant quelques affaires, Rox Will Sanchez, un Vénézuélien de 29 ans, arrivé dix jours plus tôt, entre à son tour dans l'auberge de jeunesse. Ancien étudiant en ostéopathie à Caracas, il travaille déjà comme livreur pour la plateforme Glovo et loue un lit superposé dans un dortoir pour 12 personnes. Il paie entre 15 et 20 euros la nuit, selon les jours. « Il y a des gens du Venezuela, de Colombie, du Pérou, du Salvador et du Yémen... explique-t-il. Dormir ici est une solution, le temps de trouver mieux, pas trop cher. » Dans l'aéroport de Madrid-Barajas, près de 500 personnes dorment pour leur part dans les couloirs du terminal 4.

La population espagnole croît à un rythme effréné depuis la fin de la pandémie de Covid-19 et débordé les capacités de logement de la capitale. Selon les dernières données de l'Institut national de statistiques (INE), parues le 13 février, le nombre d'habitants a franchi la barre des 49 millions en 2024, après une hausse nette de 450 000 résidents venant principalement de Colombie (157 000), du Venezuela (107 000) et du Maroc (106 000). En 2022, le solde migratoire avait déjà été de 727 000 personnes, puis de 642 000 personnes en 2023. En trois ans, la population a ainsi augmenté de 1,6 million de personnes. Des chiffres qui dépassent ceux enregistrés durant la vague migratoire des années 2000, alors portée par le boom de la construction.

INSTABILITÉ POLITIQUE

« L'immigration est en train de sauver la démographie espagnole », résume Joaquín Recaño, chercheur au Centre d'études démographiques de l'Université autonome de Barcelone. L'Espagne est l'un des pays d'Europe les plus touchés par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité, au point que le solde naturel, devenu négatif en 2015, se creuse de plus en plus. En 2022, l'Espagne a ainsi compté 133 000 décès de plus que de naissances, et, en 2023, 113 000. « L'indice de fécondité est très bas, de 1,12 enfant par femme, souligne M. Recaño. Et, pourtant, dans moins de deux ans, nous aurons atteint les 50 millions d'habitants – sans compter les effets de l'élection de Donald Trump sur les migrations internationales, avec une probable hausse de l'immigration latino-américaine vers l'Espagne, pour des raisons linguistiques et historiques. »

Près de 9,4 millions de personnes, soit 19 % des habitants, sont nées à l'étranger, selon l'INE. Un chiffre sensiblement supérieur aux 6,9 millions de ressortissants étrangers (14 % de la population), du fait des processus d'acquisition de la nationalité espagnole, très fréquents parmi les Latino-Américains. Si les Marocains représentent la première commu-

nauté, avec 1,1 million de ressortissants, ceux d'Amérique latine sont plus de 4,2 millions, en particulier les Colombiens (850 000) et les Vénézuéliens (500 000). L'instabilité économique et politique en Amérique latine, mais aussi les besoins de main-d'œuvre dans le tourisme, l'hôtellerie et les services en Espagne, explique ce boom migratoire. Loin des discours anti-immigration qui se propagent en Europe, le pays non seulement n'a pas renforcé la fermeture de ses frontières, mais il a développé des instruments pour faciliter les régularisations. « Sans la population immigrée, la moitié des restaurants seraient fermés, les chantiers de construction à l'arrêt, nos aîeux privés de soins, nos cultures non récoltées, assure un haut responsable politique espagnol. Si les Européens veulent maintenir leur niveau de vie, ils ont besoin de millions d'immigrés. » Selon le gouvernement de gauche, qui s'appuie sur des estimations de la Banque d'Espa-

« Il y a une forte croissance économique et une politique migratoire fondée sur les droits humains »

PILAR CANCELA
secrétaire d'Etat
aux migrations

gne, le royaume a besoin de 250 000 à 300 000 travailleurs étrangers par an pour soutenir son Etat-providence, en particulier le système de retraites.

En novembre 2024, un règlement a été approuvé pour permettre la régularisation de près de 300 000 personnes en situation irrégulière par an jusqu'en 2027. Jusqu'à présent, un mécanisme permettait déjà d'obtenir un permis de résidence pour ceux qui pouvaient démontrer trois ans de présence sur le territoire, chose assez simple grâce à la possibilité ouverte à tous de s'enregistrer sur les registres municipaux.

Cette voie de régularisation, dite « par enracinement », a été étayée avec la définition de cinq types d'ancrage – social, socioformatif, socioprofessionnel, familial et de seconde chance (pour ceux qui n'ont pas renouvelé leur permis de résidence) –, et le délai nécessaire pour y accéder a été ramené à deux ans.

Une mesure saluée par la Confédération espagnole des organisations entrepreneuriales, qui ne cesse d'appeler à ce que les permis de travail des étrangers soient « facilités et plus rapides ». « Nous avons besoin de 10 000 conducteurs de bus, de 80 000 personnes dans la construction, d'énormément de travailleurs dans l'hôtellerie, de 50 000 travailleurs dans la cybersécurité... Il est fondamental que nous accueillions des gens et que nous les formions », résumait, en janvier, un grand patron.

Cette hausse de la population contribue, avec le boom du tou-

risme, à la forte croissance de l'Espagne, qui a été de 3,2 % en 2024, contre 1,1 % en France et -0,2 % en Allemagne. Lors d'une conversation informelle avec des correspondants étrangers, en décembre 2024, le premier ministre, Pedro Sanchez, estimait ainsi que 40 % de la croissance actuelle pouvait être attribuée à l'apport de l'immigration, qui soutient notamment la demande de biens et la consommation. En 2024, seuls 60 000 des 470 000 emplois créés ont été occupés par des personnes nées en Espagne, et à 88 % par des ressortissants étrangers ou personnes nées à l'étranger ayant une double nationalité. Depuis janvier 2019, l'immigration a couvert 70 % des emplois créés.

TAUX D'ACTIVITÉ SUPÉRIEUR

« Il y a deux ans, l'Espagne était majoritairement un pays de transit. C'est devenu une destination finale de la migration parce qu'il y a une forte croissance économique et une politique migratoire basée sur les droits humains », explique Pilar Cancela, secrétaire d'Etat aux migrations. Elle souligne que les résidents qui arrivent sont en âge de travailler. Ils ont un taux d'activité supérieur à celui des Espagnols, utilisent moins le système de santé, saturé, et ne provoquent pas de pression sur le système éducatif, car le pays fait au contraire face à des classes de plus en plus vides. De plus, près de 2,9 millions de ressortissants étrangers cotisent à la Sécurité sociale, soit 13,6 % du total des affiliés – deux points de plus qu'en 2023.

Les besoins de main-d'œuvre dans le tourisme et les services expliquent ce boom migratoire

Si les régularisations ont été facilitées, les critères d'obtention de la nationalité ont aussi été élargis dans les pays d'origine, notamment grâce à la *ley de nietos* (« loi des petits-enfants »), qui a facilité l'obtention de la nationalité aux descendants des exilés « pour des raisons politiques, idéologiques, religieuses ou en raison de leur orientation et identité sexuelle » durant la dictature franquiste.

Pour faciliter les démarches, l'administration a présumé « que tous les Espagnols qui ont quitté l'Espagne entre le [soulèvement militaire du] 18 juillet 1936 et le 31 décembre 1955 [entrée à l'Organisation des Nations unies] » sont des exilés. Devant les consulats espagnols en Argentine, notamment, de longues files d'attente se sont formées pour obtenir le sésame.

« Je me sens bien à Madrid, c'est une ville agréable et accueillante, explique Juliano Gallo, 33 ans, diplômé en ingénierie industrielle et comédien, arrivé de Buenos Aires en août 2022. En Argentine, avec l'inflation à trois chiffres et la crise, il était impossible d'avoir une stabilité et un horizon économique, impossible de prendre un crédit pour acheter un logement. »

Après avoir travaillé à mi-temps comme serveur, il a trouvé sans difficulté un emploi comme commercial chez Telefonica pour un salaire de 30 000 euros par an, en comptant les primes. Et, après avoir vécu dans une chambre sombre, au sein d'un appartement partagé avec cinq autres Latino-Américains, il a fini par trouver une « super affaire » dans le quartier excentré de la Elipa. Pour 900 euros, il loue un appartement de trois chambres d'environ 70 mètres carrés avec deux amis argentin et chilien. « Le propriétaire ne nous augmente pas le loyer et, en échange, on ne se plaint pas du mauvais état de l'appartement », explique-t-il.

SLOGANS ANTITOURISTES

La question du logement est le principal défi auquel le pays doit faire face. Selon la Banque d'Espagne, il manque 600 000 logements. « Et, rien que pour absorber les flux migratoires actuels, il faudrait construire 50 000 à 60 000 logements par an », estime M. Recaño. Il y va de l'acceptation sociale du phénomène. En septembre 2024, l'immigration était la principale préoccupation des Espagnols, selon le baromètre mensuel du Centre de recherche sociologique. Une position inédite, liée à la crise migratoire aux Canaries et aux disputes entre les régions sur l'accueil des mineurs isolés. Depuis, elle a été reléguée à la sixième position, derrière le logement, l'économie et le chômage.

Reste que l'arrivée de riches ressortissants occidentaux, attirés par la qualité de vie et capables d'acheter comptant des appartements, provoque aussi des tensions. Habituee aux slogans anti-touristes, Barcelone a ainsi vu apparaître sur ses murs des graffitis appelant à mettre « dehors expatriés et nomades digitaux ». ■

SANDRINE MOREL



Rassemblement en faveur de la régularisation des étrangers travaillant dans le pays, à Madrid (Espagne), le 9 avril 2024. FRANCESCO MILITELLO (MIRTO)/NURPHOTO VIA AFP

PLEIN CADRE

En Espagne, l'immigration porte la croissance de la population

En 2024, le nombre d'habitants dans le pays a atteint 49 millions, soutenu par l'afflux de Latino-Américains. Un mouvement encouragé par le gouvernement qui dope le développement économique mais alimente les tensions sur le logement

Le Monde en vente actuellement

En kiosque

Le Monde LA RÉPUBLIQUE SOUSTENSIONS

Hors-série

Le Monde LE BILAN DU MONDE

Hors-série

Le Monde Albert Camus

Hors-série

Le Monde L'HISTOIRE MYTHES

Hors-série

Collection MYTHES et LEGENDES du ROI ARTHUR

Actuellement en vente, le volume n°9 MERLIN L'ENCHANTEUR ET LA PROPHÉTIE DES DRUIDES

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Le Carnet du Monde

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS

Le Monde Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL) soit sur le site : https://carnet.lemonde.fr

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr https://carnet.lemonde.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

On nous prie d'annoncer le décès de **M^{me} Jacqueline BLOCH**, née ROINAC, survenu le mardi 25 mars 2025, à Paris, à l'âge de cent ans.

Jacqueline Bloch était l'épouse de l'historien israélien, **Charles BLOCH**, décédé le 14 juin 1987, à Paris.

La levée de corps aura lieu le vendredi 4 avril, à 9 h 30, au funérarium de Ménilmontant, Paris 11^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Marion Camarcat, née Leboyer et Noël Camarcat, ses parents, Léah et Raphaëlle Camarcat, ses sœurs, Antoine Leboyer, son oncle et sa famille, Tous ses amis, ont l'immense douleur de faire part du décès brutal de **Judith CAMARCAT**, survenu le mercredi 26 mars 2025, à l'âge de trente et un ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 4 avril, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet.

Ni fleurs ni couronnes.

C'est avec une profonde tristesse que nous faisons part du décès de **Mariel CLARMONT-PICHON**, artiste textile, survenu le 23 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Elle laisse en deuil Marigrine Auffray-Milésy, Charles Auffray, Julie Saavedra, ses enfants, leurs conjoints, Ses enfants Et ses petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Louis-en-l'Île, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris 4^e, le vendredi 4 avril, à 10 heures.

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa douleur par leur présence ou leurs marques de sympathie.

Conformément à son souhait, Mariel sera inhumée au cimetière de Reims auprès de ses parents, **Lionel PICHON** et **Yvonne BLANCHOT** et de son fils, **Franz AUFRAY**.

Société editrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Anne Eveno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kete
Rédaction en chef Laurent Barrodon, Emmanuel Davidenkoff (Événements), Jérôme Gautheret, Michel Guerin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Paris. Karine Jolivet, sa fille, a la tristesse de faire part du décès de **Roland CUVELIER**, survenu le 27 mars 2025, à Sainte-Geneviève-des-Bois, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 avril, à 11 heures, au Temple de Clamart (Hauts-de-Seine).

Paris. M. et M^{me} Didier Faury, M. et M^{me} Henri-Michel Brunet, ses enfants, Romain, Nicolas, Christophe, Olivier, ses petits-enfants, Elisabeth et Adèle, ses arrière-petites-filles, ont la douleur de faire part du décès de **Yvonne ELUECQUE**, née MARCEL, survenu le 29 mars 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 3 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Arche de l'Alliance, 81, rue d'Alleray, Paris 15^e.

Nous associons à notre chagrin le souvenir de son mari, **Serge ELUECQUE**, décédé le 4 mai 2007.

Cet avis tient lieu de faire-part.

annefaury75@gmail.com eluecque.pascale@gmail.com

Verneuil d'Avre et d'Iton. Claude Godinot, Ses filles Et ses petits-enfants, font part du décès de **Michel GODINOT**, survenu le 28 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 4 avril, à 14 h 30, à Verneuil-sur-Avre.

M^{me} Jean-Yves Haberer, née Anne du Crest, son épouse, M^{me} Sylvie Haberer, M. Charles Haberer, ses enfants, ont la tristesse de faire part du décès de **M. Jean-Yves HABERER**, ENA 59, haut fonctionnaire, directeur du Trésor, président de Paribas puis du Crédit Lyonnais, survenu le 31 mars 2025, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris 16^e, le jeudi 3 avril, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu le lundi 7 avril, à 10 heures, au cimetière de Savines-le-Lac (Hautes-Alpes).

Paris. Laurie, Saint-Flour (Cantal). Vez (Oise). Tara Jouve, sa fille, Bernard Jouve (†) et Bernadette (†), Odile (†) et Robert Le Fur (†), Paul Jouve (†) et Nicole (†), Monique Jouve (†), Daniel Jouve (†) et Alice, Blandine et Jean-Charles Colin, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Louis et Grégoire, Hubert, Antoine (†), Claire (†), Dominique, Jean-Baptiste Jouve, Marie Georges et Bernard Georges, François Le Fur (†), Etienne et François, Anne, Sophie Jouve, Cristin et Patrick, Alexandre Jouve, Irène et Ivan Colin, ses neveux et nièces, leurs conjoints et leurs enfants Et ses cousines et cousins des familles Jouve, Daude, Halkin, Brunhes, Baron, ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 31 mars 2025, à Paris, du **docteur Simone JOUVE**, (1933-2025), psychiatre à l'hôpital Paul Brousse (AP-HP).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 avril, à 14 h 30, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, suivie de l'inhumation, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

Pierre MARIÉTAN, compositeur, pédagogue, promoteur de la composition esthétique de l'environnement dans sa dimension sonore, chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres, est décédé le 23 mars 2025, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Thierry, Anne, Elsa Mariétan, ses enfants, Sylvie Guichard, sa compagne, ses petits-enfants, Maïa, Rita, leur père, Marco Suares Cifuentes, Blaise, Lucas, son père, Jesús Segura Puértolas, Michèle Matthey-Doret, Françoise Mariétan, Jean-Marc Mariétan, ses sœurs, son frère et leurs familles, Christine Hascoët et sa famille, La famille Guichard, Ses collègues, Ses amis, partagent cette triste nouvelle.

Une cérémonie aura lieu le 4 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Eustache, Paris 1^{er}.

famillemarietan@gmail.com

Antibes. Châtenay-Malabry. Paris. Christian Pestre, Claire Fouché, Catherine Cressent, ses enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de **Jacqueline PESTRE**, née LACOSTE, veuve de **Marc PESTRE**, survenu le 22 mars 2025, à Sceaux (Hauts-de-Seine), à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Merci d'avoir une pensée pour elle.

Thierry et Marie-Pascale Varène, Véronique Varène et Gérard Naudin, ses enfants, Thibaut, Caroline (†), Juliette, Clovis et Clémence, Antonin, ses petits-enfants, Jean, Isée, ses arrière-petits-enfants Et ses neveux et nièces, ont la tristesse de faire part du décès de **Jacqueline PETIET**, née CÔME, survenu le 28 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris 16^e, suivie de l'inhumation à 15 h 30, au cimetière du Breil-sur-Mérize (Sarthe).

Kazuhiko Kuroki, Les familles Silvestre, Oddou, Russier Et tous ses nombreux amis, ont la tristesse de faire part du décès de **Jean SILVESTRE**, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Ordre du Soleil Levant, survenu à Paris, le 29 mars 2025, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Il aimait passionnément le Japon et s'en est allé rejoindre les cerisiers en fleurs.

Une bénédiction se tiendra le 9 avril, à 14 h 30, en la chapelle de l'Est du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

kurokuro75015@gmail.com silvestreleblanc@gmail.com

Rose Lowder, Les membres de l'AFEA et de Light Cone, annoncent avec tristesse la disparition de **Alain-Alcide SUDRE**, ancien professeur à l'université de Montpellier, fondateur des Archives du film expérimental d'Avignon, membre de Light Cone, survenue le 15 février 2025, en Avignon.

Anniversaire de décès

Il y a dix-neuf ans, le 3 avril 2006, s'en allait **Bruno BOCCARA**, avocat à la cour de Paris.

Il manque à tous ceux qui l'ont aimé.

Son épouse, Sa famille, Ses amis.

Prix

Prix de la Découverte poétique Simone de Carfort Fondation Frédéric et Simone de Carfort sous l'égide de la Fondation de France. Ce prix adossé à la Maison de Poésie a pour objet de découvrir un poète d'expression française inconnu ou méconnu. Il est doté de 5000 €. Envois du 3 février au 14 juin 2025 à : Maison de Poésie, 11 bis, rue Ballu, 75009 Paris. Règlement complet sur demande maisonsdepoesieparis@laposte.net

Manifestation caritative

3^e édition du Trophée caritatif Robert-Debré organisée le **lundi 7 avril 2025**, au **Golf de Joyenval**, à **Chambourcy** (Yvelines), par le **Fonds de dotation de l'hôpital pédiatrique Robert Debré, au profit de la recherche pour les enfants et les adolescents atteints d'autisme.**

Informations et inscriptions : https://evenements.fonds-dotation-robert-debre.fr

Le Monde

Abonnement **Quotidien + numérique**

603,20€ (prix de vente au numéro)

169€ pour 6 mois

- ✓ Le journal et ses suppléments livrés chez vous
- ✓ Tous les contenus de *Monde* sur le site et les applications
- ✓ **EN CADEAU** 3 mois d'abonnement offerts à POP, la plateforme de streaming de l'Opéra national de Paris

Abonnez-vous en ligne sur : abo.lemonde.fr/quotidien6MO

BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

E-mail : _____

@ _____

Je souhaite être informé par voie numérique des offres du Monde

Je souhaite être informé par voie numérique des offres des partenaires du Monde

Tél. : _____

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 6789, AVENUE PIERRE-MENDES-FRANCE - 75107 PARIS CEDEX 13 - 433 891 850 RCS Paris. Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable en France métropolitaine jusqu'au 30/06/2025. En retournant ce formulaire, vous consentez à ce que la Société Editrice du Monde, responsable de traitement, traite vos données collectées lors de l'utilisation de ses services pour les finalités suivantes : (i) activation et gestion de votre compte, information sur les avantages et services associés, (ii) sous réserve de finalisation de votre achat, gestion de votre contrat, (iii) amélioration des services et de votre expérience utilisateur, (iv) actions marketing par voie numérique sur ses produits et services et/ou ceux de ses partenaires, sous réserve de votre consentement (v) sauf opposition de votre part, actions marketing par voie postale sur ses produits et services et/ou ceux de ses partenaires et (vi) toute autre action marketing autorisée par la loi. Pour vous opposer aux actions marketing par voie postale du Monde, cocher cette case : de ses partenaires, cocher cette case Pour en savoir plus ou exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements) consultez notre Politique de confidentialité ou contactez notre DPO (https://dpo.lemonde.fr/contact). En cas de réclamation : www.cnil.fr. Si vous offrez un abonnement, assurez-vous que la personne concernée accepte que ses données soient collectées aux fins mentionnées ci-dessus. Les conditions applicables à l'abonnement sont consultables au lien suivant : https://moncompte.lemonde.fr/ogv. Pour bénéficier de vos 3 premiers mois d'abonnement offerts à POP, la plateforme de streaming de l'Opéra de Paris, rendez-vous sur play.operadeparis.fr/abonnements, créez votre compte et saisissez le code personnel que nous vous enverrons avec la confirmation de votre commande. Ce code est valable pour l'abonnement mensuel, et vous avez la possibilité de suspendre votre abonnement à tout moment depuis la rubrique Mon Compte. À l'issue des 3 mois gratuits, l'abonnement sera automatiquement renouvelé au tarif en vigueur, soit 9,90 €/mois, sauf résiliation de votre part.

Jean-Yves Haberer

Ex-dirigeant du Crédit lyonnais

Du fauteuil de directeur du Trésor au banc des prévenus, Jean-Yves Haberer, mort lundi 31 mars à 92 ans, aura connu successivement, au fil d'une carrière hors normes, certains des plus hauts postes de la fonction publique française et l'humiliation d'une condamnation à la suite des très lourdes pertes du Crédit lyonnais, la banque – alors publique – qu'il dirigea cinq ans.

Sorti deuxième, en 1959, de la promotion Vauban de l'École nationale d'administration, celle du futur président de la République Jacques Chirac, Jean-Yves Haberer commence sa carrière à l'inspection des finances, puis devient, en 1966, conseiller technique de Michel Debré au ministère de l'économie et des finances. Là, il œuvre à la refonte du secteur financier français, travaillant à la réforme bancaire qui favorise, à partir de 1967, l'émergence de la BNP et des compagnies d'assurances UAP, AGF et GAN.

Nommé directeur du Trésor en 1978, il participe à la création du système monétaire européen. Après l'arrivée de François Mitterrand à l'Élysée, en 1981, il parvient à sauver sa tête, puis prend, en 1982, la présidence de Paribas, qui vient d'être nationalisée, comme les autres grandes banques françaises. Il en sera chassé par Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances après l'alternance de 1986, ce qu'il vit comme une offense, d'autant que la privatisation de Paribas, en 1987, sera un succès incontesté, attirant 3,8 millions d'épargnants. La réélection de François Mitterrand, en 1988, lui assure une revanche : Pierre Bérégovoy, qui a succédé à Edouard Balladur, le nomme président du Crédit lyonnais. L'époque est au décloisonnement des marchés européens et à l'assouplissement des cadres réglementaires. Il engage la banque

publique dans une stratégie de croissance tous azimuts, développant, à coups d'acquisitions et d'investissements, ce qui sera brièvement le plus grand réseau bancaire d'Europe. Il constitue surtout un colossal portefeuille d'investissements immobiliers et de participations industrielles et financières, parmi lesquelles des entreprises publiques en difficulté, comme le sidérurgiste Usinor Sacilor ou Aérospatiale.

A l'époque, le Crédit lyonnais a comme slogan publicitaire : « *Le pouvoir de dire oui.* » Un pouvoir dont son président se verra reprocher d'avoir abusé dans plusieurs dossiers au nom du développement du modèle de la « banque industrie ». En quatre ans, le Crédit lyonnais multiplie ainsi par quatre son bilan et par cinq ses participations – on en dénombre jusqu'à 1500 – tout en finançant les appétits de croissance d'hommes d'affaires emblématiques de l'époque, comme Robert Maxwell, François Pinault, Bernard Tapie ou encore Vincent Bolloré.

Approche politique des affaires

Mais le retournement brutal de la conjoncture économique, qui aboutit à la récession de 1993-1995, fragilise l'édifice colossal qu'est devenu le Crédit lyonnais. Le portefeuille immobilier se déprécie, les résultats s'enfoncent dans le rouge (1,8 milliard de francs de pertes en 1992, 6,9 milliards l'année suivante).

« *Les cadavres sont derrière nous, nous repartons du bon pied* », assure pourtant Jean-Yves Haberer en 1993. En réalité, les difficultés ne font que commencer. La Banque de France puis la Cour des comptes sonnent l'alarme. Remplacé en novembre 1993 par Jean Peyrelevade à la tête de la banque, Jean-Yves Haberer récupère la présidence du Crédit national, une autre banque disparue depuis. Il en sera débarqué après à

peine quatre mois, la publication des désastreux résultats annuels du « Lyonnais » rendant sa position intenable.

En 1994, une commission d'enquête parlementaire, présidée à titre exceptionnel par le président de l'Assemblée nationale d'alors, Philippe Séguin, conclura que Jean-Yves Haberer porte « *la responsabilité principale* » de la situation de la banque après des « *erreurs de choix stratégiques* » sur fond de « *modes de gestion défaillants* ». L'Etat s'engage alors dans le démantèlement des portefeuilles du Crédit lyonnais, un processus qui lui prendra près de vingt ans et auquel il devra consacrer quelque 100 milliards de francs (l'équivalent de 25 milliards d'euros actuels).

Trois dossiers donneront lieu à de longues et retentissantes procédures judiciaires. L'affaire Parretti-Sasea-MGM d'abord, marquée par la faillite du studio hollywoodien Metro-Goldwyn-Mayer (MGM), un an après son rachat par un duo d'hommes d'affaires italiens, financé par la filiale néerlandaise de la banque.

Le dossier d'Executive Life, ensuite, une compagnie d'assurance vie californienne dont le rachat sera jugé frauduleux par la justice américaine, la loi y interdisant l'acquisition d'un assureur par une banque. L'affaire vaudra à plusieurs ex-dirigeants du Crédit lyonnais, dont Jean-Yves Haberer, une inculpation aux Etats-Unis accompagnée d'une demande d'extradition. Elle se terminera par un accord négocié qui coûtera 700 millions de dollars (540 millions d'euros à l'époque) à l'Etat français et au CDR, la structure de défaillance du Crédit lyonnais.

L'affaire Adidas-Tapie enfin, la plus complexe et la plus longue, dans laquelle Bernard Tapie accusera le Crédit lyonnais de l'avoir trompé. Le dossier ne sera clos définitivement qu'en 2021, le décès



Le 13 septembre 1993, à Paris. STAFF/AFP

de l'homme d'affaires éteignant les poursuites. Jean-Yves Haberer aura entre-temps livré, en 1999, sa version de la chute de la banque dans un livre sobrement intitulé *Cinq ans de Crédit lyonnais (1988-1993)* (Ramsay), dénonçant « *une diabolisation du bouc émissaire* » et mettant en cause ses collaborateurs, les pressions de l'Etat actionnaire et la presse, sans oublier son successeur.

Par son caractère et son approche politique des affaires, Jean-Yves Haberer ne s'était pas fait que des amis dans le monde de la banque. Un portrait de lui publié dans *Le Monde*, à l'automne 1993, le décrit comme « *un homme exigeant, parfois cassant. Plus par timidité que par réelle froideur, il affiche un air hautain et peut blesser. Certaines de ses victimes ne lui ont jamais pardonné. (...) Si l'exercice*

et le jeu du pouvoir sont les grandes affaires de sa vie, il a à fleur de peau cette pointe d'anticonformisme et de morgue qui lui vaut tant d'inimitiés. »

En février 2005, il est condamné en appel à dix-huit mois de prison avec sursis pour « *présentation de comptes inexacts* », « *diffusion de fausses informations* » et « *distribution de dividendes fictifs* ». Le dossier le poursuivra jusqu'en 2010, quand sera décidée la suspension pour sept ans de ses décorations. La marque Crédit lyonnais avait entre-temps disparu : privatisée partiellement en 1999, rachetée en 2003 par le Crédit agricole, la banque était devenue LCL deux ans plus tard, abandonnant définitivement une raison sociale devenue trop lourde à porter. ■

MARC ANGRAND

17 DÉCEMBRE 1932 Naissance à El-Jadida (Maroc)
1978 Nommé directeur du Trésor
1982 Président de Paribas
1988 Président du Crédit lyonnais
1993 Doit quitter le Crédit lyonnais alors que la banque est en grande difficulté
2005 Condamné à dix-huit mois de prison avec sursis dans l'affaire des comptes irréguliers du Crédit lyonnais
31 MARS 2025 Mort

Richard Chamberlain

Acteur américain

Il avait déjà vécu deux vies d'acteur quand les Français l'ont découvert, au début des années 1980. L'acteur américain Richard Chamberlain régnait alors sur les miniséries, et sa présence en haut du générique de *Shogun* (1980, diffusion française en 1983) et, surtout, des *Oiseaux se cachent pour mourir* (1983, diffusion française en 1985) en fit le matériau idéal pour les hebdomadaires de télévision et les gazettes à scandale toujours prêts à lui offrir leur une.

Aux Etats-Unis, il jouissait depuis longtemps d'une immense célébrité grâce au succès de la série médicale *Le Jeune Docteur Kildare* (1961-1966), lointaine ancêtre d'*Urgences* ou de *The Pitt*. Ce jeune premier au physique lisse avait ensuite tourné le dos à Hollywood pour se produire sur les scènes britanniques. Revenu au bercail (il est né à Los Angeles), il devint une superstar de la télévision, à l'époque où le fossé séparant le petit écran du grand était quasiment infranchissable. Richard Chamberlain est mort samedi 29 mars à Waimanalo (Hawaï), il avait 90 ans.

Il naît le 31 mars 1934 à Beverly Hills (Californie) dans une famille de la petite bourgeoisie – son père dirige une entreprise d'équipement de supermarchés – et fré-



A Los Angeles, en 1978. AP

quente la Beverly Hills High School et l'université Pomona, située à Claremont (Californie). Dans cet environnement, il contracte le virus de l'art dramatique, dont seul un séjour de deux ans en Corée, peu de temps avant la fin de la guerre, retarde les effets. Revenu

31 MARS 1934 Naissance à Los Angeles
1961 « Le Jeune Dr Kildare »
1980 « Shogun »
1983 « Les oiseaux se cachent pour mourir »
29 MARS 2025 Mort à Waimanalo (Hawaï)

à Los Angeles, Richard Chamberlain fonde une troupe de théâtre avec une autre future superstar de la télévision, Leonard Nimoy (docteur Spock dans *Star Trek*).

En 1959, il décroche son premier rôle à l'écran, dans un épisode d'*Alfred Hitchcock Presents* au côté d'un vétérán de Hollywood, Raymond Massey (*Arsenic et vieilles dentelles*, *La Femme au portrait*). Et lorsqu'il s'agit de trouver un jeune premier pour incarner l'élève du chirurgien expérimenté que joue Massey dans une nouvelle série télévisée, celui-ci retient le nom de Richard Chamberlain. Pendant cinq ans, de 1961 à 1966, ce dernier sera le gendre et le médecin idéal, « *super-propre, aussi américain qu'une tarte aux pommes* », selon ses propres termes.

Apparition inattendue

Pour échapper à ce type de personnage, il gagne le Royaume-Uni, où il joue Hamlet au Birmingham Repertory Theater, surprenant – en bien – les critiques britanniques. Au cinéma, il collabore avec Richard Lester (*Petulia*, en 1968, les deux longs-métrages tirés des *Trois Mousquetaires*, dans lesquels il est Aramis, en 1973 et 1974). Encore plus inattendue est son apparition en Piotr Ilitch Tchaïkovski dans *La Symphonie pathétique*, grand spectacle baroque de Ken

Russell (1971). On le remarque aussi dans l'un des premiers films de l'Australien Peter Weir, *La Dernière Vague* (1977).

Cette filmographie plus qu'honorable ne suffit pas à faire de lui une star. Il faudra pour cela que Richard Chamberlain revienne à la télévision, d'abord aux basques d'Alexandre Dumas (il est successivement *Le Comte de Monte Cristo* et *L'Homme au masque de fer*), puis en surfant sur le succès de *Shogun*, le best-seller du Britannique James Clavell.

Diffusée à l'automne 1980 sur la chaîne NBC, cette production onéreuse (pour la télévision) veut concurrencer le cinéma sur son propre terrain. L'acteur y tient le rôle de John Blackthorne, marin élisabéthain échoué sur les côtes du Japon du shogunat (dans la version de 2024 le rôle a échu à Cosmo Jarvis), et il a pour partenaire l'acteur japonais Toshiro Mifune, qui fut le comédien d'élection d'Akira Kurosawa. Le succès de la série se traduit en trophées, et Chamberlain remporte un Golden Globe.

Deux ans plus tard, c'est sur ABC qu'il triomphe avec *Les oiseaux se cachent pour mourir*, adapté d'un autre best-seller, signé Colleen McCullough. Passant des pantalons corsaires de *Shogun* à la soutane, Chamberlain fait chavirer les cœurs dans le rôle du père Ralph

de Bricassart, le prêtre catholique uni par un amour interdit à l'héritière d'une famille d'éleveurs australiens. On le verra encore en diplomate suédois dans le téléfilm *Wallenberg* (1985) ou en pionnier intrépide dans la série *Le Rêve californien* (1986).

Mais l'âge d'or des miniséries touche à sa fin, et le retour de Richard Chamberlain au cinéma vire à la catastrophe avec le diptyque Allan Quatermain (*Les Mines du roi Salomon*, en 1985, et *La Cité de l'or perdu*, en 1986) produit par l'éphémère studio hollywoodien Canon. Il y interprète un succédané d'Indiana Jones, avec Sharon Stone pour partenaire.

L'échec de sa tentative d'adaptation de *La Mémoire dans la peau*, de Robert Ludlum (1988), l'éloigne encore un peu plus des plateaux. Il ne fait plus que des apparitions épisodiques, dont la plus marquante reste celle qu'il fit dans *Twin Peaks, le retour*, de David Lynch, en 2017. En 2003, il avait publié un livre de souvenirs, *Shattered Love: A Memoir* (Thorndike Pr, non traduit), dans lequel il rendait publique son homosexualité. Il avait ensuite consacré une partie de son activité à l'écran à des rôles de personnages queer, entre autres dans la série *Will and Grace*. ■

THOMAS SOTINEL

L'Amérique que Trump ne veut pas voir

Le Rijksmuseum d'Amsterdam délaisse l'approche formelle des grands maîtres au profit de l'histoire sociale

PHOTOGRAPHIE

AMSTERDAM - envoyé spécial

Voilà une exposition de photos à rendre furibard Donald Trump. Si elle était présentée sur ses terres, à la National Gallery de Washington par exemple, on l'imagine virer prestement les responsables. Nous sommes à Amsterdam, au Rijksmuseum, qui dresse une sorte de portrait des États-Unis en plus de 200 images, du XIX^e siècle à nos jours. Et c'est vrai que, si on n'est pas un antihéros, si on n'est pas victime, noir, femme, indien, pauvre, asservi, on a peu de chance d'être au mur.

«American Photography» entend confronter le rêve américain et la réalité du pays. «Des images inoubliables de la beauté et de la brutalité d'une nation», résume le musée. Le match est introduit généralement au début du parcours : sur un mur, une vingtaine de couvertures de magazines américains, en couleur, des années 1950 et 1960, tels *Esquire* ou *Look*, cernant un pays enjoué, entre pin-up souriante, cosmétique, voiture, mode, sport, loisir, électroménager, jardinage. Sur l'autre, la série *Les Américains* (1958), de Robert Frank, qui, en noir et blanc, révèle déjà l'envers désenchanté du décor. Manichéen, mais efficace.

Le Rijksmuseum s'est lancé dans ce projet parce qu'il possède une solide collection de photos américaines, pimentée par une trentaine de prêts du monde entier. L'ensemble penche fortement du côté du cauchemar. On s'y attendait un peu. On s'attendait moins à la façon dont le musée tape où ça fait mal, produisant une exposition déroutante et passionnante – elle marque même un tournant.

Explication en dix lignes

Car nous sommes dans l'un des temples de l'art en Europe. *La Ronde de nuit* (1642), de Rembrandt, et quatre tableaux de Vermeer sont accrochés dans des salles pas loin. Le Rijksmuseum aurait donc pu dérouler une histoire de la photographie américaine telle qu'on la ressasse depuis des lustres, à savoir les audaces formelles de grands maîtres, à leur aise dans les grands espaces de l'Ouest américain au XIX^e siècle ou dans les villes verticales au XX^e siècle.

Le Rijksmuseum balaie tout cela, mettant en sourdine les formes au profit des sujets. Les thèmes académiques, comme le nu, la nature morte ou la vue d'architecture, passent aux oubliettes au profit d'une histoire sociale et identitaire des États-Unis. Cette bascule est accentuée par les cartels à côté des œuvres : ce n'est

plus l'auteur, mais le sujet qui est mentionné en premier, suivi d'une explication en dix lignes. Ce parti pris vise à accentuer la valeur informative de la photo et à faire oublier au visiteur qu'il fait face à un point de vue subjectif.

Désacraliser le geste de l'artiste au profit de l'univers social : la démarche se vérifie dans tous les arts visuels, en ce moment. L'approche colle à une époque où la forme est jugée douteuse, voire réactionnaire, où l'on privilégie les combats identitaires par rapport aux préoccupations existentielles.

Dans cette logique, nombre de grands noms de la modernité photographique, en premier lieu Alfred Stieglitz et Walker Evans, sont absents – c'est comme si on écartait Cézanne et Picasso de la modernité picturale. D'autres monstres sacrés sont relégués en vitrine, comme William Klein ou Ed Ruscha. D'autres encore sont «orchestrés» en illustrateurs : Andres Serrano pour évoquer les sans-abri aux États-Unis, Nan Goldin pour le sida, l'alcool et la drogue, Diane Arbus et Robert Mapplethorpe pour l'ambiguïté des sexes ou la question trans. Pourquoi pas.

Les grands noms sont surtout remplacés par d'autres, méconnus, inconnus, anonymes, des artistes femmes beaucoup, talentueuses, comme Alice Austen, active dans le New York des années 1890, la Noire américaine Ming Smith dans les années 1970, Amanda Lopez et son travail sur la communauté latino au début des années 1980.

Un autre marqueur de l'exposition est la présence massive d'images utilitaires, constitutives d'un pays qui va de l'avant. Des photos d'identité, de presse, publicitaires, des couvertures de magazine, des pochettes de disque de jazzmen noirs, des images imprimées sur des objets divers, de la poupée au sac à main. Retenons les campagnes commerciales savoureuses pour vanter l'*american way of life* : les boîtes en plastique Tupperware visant à installer la femme en ménagère, la pellicule Kodak pour imaginer un semblant de démocratie visuelle dans le pays, les sodas pour désaltérer la jeunesse, ou les automobiles Ford pour symboliser un pays de liberté. Sans oublier une campagne gouvernementale de 1942 visant à soutenir l'effort de

Le musée tape où ça fait mal, produisant une exposition déroutante et passionnante, marquant même un tournant

guerre contre les nazis. Le slogan, «Voilà l'Amérique... Gardez-la libre!», est appuyé par des images d'ouvriers ou d'écoliers.

Un autre choix stimulant de l'exposition est de montrer en deux vastes salles comment le genre du portrait raconte l'Amérique. Peu de célébrités, peu de Blancs, pas de cadrage sur le seul visage. Beaucoup de gens saisis dans la rue, dans un rôle social, en fonction, au travail, en victime, en souffrance. Les regards, les vêtements, les attitudes, la peau, l'environnement – tout est politique ici. Politique, le dos d'un Noir constellé de marques de fouet, en 1863. Politiques, ces gamins blancs de 10 ans qui s'entraînent

aux armes à feu. Politique, en 1957, Elizabeth Eckford, 15 ans, admise avec huit autres Noirs dans une école blanche de Little Rock (Arkansas) et qui, lors de la rentrée scolaire, doit se frayer un chemin entre regards et cris de haine. Politique et ambigu, entre pouvoir et asservissement, le portrait frontal au daguerréotype (image unique sur une plaque de métal) du chef de la tribu osage Keokuk, en 1847.

Le capitalisme dévore tout

L'acmé de la démonstration est un autre portrait posé, signé Nina Berman, le jour du mariage, en 2006, entre le sergent Tyler Ziegel, défiguré par l'explosion d'une bombe lors de la guerre en Irak, et Renée Kline, qui ne regarde pas son époux, le visage défait – un an après, ils divorcent ; cinq ans plus tard il meurt d'une overdose d'alcool et de morphine.

À la suite des portraits, le spectateur découvre une salle de paysages, dans une démonstration en trois temps autour de l'appropriation : les grands espaces vierges de la mythologie américaine, l'expulsion des Indiens de leurs terres, l'exploitation économique du sol national, qui devient un peu

partout une poubelle industrielle. Une image résume le propos. Elle nous est familière. Elle représente un rocher monumental et rouge, saisi dans le site de Monument Valley (Utah), qui est aussi une réserve indienne. L'artiste navajo Hulleah Tsinhnahjinnie, qui a grandi sur place, a détourné le cliché, dès 1954, en y imprimant ce slogan dans le ciel : «Ce n'est pas de la publicité, c'est ma terre natale.»

Pas besoin d'être grand clerc pour trouver la clé de la combinaison entre visages et paysages : le capitalisme dévore tout, son peuple et son territoire. Dans ce fracas, une image, toute petite, de 6 centimètres sur 5 centimètres, appelle au recueillement. Il s'agit d'un des tout premiers portraits d'une figure humaine, un autoportrait aux yeux clos de l'ingénieur et pionnier de la photo Henry Fitz, en janvier 1840. On n'est plus dans l'histoire, plutôt dans un face-à-face ému. Comme si l'Amérique nous demandait sa rédemption après toutes les horreurs faites. ■

MICHEL GUERRIN

«American Photography». Rijksmuseum, Amsterdam. Jusqu'au 9 juin.



«Homegirls, San Francisco» (1982), d'Amanda Lopez. AMANDA LOPEZ/JACLYN NASH, NATIONAL MUSEUM OF AMERICAN HISTORY

L'Aéropostale mise en boîtes dans une installation immersive

Au Théâtre du Rond-Point, à Paris, «Poste Restante. Escales sur la Ligne», de Cécile Léna, permet de plonger dans l'aventure des long-courriers

SPECTACLE

Inventif et original, le spectacle *Poste Restante. Escales sur la Ligne*, proposé par la scénographe Cécile Léna et sa troupe Léna d'Azy au Théâtre du Rond-Point, à Paris, jusqu'au 13 avril, l'est à plus d'un titre. Tout d'abord par le choix de son sujet : l'aviation, à travers l'histoire de la Compagnie générale aéropostale, connue sous le nom d'Aéropostale, imaginée dès 1918 par Pierre-Georges Latécoère (1883-1943) et reprise en 1927 par Marcel Bouilloux-Lafont (1871-1944). Mais aussi par son dispositif scénique hors du commun : l'accès à cette

installation immersive se fait par petits groupes (sept par séance) afin de permettre au spectateur de pénétrer de façon individuelle dans chacune des sept boîtes, conçues comme des sortes d'isoloirs.

Elles correspondent aux escales d'une déambulation inspirée par le parcours des vols de l'Aéropostale qui reliait Toulouse à l'Afrique (Casablanca et Cap Juby au Maroc, Saint-Louis au Sénégal) et à l'Amérique du Sud (Natal au Brésil, Mendoza en Argentine, et Santiago au Chili). Une fois à l'intérieur, il suffit d'appuyer sur un bouton et la magie opère grâce à un décor miniature et à une bande-son diffusée à travers un casque.

Dans chaque boîte, un soin méticuleux a été apporté à la reproduction des moindres détails. Un habile recours à la vidéo (un court-métrage a même été réalisé par Carl Carniato, avec Thibault de Montalembert en Saint-Exupéry pour être diffusé sur l'écran d'un cinéma miniature durant l'escale à Casablanca) et à des jeux de lumière permet de donner vie, en seulement trois à quatre minutes, à des lieux emblématiques de l'histoire de l'Aéropostale comme l'hôtel Le Grand Balcon, à Toulouse, où ont séjourné Jean Mermoz (1901-1936) ou Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944), ou l'Hôtel de la Poste, à Saint-Louis au

Sénégal, autre adresse mythique pour les pilotes. L'important travail de création sonore joue aussi un rôle essentiel dans la réussite de ce dispositif, qui fait appel à l'imagination des spectateurs.

Un vol sans décoller

Seize comédiens et comédiennes, dont plusieurs spécialistes du doublage ont prêté leurs voix pour lire des textes écrits pour l'occasion et de nombreux extraits des ouvrages de Saint-Exupéry, relatant son expérience de pilote de l'Aéropostale, notamment *Vol de nuit* (1931) et *Terre des hommes* (1939).

L'un des moments les plus marquants du parcours est la diffu-

sion d'une archive radiophonique, dans laquelle l'aviatrice Adrienne Bolland (1895-1975) raconte en 1972, à Jacques Chancel, comment, à l'âge de 25 ans, elle a traversé la cordillère des Andes en avion sans carte ni instruments de navigation, ouvrant une voie inexplorée jusque-là, même par les pilotes les plus expérimentés, comme Mermoz, Saint-Exupéry, Henri Guillaumet (1902-1940) ou Didier Daurat (1891-1969).

Après avoir fait le tour de ces sept boîtes magiques, les spectateurs sont invités à finir leur voyage en montant à bord d'un vrai cockpit, celui d'un ancien avion de liaison et d'observation,

un Broussard, quelque peu réaménagé pour permettre de ressentir les sensations d'un vol sans décoller. Une dernière escale dont on ressort la tête dans les étoiles et le cœur serré par la mélancolie qui se dégage de l'évocation des destins tragiques de ces aviateurs de légende, dont plusieurs ont péri aux commandes de leurs appareils, Mermoz et Saint-Exupéry entre autres. ■

CRISTINA MARINO

Poste Restante. Escales sur la Ligne, de Cécile Léna, compagnie Léna d'Azy. Théâtre du Rond-Point, Paris 8^e. Jusqu'au 13 avril. Theatredurondpoint.fr

Hubert Colas creuse la parole contemporaine

Avec ses deux créations, l'auteur et metteur en scène continue de faire entendre des langues alternatives

THÉÂTRE

Certains labourent leur champ pour y semer des graines, lui ensemence la terre de pelletées de mots fertiles. Hubert Colas, auteur, metteur en scène et scénographe, a fait des écritures contemporaines le sujet monomaniacal de son attention. Né en 1957, fondateur, en 1988, de la compagnie Diphtong, il a dû, voici un an, se résoudre à quitter son lieu de travail situé dans le centre-ville de Marseille. Créé en 2000, Montevideo était un centre d'art où se croisaient plasticiens, performeurs, musiciens, poètes ou dramaturges. Un point de convergence pour auteurs sur le qui-vive et, le plus souvent, en devenir.

La perte du bâtiment (récupéré par son propriétaire) n'a pas stoppé la mission que s'est fixée l'artiste. Désormais réplié au couvent de la Cômérie (« *La ville nous loue l'espace pour un loyer dérisoire, mais nous avons perdu, en cours de route, des partenaires financiers et des salles de représentation* »), Hubert Colas persiste à cultiver son sillon. Les textes des auteurs vivants sont sa boussole et son viatique : « *Nous vivons environnés de bruits. Les réseaux, la surenchère des informations, les fake news : le brouhaha est permanent.* » Faire entendre le théâtre, la littérature ou le poème (ca-

tégorisations qu'il estime par ailleurs « *obsolètes* »), c'est permettre le jaillissement de sons de cloche alternatifs et lutter, au passage, contre l'appauvrissement de la langue.

Il présente, pour quelques trop rares dates éparpillées entre mai et juin, ses dernières créations : *Partout le feu*, d'Hélène Laurain, et *L'Été des charognes*, de Simon Johannin. Deux spectacles qu'il aimerait proposer en diptyque lorsque les circonstances le permettront. Leur face-à-face n'a pas encore eu lieu. Il semble pourtant couler de source. *Partout le feu* décrypte la prise de conscience écologiste d'une femme née dans la bourgeoisie. *L'Été des charognes* est le récit d'un jeune homme élevé à la ferme, dans l'impétuosité d'une nature violente et destructrice.

La mort rôde aux alentours

« *Avec le texte d'Hélène Laurain, commente Hubert Colas, le propos de l'héroïne a un rapport immédiat au statut de la femme aujourd'hui et au militantisme environnemental. En ce qui concerne Simon Johannin, la toile de fond est la montée du masculinisme et la surpuissance du patriarcat.* » Dans les deux cas, la mort (de la planète ou des animaux) rôde aux alentours, apposant son alarmante ligne de basse à des fictions qui se font écho dans un parallélisme

troublant : d'un côté, une figure féminine qui voudrait sauver la planète, de l'autre, le portrait d'un adolescent qui fusionne avec la terre jusqu'à se confondre avec la charogne. Aucun des personnages ne sortira indemne des expériences traversées.

En revanche, les comédiens s'épanouissent dans les plis et replis de logorrhées qu'ils habitent autant qu'elles les colonisent. « *Ce sont des écritures de corps*, souligne leur metteur en scène. *Il faut, pour les jouer, des acteurs qui acceptent de se laisser traverser.* » A l'œuvre sur leurs plateaux respectifs, les comédiens Stéphanie Aflalo et Thierry Raynaud, entament une danse haletante avec leurs monologues dans des dispositifs scéniques quasi géométriques. Une table de conférencier trône au milieu de la salle, un vaste écran domine l'espace, des vidéos sont projetées sur cet écran. La



Stéphanie Aflalo, dans « Partout le feu », d'Hélène Laurain, au Centquatre-Paris, en janvier. HERVÉ BELLAMY

Hubert Colas persiste à cultiver son sillon. Les textes des auteurs vivants sont sa boussole et son viatique

langue a pour écrivain la radicalité d'une installation plastique.

Stéphanie Aflalo restitue la rhapsodie échevelée des paroles. Dans *Partout le feu*, micro en main, elle se campe dans le noyau dur des phrases. Juchée à cru sur les dénivelés de topographies syntactiques turbulentes, elle chevauche les mots. Thierry Raynaud donne l'impression, pour sa part, de s'enfourer au plus profond d'eux, sans jamais se dérober à la

charge de brutalité qu'ils contiennent. Avec *L'Été des charognes*, il plonge avec le héros dans la masse putréfiée de moutons égorgés. Le verbe de Johannin respire du malaise de la condition agricole.

Les deux acteurs se sont pliés aux consignes de jeu délivrées par Hubert Colas : « *Ils doivent laisser se déposer en eux ces langues qui ne leur appartiennent pas mais qui, grâce à eux, rencontreront l'écoute du public. La mise en scène des écritures vise une intimité partagée. Il faut créer une vision dans laquelle tout le monde se rejoint.* »

Travailler des pièces qui n'ont jamais été montées : l'entreprise est utopique, démiurgique et presque mégalomane. Rêvé par un écrivain dans la solitude de sa page blanche, un monde doit naître sur le plateau. Il n'a pas besoin d'être illustré. Il ne nécessite aucun décor réaliste. Les phrases seules lui donnent sa légitimité et dressent

ses contours. C'est vers l'écoute de ses phrases, leurs silences, leurs trop-pleins, leurs rythmes, que sont tendus la concentration du metteur en scène et le travail des interprètes. « *La poésie ou la littérature sont des trous noirs vers lesquels il faut s'avancer à corps perdu* », conclut Hubert Colas. Plus la langue est mystérieuse, plus elle suscite son envie de la voir éclore sur la scène. Il a la main verte, c'est une chance lorsqu'on est jardinier et cultivateur. ■

JOËLLE GAYOT

Partout le feu, d'Hélène Laurain (Editions Verdier, 2022). Avec Stéphanie Aflalo. Du 2 au 4 avril au Théâtre Joliette, à Marseille, le 18 juin à L'Oiseau-Mouche, à Roubaix (Nord). *L'Été des charognes*, de Simon Johannin (Editions Allia, 2017). Avec Thierry Raynaud. Le 13 mai au ZEF, à Marseille.

Le « cas Cantat » à l'ère post-#MeToo

En trois épisodes denses, la série documentaire de Netflix remet en place les pièces du féminicide commis par le chanteur et revient sur vingt ans de complaisance

SÉRIE DOCUMENTAIRE

Si l'on passe outre son titre sans pincettes, ses effets de montage vaguement sensationnalistes et la déontologie un peu particulière de Netflix – Anne-Sophie Jahn, qui a coécrit, coréalisé la série et en est aussi la voix off, est interrogée face caméra au même titre que les autres intervenants –, *De rockstar à tueur : le cas Cantat* a le mérite, et surtout l'utilité, de rappeler de quelle manière étaient traités les féminicides jusqu'à ce que la vague #MeToo ne vienne bousculer tout cela.

Si Anne-Sophie Jahn, journaliste au *Point*, autrice du livre *Désir noir* (Flammariion, 2023), s'est intéressée au « cas Cantat », explique-t-elle, ce n'est pas pour la mort de Marie Trintignant (1962-2003), mais pour celle de son ex-femme, Kristina Rady (1968-2010).

Dénoncer le silence

Jugé coupable d'avoir battu à mort Marie Trintignant, alors sa compagne, en 2003, Bertrand Cantat a purgé une peine de quatre ans de prison (sur les huit années prévues par la sentence) avant sa libération anticipée en 2007. L'autopsie, détaillée dans le documentaire alors qu'elle n'avait pas fait l'objet de beaucoup de publicité à l'époque, a largement contredit la version de Cantat d'un accident et d'une chute de la comédienne contre un radiateur.

En 2010, Kristina Rady, qui entretenait toujours une sorte de relation libre avec le chanteur avec

lequel elle fut en couple de 1993 à 2002 et avec qui elle eut deux enfants, se donnait la mort par pendaison dans leur maison de Bordeaux. Cantat dormait alors à l'étage au-dessous. La presse titre sur ce « *nouveau drame* » qui frappe le chanteur de Noir Désir, alors en plein retour de hype, d'abord en solo puis avec sa nouvelle formation, Détroit. Le public exulte, comme le montrent des images d'archives dont l'indécence ne sautait à l'époque pas aux yeux. Anne-Sophie Jahn veut, quant à elle, comprendre pourquoi la femme qui l'a défendu bec et ongles pendant son procès est morte à ses côtés.

En trois épisodes denses, mais qui ne laissent que peu d'angles morts, le documentaire donne à voir des images inédites, dont celles des auditions de Bertrand Cantat par la police à Vilnius (Lituanie), et remet en place les pièces d'un puzzle éparpillées dans la mémoire des gens. Abondamment qualifié d'accident, à la limite de crime passionnel par les proches du chanteur, l'industrie

La mort de Marie Trintignant n'a jamais relevé de la légitime défense, encore moins du coup de folie

musicale et tous ceux qui pensent que les mots tuent et que l'hystérie castre, la mort de Marie Trintignant n'a en réalité jamais relevé de la légitime défense, encore moins du coup de folie. Elle est la conséquence d'une violence qui, si elle avait été mise au jour, aurait peut-être pu être déjouée.

C'est tout l'objectif de la série que de dénoncer ce silence, ainsi que la complaisance qui continue d'entourer le traitement médiatique du chanteur – en témoigne la une que lui ont consacré *Les Inrockuptibles* en octobre 2017, sept ans après le suicide de Kristina Rady et, ironiquement, quelques jours seulement avant les accusations de violences sexuelles visant le producteur américain Harvey Weinstein.

« Des écorchés vifs »

Cette dernière partie, consacrée à la violence habituelle et surtout notoire de Bertrand Cantat, aurait sans doute mérité un peu plus de temps, ne serait-ce que pour permettre d'affermir une enquête qui repose sur des témoignages solides, mais pour la plupart anonymes. Le groupe Noir Désir en tant que tel est également relégué au second plan, probablement faute d'avoir pris la parole. Seul le guitariste Serge Teysnot-Gay avait officiellement rompu avec le groupe et Cantat, dans un message publié sur Facebook en 2010. Le « pacte du silence » évoqué par la série aura duré longtemps, et l'on aurait aimé en savoir plus sur la dynamique du groupe, ainsi

que sur le cynisme d'un milieu qui ne veut pas tuer la poule aux œufs d'or.

Les personnes qui s'expriment à l'écran sont, en revanche, très bien choisies et participent de l'équilibre de la série. La journaliste Michelle Fines, qui a couvert les événements de Vilnius, convient qu'elle-même a mis du temps à questionner le storytelling officiel. Richard Kolinka nourrit avec tendresse la mémoire de son ex-compagne Marie Trintignant. Un magistrat évoque ses regrets. Un autre continue de parler de crime passionnel. Le tourneur de Noir Désir a quant à lui du mal à se dépêtrer du débat sur la séparation de l'homme et de l'artiste. « *Ces gens-là, ce sont des écorchés vifs...* »

Aux deux extrêmes, on trouve Lio, amie à la vie, à la mort de Marie, qui l'aura défendue partout face au sexisme le plus décomplexé, et Pascal Nègre, ex-patron de Warner Musique à la morgue insupportable, qui n'a pas l'air de se sentir concerné. Mention spéciale à la séquence montrant l'ancien garde des sceaux Eric Dupond-Moretti venu faire taire Anne-Sophie Jahn sur un plateau de télévision sans avoir pris la peine d'ouvrir le dossier. ■

AUDREY FOURNIER

De rockstar à tueur : le cas Cantat, créée par Zoé de Bussière, Karine Dusfour, Anne-Sophie Jahn et Nicolas Lartigue (Fr., 2025, 3 x 45 minutes). A la demande sur Netflix.

Marion Brunet lauréate du prix Astrid-Lindgren

La Française est récompensée pour ses livres de littérature jeunesse ancrés dans le réel

L'écrivaine Marion Brunet est la nouvelle lauréate du prix commémoratif Astrid-Lindgren (ALMA), créé en 2002 par le gouvernement suédois pour récompenser une œuvre destinée à la jeunesse. La nouvelle a été annoncée le 1^{er} avril, à Stockholm. Le prix lui y sera décerné le 9 juin.

Cette distinction est dotée de 5 millions de couronnes suédoises (environ 462 000 euros), ce qui en fait la deuxième plus généreuse au monde, après le prix Nobel, en plus d'être l'une des plus importantes de la littérature jeunesse. « *Marion Brunet décrit d'une plume éblouissante la réalité des jeunes dans un monde de plus en plus matérialiste et menaçant. Son œuvre plonge au cœur de notre époque.* », a déclaré la présidente du jury, la critique Boel Westin.

La violence du monde

Née, en 1976, à Carpentras (Vaucluse), Marion Brunet écrit autant pour la jeunesse que pour les adultes – à destination de ceux-ci, des polars, dont le premier, *L'Été circulaire* (Albin Michel, 2018), lui a valu le Grand Prix de littérature policière. Les problématiques sociales et environnementales occupent une place prépondérante dans les romans pour les adolescents comme pour les adultes de l'autrice, ancienne éducatrice spécialisée. Le premier qu'elle ait publié, *Frangine* (Sarbacane, 2013), était

porté par la voix d'un adolescent racontant la manière dont sa sœur, née comme lui d'une procréation médicalement assistée et élevée par leurs deux mères, était confrontée à l'homophobie à l'école.

Suivit *La Gueule du loup* (Sarbacane, 2014), projetant ses héroïnes à Madagascar, où elles découvraient la violence du monde, puis *Dans le désordre* (Sarbacane, 2016), dont les sept protagonistes se rencontraient dans une manifestation, faisant l'expérience grisante de la révolte et de la solidarité, et celle des violences policières.

Sans foi ni loi (PKJ, 2019), situé dans le Grand Ouest américain, a valu à l'autrice la Pépite d'or 2019 du Salon du livre et de la presse jeunesse. C'est aussi au grand air que se déroulait *Plein gris* (PKJ, 2021), thriller en haute mer réunissant cinq lycéens. L'engrenage de la violence qui y est décrit n'est pas sans rapport avec celui au cœur de *Des rives de hyènes* (In8, 2022).

En 2024, Marion Brunet a publié les deux premiers tomes de la trilogie *Ilos* (PKJ), une dystopie située en 2052 dans une Marseille dont une large part a été engloutie par la mer. Le prix Astrid-Lindgren a loué, dans un communiqué, cette autrice « *à la fois moderne dans le choix des thèmes qu'elle explore et intemporelle dans les liens qu'elle tisse avec les contes et les mythes* ». ■

RAPHAËLLE LEYRIS

MODE DE PENSÉE

Victoria Beckham : « J'adore avoir un œil sur tout »

A la tête de la griffe qu'elle a fondée en 2008, l'ancienne pop star sculpte la silhouette de ses clientes avec des robes drapées et des pantalons évasés. Des pièces aux coupes précises et aux prix ajustés

ENTRETIEN

Le succès de la semaine de la mode de Paris tient à une savante alchimie : outre ses maisons historiques, la capitale française attire aussi des japonais ou des Belges spécialistes de la déconstruction du vêtement et quelques marques qui assurent une dose de glamour. Victoria Beckham fait partie de celles-là.

Fondée en 2008 par la chanteuse britannique éponyme, la griffe a d'abord défilé à New York, puis à Londres, avant d'arriver à Paris, en 2022. Cette évolution géographique raconte aussi la mue stylistique de Victoria Beckham : au fil du temps, les collections ont gagné en maturité et en qualité. Après avoir traversé une sérieuse crise financière à la fin des années 2010, la marque s'est repositionnée vers un luxe plus abordable, a lancé une ligne de beauté en 2019 et a pour la première fois enregistré des bénéfices en 2024. Aujourd'hui, personne ne songerait plus à remettre en question la crédibilité mode de l'ancienne pop star de 50 ans, qui a su s'entourer de collaborateurs réputés dans le milieu.

Le 7 mars, le défilé a eu lieu dans des locaux désaffectés de La Poste au cœur de la capitale – opération qui a nécessité la fermeture d'une portion de la rue du Faubourg-Poissonnière pour gérer la foule de curieux. La collection, fidèle à la volonté de Victoria Beckham de façonner des vêtements flatteurs, a alterné les tailleurs aux jambes étirées et les robes astucieusement drapées, avec quelques fantaisies de son cru, tel ce peignoir de bain blanc rentré dans un pantalon de costume noir. « Cela vient de mes vidéos tutorielles de maquillage que je tourne en peignoir », explique l'intéressée quand on la rencontre dans le palace parisien où elle a élu domicile pendant la fashion week avec sa famille.

Le lendemain matin du défilé, dans la salle du petit déjeuner, elle dit accuser le coup d'une nuit trop courte, mais reste impeccable dans son jean légèrement évasé et son tee-shirt gris au tombé parfait. Et toujours souriante, même quand elle demande à ses deux fils qui regardent des vidéos à la table derrière de faire moins de bruit.

Vous prônez une mode flatteuse et facile à porter. Faut-il complexifier les vêtements quand on les présente sur un podium ?

Le défilé doit effectivement avoir un effet de halo, et donc aller un peu plus loin que les déclinaisons commerciales, mais il n'y a jamais un gouffre entre les deux. Pour la collection printemps-été 2025 par exemple, nous avons fait défiler des robes drapées qui étaient moulées pour figer le mouvement du tissu ; la version boutique reproduit les drapés, mais sans la phase du moulage. Honnêtement, je n'ai pas créé cette

marque pour flatter mon ego. Le but, c'est d'avoir une entreprise solide, qui vende des vêtements et donc réponde aux attentes des clientes.

Que préférez-vous, dans votre travail ?

Appréhender toutes les facettes du métier : avoir la liberté de créer de belles pièces, mais aussi comprendre comment les vendre. Monter un défilé, c'est trouver un lieu qui reflète l'esprit de la collection tout autant que choisir la bonne nuance de rose pour la moquette. J'adore avoir un œil sur tout, mais, n'étant pas infailible, je compte sur mes équipes et mes associés. Je suis fière d'être à la tête d'une marque indépendante dont les ventes se portent mieux que jamais [la griffe a enregistré une croissance annuelle d'en moyenne 30 % depuis 2020, et a atteint 106 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023.]

Et ce, malgré le Brexit et la crise du luxe ?

A un moment, nous avons dû revoir complètement notre stratégie [quand la marque a frôlé la faillite, à la fin des années 2010]. Parmi les changements importants, nous avons cherché de nouvelles matières, de nouveaux fabricants, et avons réussi à baisser les prix sans transiger sur la qualité. Aujourd'hui, nous nous rendons compte qu'il y a une demande pour de beaux vêtements bien exécutés à ce prix [entre 700 et 1500 euros pour une robe, entre 400 et 600 euros pour un pull]. Je pense que nous avons trouvé un bon équilibre ; les clientes se disent qu'elles en ont pour leur argent. En matière de mode, la concurrence est énorme, et je suis toujours flattée que les gens viennent chez nous plutôt que d'aller ailleurs.

En dehors du rapport qualité-prix, à quoi votre succès tient-il ?

Tout est dans le « pourquoi ». Pourquoi fabriquer un énième tee-shirt gris ? Parce qu'on pense qu'il est le meilleur dans sa catégorie. Nous ne faisons rien sans raison, nous produisons de petites collections et sortons un produit quand il est prêt, pas avant. Cela vaut aussi pour le maquillage : je vends un eye-liner brun toutes les 30 secondes, c'est énorme. Et pourtant, vous savez qu'il y a beaucoup d'eye-liners sur le marché. Le mien fonctionne parce que je n'ai pas cherché à copier les autres. Je suis obsédée à l'idée de trouver la bonne couleur et la bonne formule, je teste tout sur moi et je ne considère rien comme acquis.

Pourquoi faites-vous des tutoriels beauté pour les réseaux sociaux ?

C'est important d'être proche de mes clientes. Je ne suis ni une maquilleuse professionnelle ni une mannequin, mais je peux montrer aux gens comment utiliser mes produits, et en quoi ils sont différents.



A Paris, le 7 mars. HIPPOLYTE PETIT POUR « LE MONDE »

« Je pense qu'il y a une vraie demande pour le shopping physique. Les gens ont envie de sortir de chez eux ! »

Quand on dessine des vêtements pour femme, est-ce un avantage d'être soi-même une femme ?

Oui. Parfois, quand je tombe sur une photo de moi, je prends conscience d'un ajustement à faire. L'ADN de notre marque, c'est de proposer des vêtements qui dessinent une silhouette flatteuse. Et cela tient souvent à peu de chose : une coupe, une couture. Il y a quelques jours, j'étais au dîner du Louvre, où je portais une robe noire à col rond et à manches longues qui paraissait toute simple. Mais les fronces devant et la construction qui soulignait les épaules faisaient toute la différence. Nos best-sellers, ce sont les robes comme le modèle « Bella » qui donnent l'impression de porter un corset, alors qu'il n'y en a pas.

La célébrité vous a-t-elle aidée dans votre carrière mode ?

C'est à double tranchant. D'un côté, cela peut ouvrir des portes ; de l'autre, il faut accepter de vivre en étant perpétuellement surveillée. Quand les affaires n'allaient pas bien, certains s'en sont donné à cœur joie. Alors que ce qui nous arrivait était assez banal : en mode comme

ailleurs, les marques peuvent traverser des moments difficiles. Mais je ne me plains pas, je sais qu'il faut travailler et rester concentrée.

Etre mère de famille vous a-t-il freiné au niveau professionnel ?

Mon mari [l'ancien footballeur professionnel David Beckham] m'a toujours soutenue, mes enfants aussi, et j'ai également eu la chance d'avoir des parents qui m'ont épaulée. Etre mère et designer de mode ne m'a jamais semblé incompatible, et je ne pense pas avoir fait de sacrifices ni d'un côté ni de l'autre. Je suis contente que mes enfants me voient partir au travail comme leur père. Et fière qu'ils observent comment ma marque se développe.

Est-il plus difficile de se faire une place en tant que femme ?

Non, ce n'est pas mon sentiment.

Quels sont les projets à venir pour votre marque ?

Maintenant que les bases sont saines, il y a de nombreux domaines à développer : la maroquinerie, le denim, les accessoires, les parfums. Et les boutiques. Celle de Londres fonctionne très bien ; je pense qu'il y a une vraie demande pour le shopping physique. Les gens ont envie de sortir de chez eux ! Et pour moi, c'est plus intéressant : je peux présenter un univers complet, avec la beauté et la mode. En ce moment, à Londres, nous avons un partenariat avec Sotheby's pour exposer des œuvres d'art, et cela attire des personnes qui ne viennent pas forcément pour acheter nos vêtements. Je suis heureuse d'accueillir tout le monde.

« Accueillir », ce n'est pourtant pas le mantra des boutiques de luxe, qui sont souvent intimidantes...

Récemment, j'étais à Miami [Florida], et je voulais faire du shopping. Je sortais de la gym, et j'avais mis une casquette pour ne pas être reconnue. Cela a si bien marché que certaines boutiques n'ont pas voulu me laisser rentrer, alors que j'avais l'intention d'acheter une tenue, et peut-être un sac et des chaussures. C'est dingue ! Personne aujourd'hui ne peut se permettre une telle attitude. C'est vraiment le vieux monde. Quand je suis rentrée à Londres, je suis allée voir le vigile de ma boutique, et je lui ai dit : « Vous êtes la personne la plus importante de l'équipe. Ne rembarrez jamais personne, ne donnez jamais à quiconque l'impression de ne pas être à la hauteur pour rentrer. » J'apprécie tous ceux qui veulent venir me voir.

Quelle impression voulez-vous donner dans vos magasins ?

Je veux qu'on y voit de bons produits joliment disposés. Qu'on puisse demander conseil à des équipes qui sauront vous les expliquer et aussi vous proposer une tasse de thé. Nous sommes une marque bienveillante, aussi bien entre nous que vis-à-vis de nos clients.

Malgré le contexte géopolitique inquiétant, êtes-vous confiante en l'avenir ?

Oui. Je suis de nature optimiste et il faut avoir confiance, sinon, on ne fait rien. Nous avons déjà dû repartir de zéro une fois, et nous avons vu que c'était possible. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
ELVIRE VON BARDELEBEN

Denis Salas Le Pen condamnée : l'opposition entre deux visions de l'Etat de droit a rarement paru si nette

En réaction à la peine prononcée contre la cheffe de file du Rassemblement national, le 31 mars, le parti présente l'Etat de droit comme un instrument au service de stratégies partisanes. Or, le tribunal de Paris n'a fait qu'appliquer la volonté du législateur depuis trente ans, rappelle le magistrat

Au-delà du jugement qui vient d'être rendu, lundi 31 mars, dans le procès des assistants parlementaires du Front national (devenu Rassemblement national, RN) au Parlement européen, cette séquence judiciaire s'inscrit dans l'évolution récente de notre culture démocratique : elle traduit d'abord une volonté du législateur, sans cesse accrue depuis les années 1980, de préciser les frontières morales de l'action politique.

Dernièrement, c'est la loi Sapin 2, adoptée en 2016, lors du quinquennat de François Hollande, et la loi sur la « confiance dans la vie politique » de 2017, lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, qui ont rendu obligatoires les peines d'inéligibilité en cas d'atteinte à la probité des responsables politiques, même si les juges peuvent les moduler. Ces réformes transpartisanes affirment que l'éthique politique n'est plus du seul ressort des élus, qu'ils ne peuvent plus seulement être « jugés » par leurs électeurs, qu'ils doivent désormais répondre de leurs actes devant la justice. Le Parquet national financier, créé en 2013, est devenu l'instance capable de mettre en œuvre ces réformes. Sa montée en puissance a été permise par l'autonomie relative du parquet français, affirmée depuis la loi de 2013, avec l'absence d'instruction individuelle.

Dans la mesure où la défense du RN a récusé en bloc le système de détournement – chiffré à 4,1 millions d'euros – sur une longue durée – douze ans –, on peut comprendre que l'exécution provisoire ait été choisie par les juges. Au re-

gard du dossier exposé publiquement, on a du mal à y voir un parti pris de procureurs désireux de s'attaquer à une opposante, comme l'a prétendu Marine Le Pen, alimentant par là même le populisme anti-juge ambiant.

Gouvernement des juges

Mais, dans nos démocraties, ce type de procès se joue aussi en dehors du prétoire. Lorsqu'elle se défend sur TF1, le 15 novembre 2024, face à un auditoire bien plus large que celui d'une salle d'audience, Marine Le Pen n'est plus face à son dossier. Rien de comparable avec le banc des prévenus de l'audience correctionnelle qui l'assigne à une place dégradante et réduit sa parole aux seuls besoins de sa défense. La peine demandée devient, selon ses termes, une « peine de mort politique avec exécution provisoire ». De prévenue, elle se présente en « cible politique ». C'est le retour du thème de la souveraineté populaire contre le gouvernement des juges, résumée par la citation du général de Gaulle : « La cour suprême, c'est le peuple », que Marine Le Pen a invoquée lundi, lors de son entretien sur TF1.

Massivement diffusée, cette défense hors les murs façonne l'opinion. Au regard d'un tel impact, le procès paraît irréel. Qui regardera de près les arguments avancés à l'audience ? Qui, à part les journalistes présents, peut restituer le climat, les échanges au cours des débats ? Parallèlement, le hashtag #JeSoutiensMarine de ses partisans, assorti de la dénonciation d'une « justice politisée », impose son tempo chez les internautes.



**LE HASHTAG
#JESOUTIENSMARINE
DE SES PARTISANS,
ASSORTI DE LA
DÉNONCIATION D'UNE
« JUSTICE POLITISÉE »,
IMPOSE SON TEMPO
CHEZ LES
INTERNAUTES**

Cette fois, le jugement est présenté comme une injure faite aux 13 millions d'électeurs qui ont voté RN à l'élection présidentielle. Absorbée par une indignation partagée dans la « bulle numérique », la rationalité des arguments est balayée. A partir du moment où une société n'a pas d'institutions assez fortes pour canaliser les tensions qui la traversent, la décomposition de l'espace public s'installe. S'y greffe la volonté des opérateurs économiques de peser sur l'opinion, en imposant des lignes éditoriales aux journaux et télévisions qu'ils dirigent.

C'est ainsi que l'Etat de droit, vidé de son épaisseur juridique, devient une opinion parmi d'autres. Rarement l'opposition a paru si nette entre deux conceptions irréductibles : l'une qui voit l'Etat de

droit comme un instrument au service des stratégies partisanes ; l'autre comme une référence à la loi républicaine, à des principes, à un code moral partagé.

La décision qui vient d'être rendue réaffirme la prééminence de l'Etat de droit sur le principe d'éligibilité. Elle opère une rupture dans l'histoire de la querelle de légitimité entre le pouvoir des juges et le suffrage universel. Histoire qui a basculé il y a une trentaine d'années, à la suite des « affaires ». Tandis que les scandales politico-financiers n'ont pas cessé, les lois sur la probité des élites se sont multipliées et les obligations légales se sont alourdies. Les juges ont pris acte que les hommes politiques sont devenus de nouveaux justiciables.

Morale politique défaillante

La signification de la sanction pénale est reprise depuis lors dans toutes les décisions : l'atteinte à la probité ruine la confiance des citoyens dans leurs représentants. Ainsi la loi confie au juge – cette décision ne fait que le confirmer – le contrôle d'une morale politique défaillante. Est ainsi mis fin à la fiction d'une élite vertueuse incarnant par elle-même la volonté du peuple et l'intérêt général.

Au-delà du tribunal correctionnel, le Conseil constitutionnel, par sa décision du 28 mars, dans un cas concernant un élu local, n'a pas considéré que l'exécution provisoire portait une atteinte disproportionnée au principe d'éligibilité, ni à un droit au recours effectif. Pourquoi traiter différemment un élu local et un élu national ? Ce serait contraire à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui proclame que la loi

« doit être la même pour tous ». Il suffit, écrit le Conseil, que les droits de la défense soient respectés, que la peine d'exécution immédiate ne porte pas une atteinte disproportionnée aux mandats électifs et, surtout, que la prévention de la récidive la rende nécessaire. Or, le système de défense du RN, fondé sur la négation des prévenus de toute responsabilité dans la fraude, laisse à penser qu'elle pourrait se poursuivre après le jugement.

Rappelons qu'en droit, une fois que le procureur a donné son avis, c'est le juge qui a le dernier mot. C'est en dehors des joutes oratoires, dans le calme de son délibéré, qu'il doit se prononcer, « sans céder à la crainte de déplaire, ni au désir de plaire », comme l'écrit le Conseil supérieur de la magistrature. Les dix ans d'instruction au pôle financier, les très nombreux recours et deux mois d'audience ont précédé cette peine longuement motivée. Ainsi, la justice prend sa place au centre des rythmes démocratiques entre le peuple électeur (le suffrage universel), le peuple fondateur (les droits fondamentaux) et le peuple des citoyens plaideurs. ■

Denis Salas est magistrat enseignant associé à l'Ecole nationale de la magistrature. Il est notamment l'auteur de « La Foule innocente » (Desclée de Brouwer, 2018) et du « Dénû du viol. Essai de justice narrative » (Michalon, 2023)

Estelle Delaine Le discours du RN imprègne le cadrage politico-médiatique du procès

Malgré un jugement méticuleusement étayé, la large diffusion de la rhétorique des prévenus, outre qu'elle contribue à discréditer le travail des juges, laisse peu de place à l'analyse des pratiques de détournement de fonds publics

Le jugement du tribunal de Paris, rendu lundi 31 mars dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national (FN), ancêtre du Rassemblement national (RN) et condamnant les dirigeants du principal parti d'extrême droite français, était attendu. Si le motif de ce procès n'est pas inédit en France, l'ampleur du détournement de fonds publics dont est accusée la direction du FN est sans commune mesure dans l'histoire de la V^e République et a nécessité, depuis 2017, de nombreuses audiences et vérifications des preuves. Mais, loin d'être perçue comme l'effet de la méticulosité du travail des juges, l'extension des procédures est interprétée par certains

journalistes et membres de la classe politique comme la traduction d'un traitement différencié réservé aux dirigeants du RN.

Des articles du code pénal établissent le détournement de fonds publics comme un délit (art. 432-17), exposant les auteurs à plusieurs peines dont l'« interdiction des droits civils, civiques », et notamment l'« inéligibilité » (art. 131-26-1). La loi Sapin 2 (8 décembre 2016) et celle « pour la confiance dans la vie politique » (15 septembre 2017) rendent obligatoire une peine complémentaire d'inéligibilité dans ce cas (sauf circonstances particulières de l'infraction, régies par le code).

En effet, dans une démocratie, non seulement les ressources et les financements publics doivent servir au bien commun, et non être appropriés pour des entreprises individuelles et collectives, mais l'égalité devant la loi est une exigence de valeur constitutionnelle prévenant tous privilèges.

Focalisation sur la présidentielle

Dès 2017, les prévenus ont pu s'exprimer abondamment dans la presse sur l'affaire alors en cours. Les dirigeants du RN n'ont eu de cesse de répéter un argumentaire centré sur trois points : les juges s'approprieraient à rendre une décision politique ; ils seraient des adversaires de leur parti ; et, plus généralement, il serait inopportun qu'un tribunal puisse décider du résultat d'élections en « empêchant » un ou une candidate de se présenter, une telle possibilité étant qualifiée d'« acharnement », de « violence », d'« atteinte à la démocratie ».

Cette rhétorique n'est pas surprenante : elle est mobilisée par les cadres du parti depuis les années 1980, comme l'indiquent les

spécialistes de l'analyse de leurs discours. Il est plus étonnant, en revanche, que ce discours imprègne le cadrage politico-médiatique de ce procès au point que les analystes peinent à le dépasser.

La couverture dont il fait l'objet éclaire en effet les spécificités de ce champ politico-médiatique contemporain à plus d'un titre. Elle révèle, tout d'abord, la focalisation de certains de ses acteurs – et surtout de certains commentateurs – sur l'élection présidentielle : le jugement de la Cour est ainsi souvent perçu non pas comme une sanction du détournement massif d'argent, mais comme une décision motivée par le scrutin de 2027.

Transparaît également l'hyper-personnalisation de la vie politique, qui conduit à commenter surtout les effets de la condamnation, notamment, l'impossibilité, pour Marine Le Pen, de participer aux élections, celle-ci contrariant des pronostics sondagers qui la voyaient au second tour de l'élection présidentielle.



**ÊTRE CONDAMNÉ
PAR LA JUSTICE
VAUT INVITATION
DANS LES MÉDIAS
ET PERMET À
DES POLITIQUES
DE CONTESTER
LES DÉCISIONS
DE JUSTICE**

Les observateurs qualifient alors cette condamnation de « séisme » dans la vie politique française et soulignent l'imprévisibilité de la future élection, reprenant plus ou moins explicitement la rhétorique frontiste qui érige le RN en « premier parti de France ». De la même manière, certains membres de la classe politique, comme Jean-Luc Mélenchon, regrettent que soit ainsi confisquée la possibilité de débats-duels perçus comme sains et loyaux.

Surprenant renversement

Enfin, la sensationnalisation du débat politique, impliquant une conception particulière du « contradictoire » journalistique, conduit à la valorisation des opinions tranchées et à la présence en plateau de personnalités d'extrême droite pourtant controversées, qui s'en trouvent normalisées. Le politiste Erik Neveu, dans le n° 118 de la revue *Réseaux* (2023), a noté l'application paroxysmique de cette logique dans les émissions d'« infotainment » depuis les années 2000, tout comme dans certaines émissions politiques : être condamné par la justice vaut invitation dans les médias les plus suivis, et permet à des politiques de se justifier et de contester les décisions de justice.

Ainsi, comme au soir même des réquisitions du tribunal, en novembre 2024, Marine Le Pen a-t-elle été invitée au journal télévisé de TF1 le soir même de sa condamnation. Sur un plateau de télévision ou de radio, le temps de parole offert, les questions posées, le vocabulaire mobilisé (reprenant parfois sans recul critique la rhétorique des mis en cause, comme l'expression paranoïaque « gouvernement des juges »), créent un surprenant ren-

versement de logique, les condamnés devenant les victimes d'un « système ».

Ces tendances sont bien connues des sociologues, et nous conduisent à nous interroger sur les manières dont la médiatisation du débat public accompagne les évolutions des démocraties contemporaines. En plus de contribuer à discréditer le travail des juges (qui s'appuient sur un arsenal de preuves, des heures d'audiences, des témoignages accablants et concomitants, pour rendre leur jugement) en diffusant largement la rhétorique des prévenus, le cadrage politique et médiatique accorde finalement peu de place à l'analyse des pratiques de détournement de fonds publics et à la question de l'exercice effectif du pouvoir.

L'un des objectifs de la sanction des comportements répréhensibles des gouvernants est pourtant bien de préserver la démocratie de ce qui en menace les piliers. Si les responsables politiques souhaitent, comme l'indiquent les titres des récentes lois, restaurer la « confiance dans la vie politique », il est grand temps que les mandats (comme les observateurs de la vie politique) ne considèrent pas leurs fonctions comme des postes de pouvoir, mais bien comme des délégations qui les obligent. ■

Estelle Delaine est maîtresse de conférences en science politique à l'université Rennes-II. Elle a écrit « A l'extrême droite de l'hémicycle. Le Rassemblement national au cœur de la démocratie européenne » (Raisons d'agir, 2023)

Face aux crises, ne choisissons pas entre défendre la paix et reconstruire les services publics

Les investissements dans le domaine de la défense prônés par Emmanuel Macron ne doivent pas se faire au détriment de services publics déjà fragilisés, quand des mesures fiscales pourraient contribuer à ces deux postes de dépenses, alerte un collectif

Depuis plusieurs semaines, à mesure que se dégrade la situation géopolitique monte en France une petite musique : nous n'aurions pas les moyens de faire face aux investissements nécessaires au renforcement de notre défense ; il serait inéluctable de prélever ces financements sur les services publics, la sécurité sociale et la lutte contre le dérèglement climatique. Alors qu'outre-Atlantique, l'action de Donald Trump met en évidence les conséquences dramatiques de la destruction de toutes les formes du public, nous, associations, syndicats, intellectuels, ONG et citoyens, alertons. Notre démocratie est au moins autant menacée par un délitement des services publics que par une offensive militaire. Se donner les moyens d'éviter celle-ci ne peut pas être un prétexte pour dégrader encore les premiers, bien au contraire : ce contexte nous enjoint de renforcer l'ensemble des solidarités qui font le socle de notre démocratie et à réaffirmer le sens d'une contribution commune pour les financer.

Les attaques de plus en plus fréquentes contre la recherche, l'éducation, la justice, la culture, l'environnement, la santé publique, les politiques d'accueil ou l'aide au développement nous le montrent : partout dans le monde se déploie un projet inédit de casse de la démocratie. Sur la scène internationale, ces atta-

ques s'accompagnent d'une tentation de fermeture des frontières, d'un mépris du droit international et d'une montée des régimes autoritaires.

A l'inverse des exigences du moment, l'exécutif a semblé profiter de ce bouleversement pour poursuivre une trajectoire dogmatique : augmenter les impôts serait impossible, investir dans notre défense nécessiterait donc « des réformes, des choix, du courage », selon les mots d'Emmanuel Macron, dans son allocution télévisée du 5 mars. Le message est clair : il faudrait piocher dans la protection de l'enfance pour financer l'armée, réduire les retraites pour améliorer le renseignement, fragiliser l'hôpital au profit de l'industrie de guerre. Les services publics et leurs agents sont de nouveau en ligne de mire.

Sentiment d'abandon

Nul ne conteste la nécessité de ne plus dépendre des Etats-Unis pour notre défense. Mais on ne saurait pour autant oublier les autres menaces pesant sur notre société. Le dérèglement climatique, qui frappe il y a quelques mois encore Mayotte, La Réunion et le Pas-de-Calais, après une année 2024 la plus chaude jamais enregistrée, ne s'est pas brutalement atténué.

La crise sociale, avec 4,2 millions de nos concitoyens mal-logés [selon le rapport 2024 de la Fondation pour le loge-

ment des défavorisés], une ségrégation scolaire qui s'approfondit et un enfant de moins de 3 ans sur cinq en situation de pauvreté, n'a pas été résolue. La crise démocratique s'aggrave et le recul des services publics accentue le sentiment d'abandon d'une partie de la population et la montée du rejet de l'autre. Plus que jamais, opposer nos priorités vitales est dangereux et mortifère.

Nous le savons, ces dernières années, le principal outil de la casse de nos solidarités a été l'assèchement des financements publics. Entre 2018 et 2023, d'après la Cour des comptes, ce sont 62 milliards d'euros d'impôt sur les plus aisés et sur les entreprises qui ont été supprimés, fragilisant, d'une part, les finances publiques et, d'autre part, les services publics, qu'ils soient de la justice, de l'énergie, de la culture ou du logement.

Conséquences ? Une perte de confiance dans des services publics qui se dégradent et un déplacement inégalitaire et inefficace vers des alternatives privées.



IL FAUDRAIT PIOCHER DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE POUR FINANCER L'ARMÉE, FRAGILISER L'HÔPITAL AU PROFIT DE L'INDUSTRIE DE GUERRE

Auparavant supporté collectivement par l'impôt et les cotisations sociales, le financement de ces services repose désormais de plus en plus sur les individus, s'accompagnant souvent d'une dégradation de la qualité, comme nous l'ont montré les récents scandales liés à la financiarisation des crèches ou des Ehpad.

Il est urgent de s'opposer frontalement à ce discours irresponsable qui fustige les « dépenses » pour détruire les services publics et qui refuse la justice fiscale pour accroître la segmentation de notre société. Déjà, en 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamait : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Réaffirmer le sens de l'impôt

Face aux menaces sur nos services publics, nous entendons agir et mobiliser ensemble pour réaffirmer le sens de l'impôt et des cotisations sociales comme contribution commune. Ils constituent non seulement un outil de justice sociale, mais également une nécessité pour permettre de construire des services publics qui répondent aux besoins de la population : apprendre, être en bonne santé, avoir accès à une eau de qualité, à un logement décent, au sport et à la culture, protéger l'environnement, développer les énergies renouvelables et les transports en commun, vivre en sécurité, garantir une justice égalitaire, une recherche et des médias indépendants, assurer des services sociaux et de proximité pour toutes et tous, et bien d'autres encore.

Bien que balayées par l'exécutif, un large éventail de propositions existe pour concilier, sans les opposer, les prio-

rités sociales, environnementales et géopolitiques : accroissement de la progressivité de l'impôt, lutte contre l'optimisation fiscale, baisse des exonérations et des allègements de cotisations sociales, réorientation des financements publics vers les services publics et à but non lucratif, taxation du patrimoine des plus fortunés et des bénéficiaires des entreprises, sortie des dépenses environnementales des normes européennes de déficit, suppression des niches fiscales inutiles, etc.

Aucune urgence ne justifie d'abîmer un peu plus des services publics déjà mis à mal. Ces derniers valent bien plus que leur seul coût financier, ils constituent un projet politique de liberté, d'égalité et de solidarité puissamment porteur de sens. La sortie de la dernière guerre mondiale a permis de renforcer ce modèle social et d'en faire un pilier pour la cohésion de notre société. Eviter la prochaine ne saurait conduire à le sacrifier. ■

Judith Allenbach, présidente du Syndicat de la magistrature ; **Sophie Binet**, secrétaire générale de la CGT ; **Arnaud Bontemps**, co-porte-parole du collectif Nos services publics ; **Caroline Chevé**, secrétaire générale de la FSU ; **Jean-François Corty**, président de Médecins du monde ; **Cécile Duflot**, directrice générale d'Oxfam France ; **Antoine Gatet**, président de France Nature Environnement ; **Marie-Aleth Gard**, présidente de ATD Quart Monde ; **Gilles Perret**, réalisateur ; **Gabriel Zucman**, économiste. Retrouvez l'ensemble des signataires sur Lemonde.fr

Dans leur déclaration commune du 11 mars à Djeddâ, en Arabie saoudite, les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Ukraine exposent que « les délégations ont discuté de l'importance des efforts d'aide humanitaire dans le cadre du processus de paix, en particulier pendant le cessez-le-feu susmentionné, y compris en ce qui concerne l'échange de prisonniers de guerre, la libération des détenus civils et le retour des enfants ukrainiens transférés de force ».

Il a donc fallu accepter, côté ukrainien, que l'avancée vers la paix se fasse en réduisant à une concession humanitaire ce qui devrait relever de procédures judiciaires. Pourtant, lors du point de presse dans le bureau Ovale, le 28 février, avant que celui-ci ne dégénère en violente confrontation, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, avait montré des photographies au président américain, Donald Trump, démontrant que le comportement de l'armée russe relevait de pratiques illégales et criminelles au regard du droit international.

« Nous avons libéré plus de 4 000 guerriers des prisons russes, commentait le président ukrainien en faisant défiler les clichés, mais il y en a des milliers d'autres dans les prisons (...). Vous pouvez comprendre maintenant (...). Ces milliers d'hommes et de femmes, ils ne mangent pas, ils sont battus et ils subissent beaucoup de mauvais traitements. » Ce à quoi Donald Trump avait répondu : « C'est difficile à regarder, oui ! »

L'échéance d'une sanction judiciaire de l'agresseur n'est donc pas à l'agenda des parties prenantes, même si, au vu de la gravité des crimes commis et des enquêtes en cours, une quelconque amnistie semble impossible. Le peu-

Christian Delage En Ukraine, la guerre du droit accompagne le conflit armé en temps réel

A rebours des négociations autour d'un cessez-le-feu, où la responsabilité de la Russie dans l'agression de l'Ukraine n'est pas explicitée, le peuple ukrainien attend de faire reconnaître les crimes de Moscou par les instances juridiques internationales, explique l'historien

ple ukrainien, qui réclamait déjà que justice soit rendue depuis l'annexion illégale de la Crimée, en 2014, et l'occupation des parties des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, l'exige plus que jamais depuis l'invasion à grande échelle du pays par la Russie en 2022.

La prise en compte immédiate de cette exigence constitue même une première dans l'histoire contemporaine, car, en Ukraine, la guerre du droit accompagne le conflit armé en temps réel et en flux tendu. Dans cette démocratie qu'est l'Ukraine – certes imparfaite –, l'exercice de la justice se déploie au niveau régional entre les bureaux de 200 procureurs, sollicite la participation des citoyens et d'organisations non gouvernementales indépendantes à la construction des dossiers de preuves, favorise la tenue de procès près des lieux de crimes, tout en collaborant avec la Cour pénale internationale [CPI] et la Cour internationale de justice [CIJ].

Pour rappel, les Ukrainiens ont d'abord saisi, en février 2022, la CIJ pour lui faire reconnaître l'inanité de l'accusation russe selon laquelle ils auraient commis un « génocide » dans le Donbass, qui aurait conditionné, pour le

faire cesser, l'« opération spéciale ». La CIJ l'a acté, même si elle s'est considérée comme incompétente pour prendre en compte l'autre revendication ukrainienne, celle d'un génocide commis, lui, par les Russes. A l'initiative de 93 de ses membres, l'Assemblée générale des Nations unies s'est ensuite réunie pour qualifier, par 141 voix sur 193, l'invasion de l'Ukraine « d'acte d'agression ».

Dans le même temps, le procureur général de la CPI, Karim Khan, saisi par la Lituanie et 42 autres Etats, a ouvert une enquête sur la situation en Ukraine



L'EUROPE DOIT AJOUTER LE VOLET JUDICIAIRE À SA POLITIQUE DE RÉARMEMENT ET DE SOUTIEN À LA SÉCURITÉ DE L'UKRAINE

« sur la base des renvois reçus », concernant « toutes les allégations passées et présentes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide commis sur toute partie du territoire de l'Ukraine par toute personne depuis le 21 novembre 2013 ». En janvier 2025, l'Ukraine est devenue le 125^e membre de la CPI, dont les mandats d'arrêt contre le président Poutine, la commissaire aux droits de l'enfant auprès de ce dernier et deux officiers russes courent toujours.

« La Russie doit payer »

En Ukraine, le procureur général a ouvert plus de 125 000 dossiers concernant des cas divers de crimes commis par des soldats russes, aidé en cela par un logiciel, Road Map, qui a rassemblé des données sur leurs unités et leurs relations hiérarchiques. Des premiers procès ont eu lieu, en particulier pour les crimes commis à Boutcha en mars 2022. Ils se sont pour certains tenus *in absentia*, une possibilité dont est privée la CPI qui, par ailleurs, ne peut être saisie du crime d'agression, raison pour laquelle l'avocat Philippe Sands a plaqué dès février 2022 pour la création d'un tribunal spécial pour juger le crime d'agression, une propo-

sition que le Conseil de l'Europe vient de réaffirmer comme étant prioritaire.

C'est ici que l'Union européenne joue – et doit davantage encore jouer – un rôle essentiel avec Eurojust, son agence pour la coopération judiciaire en matière pénale. C'est auprès d'elle, à La Haye, en juillet 2023, qu'a été mis en place un Centre international pour la poursuite du crime d'agression en Ukraine (ICPA), qui s'appuie sur une base de données sur les preuves de grands crimes internationaux, ainsi qu'une équipe d'enquête conjointe travaillant sur les allégations de crimes internationaux graves commis en Ukraine (4 000 témoins interrogés à ce jour).

A l'heure actuelle, l'équipe d'enquête conjointe est composée de membres représentant les autorités judiciaires nationales de Lituanie, d'Estonie, de Lettonie, de Pologne, de Roumanie, de Slovaquie et d'Ukraine. D'autres pays sont actifs sur leur territoire, comme la Finlande, par exemple, qui vient de condamner un soldat russe pour des crimes commis en Ukraine en 2014, ou la France, dont le Parquet national antiterroriste a ouvert plusieurs enquêtes, dont une sur la mort en Ukraine de deux humanitaires

français. Alors que les Etats-Unis ont retiré leur participation à l'ICPA, et coupé les crédits attribués jusqu'alors à l'équipe de recherche de l'université Yale qui travaillait sur le sort des enfants déportés en Russie, l'Europe doit ajouter à sa politique de réarmement et de soutien à la sécurité de l'Ukraine le volet judiciaire.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a rappelé avec raison le 4 février que la Russie « a commis un acte d'une gravité extrême : le crime d'agression. Maintenant, il est temps de rendre justice. Justice pour l'Ukraine. Nous avons jeté les bases juridiques d'un tribunal spécial. Par ailleurs, il ne saurait y avoir de justice sans indemnisation. La Russie doit répondre de son agression – et elle doit payer ».

Si le temps court de la justice permet de placer sans délai et in situ les prévenus devant leurs crimes, le temps long accompagnera la reconstruction des victimes et entretiendra la mémoire des morts afin qu'elle reste vive. ■

Christian Delage est historien et réalisateur. Il est chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS/université Paris-VIII) et a publié « Filmer, juger. De la seconde guerre mondiale à l'invasion de l'Ukraine » (Gallimard, 2023)

EXTRACTIVISME

Désignant initialement la surexploitation des ressources minières, souvent associée à des dynamiques de violence, le concept a vu son usage étendu à des domaines comme la finance, le numérique ou le tourisme de masse

HISTOIRE D'UNE NOTION

Si tous les maux de la planète pouvaient être encapsulés dans un seul mot, quel serait-il ? « Extractivisme » ferait un bon candidat, du moins dans les milieux militants et académiques. Désormais omniprésente, la dénonciation de l'extractivisme est intersectionnelle : on la croise aussi bien dans les discours écologistes, décoloniaux ou anticapitalistes. L'extractivisme, c'est le vol, la prédation, l'exploitation du Sud, la pollution et le dérèglement climatique.

Au départ, il renvoyait à l'exploitation forestière, minière ou pétrolière, par des multinationales en Amérique du Sud. On l'utilise désormais dans des contextes très divers : la surpêche, l'exploitation du corps des femmes, l'appropriation des savoirs indigènes, l'installation d'éoliennes dans des fermes fragilisées, l'usage des données personnelles par les géants du numérique... « Extractivisme » propose une grille d'analyse totale du système

économique, dans la lignée de l'« exploitation » de l'homme par l'homme. La résonance entre les deux concepts n'est pas fortuite. Avant d'être popularisé par Karl Marx (1818-1883), le mot *Ausbeutung* (« exploitation ») était utilisé pour évoquer l'extraction du charbon et des minerais.

Le mot *extrativismo* (sans c) est apparu au Brésil, dans les années 1930, pour désigner l'exploitation des plantations de caoutchouc ou d'autres plantes. Mais c'est avec une acception différente que le mot *extractivismo* (avec un c) s'est diffusé, à partir des années 1980, dans les pays voisins, avec comme contexte la résistance des peuples autochtones aux grands projets miniers. A la fin des années 2000, cette notion militante a été repensée par des chercheurs engagés. Parmi eux, la sociologue argentine Maristella Svampa, le biologiste uruguayen Eduardo Gudynas et l'économiste équatorien Alberto Acosta. Le travail de ces pionniers s'inscrit aussi dans une longue réflexion sur la violence économique

LA LOGIQUE
EXTRACTIVISTE
SERAIT LE
MOTEUR CACHÉ
DU CAPITALISME
CONTEMPORAIN

infligée aux peuples du sous-continent américain. Elle prend sa source dans la « théorie de la dépendance » (des pays du Sud vis-à-vis de ceux du Nord) des années 1950 et 1960.

Selon George Monbiot, essayiste britannique, un livre a joué un rôle important dans la conceptualisation de l'idée d'extractivisme, même si le mot ne figure pas dans ses pages : *Les Veines ouvertes de l'Amérique latine*, d'Eduardo Galeano (1971, Plon). « Il y dénonçait tout ce que l'on met sous l'étiquette d'extractivisme. La grille d'analyse qu'il dessinait reste encore très pertinente », assure ce spécialiste des questions environnementales. Dans cet essai, l'écrivain uruguayen mettait à nu les mécanismes du pillage du sous-continent. « Depuis la découverte [de l'Amérique à la fin du XV^e siècle] jusqu'à nos jours, tout s'y est toujours transformé en capital européen ou, plus tard, nord-américain, écrivait-il. Tout : la terre, ses fruits et ses profondeurs riches en minerais, les hommes et leur capacité de travail et de consommation, toutes les ressources naturelles et humaines. »

« Capture de valeur »

Svampa, Gudynas et Acosta se sont appliqués à décrire les ressorts de ce système et à le définir. Pour la première, l'extractivisme est « un modèle d'accumulation fondé sur la surexploitation de ressources naturelles en grande partie non renouvelables ». Sous la plume de Gudynas, il désigne « les activités qui extraient de grands volumes de ressources naturelles, peu ou pas transformées, et destinées à l'exportation ». Craignant une dilution du concept, il exclut les ressources non physiques (travail, données...). Mais d'autres, notamment dans le champ des études décoloniales, s'en distin-

guent. Le sociologue portoricain Ramon Grosfoguel propose un « extractivisme épistémique » (exploitation des savoirs autochtones), quand la Canadienne Jen Preston avance « l'extractivisme racial » (exploitation des travailleurs migrants temporaires), etc.

La notion a été importée en Europe « par les mouvements sociaux qui se sont inspirés des luttes latino-américaines et par des chercheurs et chercheuses critiques, dans le sillage des travaux du philosophe Toni Negri sur les métamorphoses du capitalisme », détaille l'anthropologue Kyra Grieco. « Ces auteurs ont fait du terme une caractéristique du capitalisme contemporain : la valeur y est "extraite" plutôt que "produite" par le travail, précise-t-elle. L'extraction de valeur dépasse donc l'exploitation de la main-d'œuvre centrale à la théorie marxienne classique. Et l'on commence à appliquer le concept à bien d'autres domaines : les données, le tourisme de masse... »

Pour la pensée critique actuelle, les pays du Sud n'auraient été que le « laboratoire » d'un modèle aujourd'hui mondialisé. Et la logique extractiviste serait le moteur caché du capitalisme contemporain. Deux traits majeurs le définissent : une exploitation des ressources qui ne se préoccupe pas de leur renouvellement et des externalités négatives (pollution, pauvreté...), et un contrôle par des réseaux oligopolistiques. Les bénéfices tirés de cette « capture de valeur » sont concentrés entre les mains de quelques-uns, tandis que les coûts sont légués au reste de l'humanité. Enfin, l'extractivisme imprègnerait les mentalités de nombreux dirigeants. Ce que Donald Trump a confirmé de façon éclatante avec son slogan : « Drill, baby, drill ! » (« fore, bébé, fore ! ») ■

PASCAL RICHÉ

CHRONIQUE | PAR KATHARINA PISTOR

Le tournant budgétaire audacieux de l'Allemagne

L'Allemagne amorce une nouvelle « *Zeitenwende* » (« changement d'époque »). Ce terme avait été employé par le chancelier allemand Olaf Scholz, le 27 février 2022, lorsqu'il avait promis de mobiliser des ressources pour soutenir les Ukrainiens face à la Russie. Une annonce qui n'avait cependant pas conduit à une remise à plat de l'orthodoxie économique, la politique budgétaire allemande étant entravée par la « règle d'or » qui, depuis 2009, limite le déficit structurel annuel à 0,35 % du produit intérieur brut. Le pays se félicitait alors de sa prudence budgétaire, alors que l'Ukraine était frappée, que ses propres infrastructures déperissaient, et que ses engagements en matière de climat étaient relégués au second plan.

Fort heureusement, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), qui est arrivée en tête aux élections du 23 février, a revu sa position. Le bouleversement de la politique étrangère américaine décidé par Donald Trump l'a convaincu de changer d'approche. Pour Friedrich Merz, chef de la CDU et probable futur chancelier allemand, l'Europe doit mettre fin à sa dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Il approuve désormais non seulement la création d'une nouvelle structure de sécurité européenne, mais aussi une remise en question du système budgétaire de l'Allemagne.

Le 4 mars, la CDU et son partenaire de coalition, le Parti social-démocrate, ont annoncé un assouplissement de la règle d'or. L'Allemagne empruntera ainsi plusieurs centaines de milliards d'euros pour investir dans son armée et ses infrastructures si longtemps négligées. C'est un tournant audacieux. La règle d'or budgétaire est née d'une méfiance des néolibéraux à l'égard des gouvernements et montre une vision antidémocratique, puisqu'elle prive l'Etat de l'une de ses principales prérogatives, le pouvoir sur les deniers publics.

Un second tabou doit maintenant tomber : l'aversion pour le finance-

ment monétaire des dépenses publiques, présenté comme le prélude à l'inflation et le signe d'une irresponsabilité du gouvernement. Par le passé, il a permis à de nombreux Etats de faire face à d'immenses dépenses inattendues : guerre, crise financière ou pandémie, comme le retracent Will Bateman (Australian National University), et Jens van't Klooster (université d'Amsterdam), dans une étude intitulée « Le tabou dysfonctionnel » (2022).

Financement monétaire

Le raisonnement politique du nouveau gouvernement Merz, à l'appui de sa proposition de *Zeitenwende* budgétaire, ne mentionne nulle part le financement monétaire. Il décrit comment le Royaume-Uni a commis l'erreur de faire primer la discipline budgétaire sur les capacités de défense, dans les années 1930, alors que l'Allemagne hitlérienne se réarmait, mais il ne s'attarde pas sur la manière dont les puissances victorieuses ont financé la seconde guerre mondiale. Pourtant, sans l'achat de montants significatifs de dette publique par la Réserve fédérale, les Etats-Unis n'auraient pas réussi à financer la guerre.

La question est désormais de savoir si la Banque centrale européenne (BCE) est prête à soutenir le financement par la dette des investissements dans la défense et autres besoins majeurs. Elle a parcouru un long chemin depuis la crise financière de 2008. Durant la crise liée au Covid-19, elle a prouvé sa valeur en apportant à l'économie des liquidités que personne d'autre n'aurait pu fournir. Ces mesures n'ayant pas été sérieusement contestées devant les tribunaux, la BCE doit comprendre qu'elle dispose d'une bien plus grande flexibilité politique et juridique qu'auparavant.

L'Allemagne prend aujourd'hui conscience que le dogmatisme rigide doit céder la place à une gestion plus pragmatique des affaires budgétaires et monétaires. Pour reprendre la formule de l'économiste Isabella Weber, de l'université du Massachusetts, la période actuelle exige une « *politique économique antifasciste* ». ■

Katharina Pistor, professeure de droit comparé à la Columbia Law School, a écrit « *Le Code du Capital. Comment la loi fabrique la richesse capitaliste et les inégalités* », Seuil, 2023. © Project Syndicate, 2025

RÉCIT D'UN NAUFRAGE FRANCO-SYRIEN



LA PART DU DIABLE. LE PACTE SECRET ENTRE LAFARGE ET DAECH

de Christophe Dubois et Marie-Christine Tabet, Stock, 316 pages, 20,90 euros

LIVRE

La Part du diable (Stock, 316 pages, 20,90 euros) se lit comme un triple polar, ou plutôt comme un polar à trois intrigues. La première raconte l'histoire de l'usine de ciment Lafarge de Jalabiya, dans le nord-est de la Syrie, progressivement encerclée par des factions armées pendant la guerre civile syrienne, à partir de 2011. Contrainte de payer des pots-de-vin pour continuer son activité, l'entreprise glisse vers l'impensable : elle passe un accord avec les djihadistes de l'organisation Etat islamique (EI), comme l'avait révélé *Le Monde* en 2016. Cette dérive prend fin avec l'invasion de l'usine par les combattants de l'EI, en 2014, provoquant une évacuation dans le chaos.

La deuxième intrigue est un polar en cols blancs. On y voit les difficultés s'amonceler sur le cimentier français, qui décide de fusionner avec son concurrent suisse Holcim pour redresser des comptes déséquilibrés par l'irruption des révolutions arabes et par les choix stratégiques coûteux et mal

calibrés des années 2000. Le mariage est rapidement plombé par les calculs, en particulier de Holcim, qui sort vainqueur de ce bras de fer feutré, notamment à la faveur des errements de Lafarge en Syrie : ceux-ci sont instrumentalisés pour effacer du tableau tout le management français. En 2021, LafargeHolcim est devenu Holcim.

Désastre industriel et moral

Le troisième temps est celui des juges et des enquêteurs. Christophe Dubois et Marie-Christine Tabet racontent le fil haletant de l'enquête qui a conduit à la mise en examen, puis au renvoi devant le tribunal, de plusieurs hauts cadres mais aussi de la personne morale de Lafarge pour « financement du terrorisme ». Le procès, qui se tiendra à l'automne, est inédit dans l'histoire judiciaire.

Plus inédite encore est la mise en examen, confirmée, en 2024, par la Cour de cassation, de Lafarge et des mêmes cadres pour « complicité de crimes contre l'humanité » – la perspective d'un procès est encore lointaine. La « mise en danger d'autrui » – les em-

ployés de l'usine, rackettés, menacés ou pris en otage par les groupes armés – a en revanche été écartée par la justice française. La justice américaine, forte de la menace de lourdes amendes, a, de son côté, obtenu un plaidier-coupable de Lafarge (et donc de Holcim), qui a préféré payer quelque 778 millions de dollars (720 millions d'euros) plutôt que de subir l'infamie d'un procès aux Etats-Unis.

Ce désastre industriel et moral laisse une question intacte : pourquoi avoir tout fait pour maintenir en activité une usine dans un environnement aussi dangereux et délétère ? Pour faire des affaires juteuses en temps de guerre, estime le procureur américain, Breon Peace. Par souci de ne pas laisser tomber les salariés, se défendent les dirigeants de Lafarge. Il ressort du livre une autre hypothèse : en pleine fusion avec Holcim, la fermeture de l'usine, synonyme de pillage et de démantèlement de ses installations, aurait fragilisé la position de Lafarge en signant une perte nette qui aurait dégradé encore plus son bilan. ■

CHRISTOPHE AYAD

Mystères de l'océan | PAR SERGUEI





GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

Un recalibrage de l'OTAN s'impose

Plus forts ensemble, plus sûrs ensemble, dans l'OTAN.» Du 9 au 11 juillet 2024, les dirigeants de trente-deux pays étaient réunis à Washington pour célébrer, sous cette devise mobilisatrice, le 75^e anniversaire de l'Alliance atlantique (OTAN), revigorée autour du principal partenaire, les Etats-Unis, par l'agression russe en Ukraine.

Six mois plus tard, Donald Trump a succédé à Joe Biden à la Maison Blanche et tout a basculé. En quelques semaines, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a pris des allures de navire en perdition dont le capitaine aurait perdu la tête.

Un beau navire, pourtant. Mais l'allié américain est devenu si fuyant, si hostile, que personne n'ose imaginer comment se déroulera le prochain sommet de l'OTAN, prévu les 24 et 25 juin à La Haye, aux Pays-Bas. Le président Trump fera-t-il seulement le déplacement? Et, pour aller jusqu'au bout du questionnement, s'il fait le déplacement, est-ce que ce peut être pour couler cette alliance militaire que son pays a cofondée? «Il n'est pas impossible que, du jour au lendemain, nous ayons à faire ce qui nous paraissait impossible», confie un diplomate européen à Bruxelles.

Penser l'impensable – l'OTAN sans les Américains –, c'est le nouvel et troublant exercice auquel se livrent discrètement les Européens dans l'immense QG de l'organisation près de la capitale belge. Certains gardent un souvenir cuisant des sommets du premier mandat de Trump (2017-2021), lorsque le président martyrisait la chancelière Angela Merkel parce que l'Allemagne ne dépensait pas assez pour sa défense. Mais au moins, il participait. Il lui arrivait de juger l'OTAN «obsole» ou d'émettre des doutes sur l'article 5, censé garantir la défense collective d'un Etat membre attaqué, mais son entourage se chargeait de rectifier le tir.

Aujourd'hui, Donald Trump ne dit pas qu'il va quitter l'OTAN – il aurait même assuré le nouveau secrétaire général, Mark Rutte, de son engagement dans l'Alliance lorsque le Néerlandais lui a rendu visite, le 13 mars. Mais ses assurances ne convainquent plus personne tant la confiance est rompue, sur fond de visées impérialistes sur d'autres membres de l'OTAN, comme le Canada et le Danemark.

Dans les scénarios envisagés, il y a le pire: un retrait américain chaotique sans que les Européens puissent hériter de la machine otanienne, cette précieuse interopérabilité construite au fil des années entre les différentes forces armées nationales, sous le contrôle des Etats-Unis. Rien n'accrédite ce scénario pour l'instant, mais personne ne peut l'exclure. L'amiral Giuseppe Dragone, président du Comité militaire de l'OTAN, se disait confiant, le 12 mars, au Paris Defence and Strategy Forum, que les Etats-Unis garderaient le contrôle «de l'air, de l'espace et du nucléaire», laissant entendre que la défense conventionnelle serait alors à la charge de l'Europe.

LA QUESTION DE L'UKRAINE EST CENTRALE POUR LES EUROPÉENS. POUR LES AMÉRICAINS, ELLE EST ACCESSOIRE

DONALD TRUMP NE DIT PAS QU'IL VA QUITTER L'OTAN, MAIS LA CONFIANCE EST ROMPUE

Ce scénario-là est jugé plus plausible, voire positif par ceux des Européens qui aspirent à développer une défense autonome et à construire une architecture de sécurité régionale, à condition qu'une telle réorganisation se fasse dans l'ordre et dans des délais réalistes.

Dans tous les cas de figure, un «recalibrage massif» de l'OTAN s'impose, selon une source otanienne. Jusqu'ici, aucun membre de l'administration Trump n'a déclaré vouloir retirer la garantie nucléaire aux Européens, alors que de multiples allusions à un retrait de troupes américaines du continent, actuellement au nombre de 100 000, ont été formulées.

Donald Trump veut redéployer les forces américaines non seulement pour faire face à la puissance chinoise dans l'Indo-Pacifique mais aussi chez lui, à la frontière mexicaine, pour bloquer l'immigration illégale. Ses priorités sont claires: alors qu'il n'est question des forces américaines en Europe qu'en termes de forte réduction, le secrétaire à la défense, Pete Hegseth, vient d'annoncer au Japon un renforcement du dispositif américain dans l'Archipel, qui sera doté d'un «QG de guerre» et de «responsabilités opérationnelles».

La question de la gouvernance
Un autre scénario est celui de la «coquille vide»: l'Alliance existe encore, mais les Etats-Unis la vidant de son contenu, en particulier en ne garantissant plus l'application de l'article 5. Ancien haut responsable de l'OTAN aujourd'hui chercheur au Conseil européen pour les relations internationales, Camille Grand privilégie cette hypothèse d'un «retrait de facto mais pas de jure, sorte de délitement de l'Alliance sans la quitter formellement».

Les Européens doivent donc, dans ce «recalibrage» de l'OTAN aux contours encore flous, mais inéluctable, prévoir ce qui concerne les capacités et ce qui portera sur la gouvernance, domaines que la puissance américaine a volontairement placés sous sa domination.

Le réarmement de l'Europe, soutenu par l'Union européenne, vise à renforcer les capacités. Il prendra du temps, d'autant plus que l'armement acheté par les Européens aux Etats-Unis reste sous leur dépendance bien après l'acquisition. Si les Européens n'ont pas acquis ces capacités jusqu'ici, explique un ancien ambassadeur américain à l'OTAN, Ivo Daalder, dans la revue *Foreign Affairs*, «c'est précisément parce que Washington pendant des décennies leur a dit que cela entraînerait duplication et gaspillage». Diabolique!

Il reste encore un scénario si sombre qu'on ose à peine l'envisager: celui du renversement total d'alliances, où les Etats-Unis sacrifieraient l'Europe à un accord avec la Russie. C'est pour cela que la question de l'Ukraine est centrale pour les Européens; or, pour les Américains, elle n'est qu'accessoire. Dans quelle mesure Donald Trump considère-t-il comme acceptable un effondrement de l'Ukraine? A ce stade, personne ne peut le dire. C'est l'inconnue la plus explosive pour l'avenir de l'OTAN – et de l'Europe. ■

L'« INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE » CONTRE LES JUGES

ÉDITORIAL III

Le jugement sévère prononcé lundi 31 mars à l'encontre de Marine Le Pen, condamnée pour détournement de fonds publics, a eu l'effet d'un révélateur. Il a donné immédiatement une consistance inattendue à l'«internationale réactionnaire» évoquée en janvier par le président Emmanuel Macron. De Moscou à Washington en passant par Budapest, les marques de sollicitude n'ont en effet pas manqué envers la responsable du Rassemblement national, de même que les sentences les plus crépusculaires sur l'état de la démocratie française.

La propension à opposer le «peuple», dont cette «internationale» s'arroge le monopole, au fantasme d'un «gouvernement des juges» est partagée par tous ceux

qui professent que le droit doit se plier aux programmes politiques les plus controversés comme aux calendriers électoraux, et que la popularité garantit l'impunité. Il est vrai que la trajectoire de Donald Trump, réélu en novembre à la tête des Etats-Unis en dépit de sa participation active à la remise en cause des résultats de la présidentielle de 2020, d'un chapelet d'affaires et d'une condamnation pour infraction aux règles de financement des campagnes électorales, ne peut que donner des raisons d'espérer aux populistes aux prises avec la justice.

Le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs est, de fait, au cœur de la fracture qui parcourt ce qui a longtemps été désigné par commodité comme le «camp occidental». Ce dernier a été fondé sur un socle de valeurs qui comportent également le principe d'égalité devant la loi. Le magistrat qui rend la justice au nom du peuple et qui subit désormais insultes et menaces pour appliquer les règles votées par le pouvoir législatif est plus que jamais le symbole de cette grande remise en cause.

La mise en garde en France du Conseil de la magistrature, après les réactions outrancières suscitées par le jugement de lundi, a fait écho à celle du président de la Cour suprême des Etats-Unis, John Roberts, deux semaines plus tôt. Il répondait à un déchaînement d'hostilité visant des

juges fédéraux lorsqu'ils opposent le droit aux décrets présidentiels de la nouvelle administration. On ne peut voir dans cette coïncidence que la confirmation d'une mauvaise fièvre.

Le respect de la chose jugée constitue pourtant l'un des fondements des démocraties. Il n'empêche d'ailleurs pas la contestation d'une décision par le jeu ordinaire des procédures d'appel. S'attaquer à cette première pierre, c'est prendre le risque, à moins que cela soit l'objectif, de mettre en péril tout l'édifice, alors que, selon la formule de Montesquieu, «pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir». S'en prendre aux magistrats lorsqu'ils ne lui donnent pas raison s'inscrit pour Donald Trump dans la même logique qui l'incite par exemple à multiplier les déclarations sur un éventuel troisième mandat, interdit par la Constitution, même s'il ne s'agit peut-être que d'une tactique pour repousser le plus longtemps possible tout débat sur une inéluctable succession.

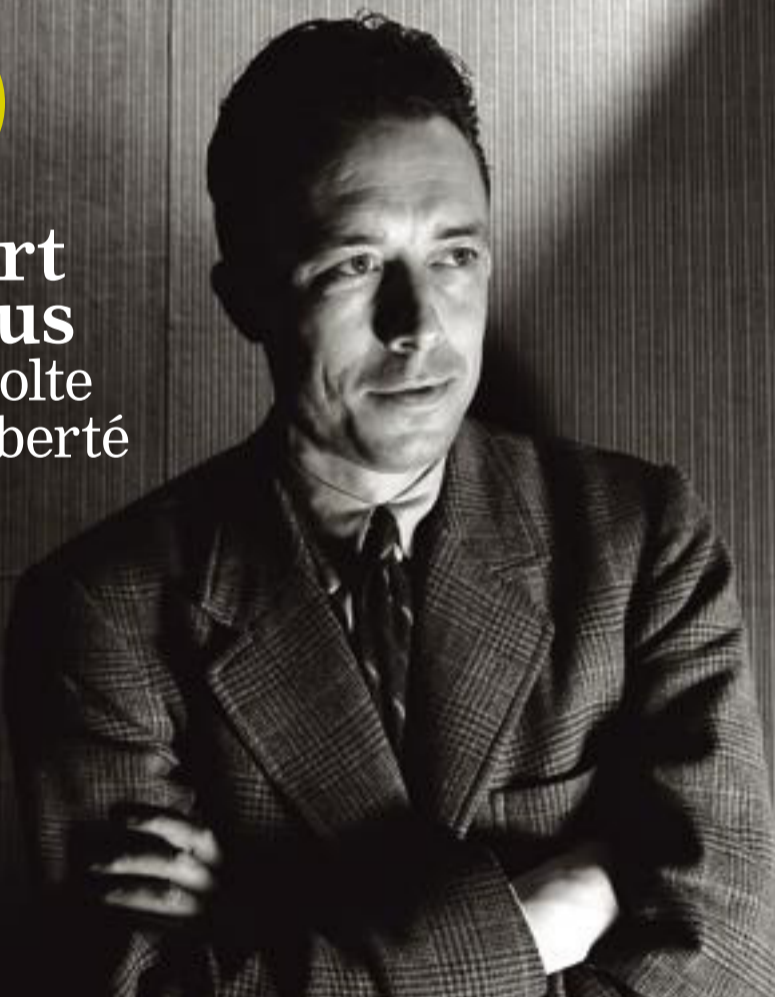
Attaques contre les juges, purges dans les administrations au nom de la lutte contre un «Etat profond» qui serait le pendant du «gouvernement des juges», chantage aux subventions publiques, systématisation de l'intimidation... Le chemin a déjà été emprunté ailleurs et son terme est connu: l'illibéralisme. ■

HORS-SÉRIE Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE

ÉDITION 2025

Albert Camus La révolte et la liberté



TEXTES INÉDITS

Le socialisme des potences
Réponse à l'appel des écrivains hongrois par Albert Camus

Qui d'autre que l'auteur de *L'Étranger* et de *La Peste* peut aussi bien incarner notre époque pleine d'épreuves et d'incertitudes? Albert Camus est une figure de son temps, c'est aussi notre contemporain. Son œuvre, à travers sa littérature et ses articles de presse, est un hymne à la liberté et à la recherche de vérité. Retour dans ce hors-série sur la vie d'un intellectuel dont la pensée traverse les âges et sert de point de repère aux peuples en lutte pour leur émancipation. Portrait, héritage, entretiens, débats, textes choisis, hommages, mais aussi publication de deux textes inédits tirés de son livre *Actuelles IV* (Gallimard, 2024).

ALBERT CAMUS

Un hors-série du «Monde»
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Enfin, tout commence.

Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, MGEN a été choisie pour assurer collectivement plus de 3 millions de personnes.

Et ce n'est que le début : Plus que jamais, nos militants et collaborateurs s'engagent à offrir chaque jour une couverture santé complémentaire personnalisée plus accessible, plus efficace et plus solidaire.

1^{re} mutuelle des agents du service public.

mgen[★]

GRUPE **vyv**



MGEN, membre du Groupe VYV, est une mutuelle immatriculée sous le n° SIREN 775 685 399 et soumise au livre II du Code de la mutualité, et la première mutuelle en cotisations santé individuelle. Classement Argus de l'assurance, oct 2024. Crédit illustration : Camilo Huinca + IStock

Le Monde CAMPUS

CAHIER DU « MONDE » N° 24962 DATÉ JEUDI 3 AVRIL 2025 -
NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

LA RELÈVE

NATHAN AMBROSIONI

Ce réalisateur commence à tourner à 12 ans, fasciné par les films d'horreur. A 18 ans, il décroche son bac et une avance sur recettes du CNC.

Aujourd'hui, à 25 ans, il a déjà réalisé trois longs-métrages, dont « Les enfants vont bien » avec Camille Cottin, qui sortira cette année.

PAGE 6

ENTRER DANS LE MOULE DU TRAVAIL

Lisser son apparence, effacer son accent, avoir les bons codes culturels... pour trouver un emploi, il vaut mieux, en plus de ses diplômes, coller à l'esprit de l'entreprise. Quitte à cultiver un certain entre-soi

PAGES 2 À 5



ILLUSTRATIONS: CLARA DUPRÉ



**PROGRAMME
GRANDE ÉCOLE**

**INTÉGREZ L'IESEG EN BAC+2,
BAC+3, EN MASTER OU EN
ALTERNANCE**

admissions@ieseg.fr



LA BONNE PAROLE : L'AVOIR OU PAS

Wesh, pour moi, c'est un peu comme une virgule. Encore aujourd'hui, je l'utilise tout le temps. » Ce tic de langage, Camélia Kheiredine, journaliste pour Arte sur Twitch, s'en amuse. C'est un souvenir de sa scolarité passée dans le Val-de-Marne, avec cette intonation très marquée et ce débit rapide, un peu comme « un freestyle de rap ». Elle en est même fière : « Ma manière de parler, c'est mon identité, je ne veux pas me trahir. Mon intonation, mon énergie disent quelque chose de moi : t'es une meuf de la banlieue. »

A 30 ans, la jeune femme est en paix avec sa façon de parler, dont elle a fait une force et même une marque de fabrique dans son métier. Mais ça n'a pas toujours été le cas. Lorsque, à 18 ans, elle arrive en licence d'information et communication à la fac de Saint-Denis, elle prend vite conscience d'un décalage. Les autres étudiants ont plus d'éloquence, plus d'aisance. Elle commence à nourrir des complexes. Un jour, il y a même cette camarade qui lui demande d'où elle vient. « Ça m'a fait mal. Je me suis dit : "Ah OK, ma manière de m'exprimer est un sujet. Qu'est-ce que les gens entendent que moi je n'entends pas ?" »

Cet « accent de banlieue » devient une obsession. Elle s'inscrit à des concours d'éloquence et tourne même dans le documentaire *A voix haute*, de Stéphane de Freitas et Ladj Ly, sorti en 2016. Elle obtient son master à Paris-VIII en 2018 puis entre au Centre de formation professionnelle des journalistes (CFPJ), dont elle ressort avec un diplôme de journaliste reporter d'images. Elle y a appris des techniques mais refuse de lisser son phrasé. Ce qui lui vaut encore des reproches, y compris de la part de jeunes auditeurs. « Est-ce que, parce que je parle comme ça, je ne suis pas une bonne journaliste ? »

Camélia n'est pas une exception. Elle est représentative d'une partie de la jeunesse des banlieues et des quartiers populaires confrontée à des discriminations en raison de son expression orale. « On le sait : à diplôme

Si l'expression orale peut trahir des inégalités sociales, elle en est aussi la cause. Par son accent, son débit et sa langue, la jeunesse des quartiers populaires est disqualifiée d'avance

égal, ce qui fait la différence sur le marché du travail, c'est la capacité à s'exprimer à l'oral », souligne Sarah Nicole, présidente de l'association Graine d'orateur 93, qui forme les jeunes à la prise de parole en public. « L'art oratoire, c'est l'angle mort des politiques d'égalité. A l'école, on travaille l'écriture, les maths, en partant du principe que savoir s'exprimer est une évidence », relève Greazi Abira, 28 ans, cofondateur de l'association.

DÉCOUVERTE DE L'ART ORATOIRE

Lui aussi, comme Camélia, a pris conscience de sa différence en commençant ses études. Le bon élève de Bondy, admis à Sciences Po Paris en 2014, vit cette entrée dans une grande école comme « une gifle symbolique ». « Avec mes amis, très tôt, on avait appris que d'autres codes existaient, on avait tous vu le film *Neuilly sa mère!* (2009), mais on n'y avait jamais été confrontés directement, raconte le jeune homme de 28 ans. On ponctuait nos phrases de "genre", "truc", "chose", "en mode". On avait des problèmes de grammaire, de syntaxe, on ne connaissait pas le mot juste. »

A son arrivée rue Saint-Guillaume, il découvre aussi l'art oratoire, un des premiers cours qu'il reçoit. « C'est une révélation. Jamais on n'avait eu droit à ça. J'ai appris à structurer ma pensée mais aussi la mise en récit. » L'étudiant a désormais à cœur de transmettre ces acquis aux jeunes avec lesquels il a grandi. Créée en 2015 par Greazi et l'un de ses amis, Ahmet, l'association Graine d'orateur 93

« WESH, POUR MOI, C'EST UN PEU COMME UNE VIRGULE. ENCORE AUJOURD'HUI, JE L'UTILISE TOUT LE TEMPS »

CAMÉLIA KHEIRELINE
journaliste

organise des ateliers de formation dans des établissements scolaires ou des lieux publics. En dix ans, quelque 14 000 jeunes ont été formés. Ce samedi de mars, à la mairie de Bondy, près d'une centaine de personnes sont réunies, en majorité des jeunes. Sur scène, Gilles, (les personnes citées par leur seul prénom ont requis l'anonymat) la vingtaine, pull vert, occupe l'espace, met à l'aise, tient en haleine l'auditoire, fait le show : « En 3^e, je me voyais en Usain Bolt, l'avenir de l'athlétisme mondial. Ma conseillère d'orientation voyait en moi un élève de filière pro. Quand on n'est pas en capacité de se défendre, on perd, et on perd beaucoup », lance le jeune homme, en guise de préambule.

Les formateurs – une fille et trois garçons –, tous issus de milieux populaires, se succèdent sur scène. Exercices à l'appui, ils expliquent l'importance de l'écoute, les bases de l'argumentation, les étapes de la réfutation et les pièges des sophismes. La salle se prête volontiers au jeu à travers un faux débat sur le rétablissement du service militaire, une conférence de presse fictive de la ministre de l'éducation nationale, une joute oratoire entre partisans et opposants à la légalisation du cannabis.

L'après-midi est fidèle à l'esprit de l'association : il ne s'agit pas de faire « du beau » mais d'apprendre à structurer ses idées, à préparer ses arguments, à contrer ceux des autres et à identifier les tentatives de manipulation. « On parle d'art oratoire au sens de technique,

comme un moyen de parvenir à son but. Ça doit leur servir dans leur vie quotidienne : pour défendre leurs idées, chercher du travail, engager une négociation salariale... », précise Greazi Abira.

Dans l'assistance : Gédéon, survêtement et casquette noire, 20 ans, originaire de Viry-Châtillon (Essonne). Etudiant en BTS, il a commencé à suivre ces ateliers il y a trois mois. Il sentait qu'il en avait besoin. Après son bac, lorsqu'il avait dû passer un entretien pour décrocher un bachelors universitaire de technologie, il avait totalement perdu ses moyens. Encore aujourd'hui, ce natif du Congo-Kinshasa, arrivé en France en classe de CP, se sent complexé quand il est face à des représentants de l'administration. « J'ai appris beaucoup de choses avec ces ateliers. J'ai aussi rencontré des jeunes issus des mêmes quartiers, qui ont fait de grandes études. Ça a ouvert mon champ des possibles », assure Gédéon, qui ne s'interdit plus de continuer ses études après son BTS avec une licence d'administration économique et sociale et, pourquoi pas, un master de sciences politiques.

AUTOCENSURE

« Derrière ces difficultés, c'est plus que de la timidité : il y a une autocensure. Ces jeunes ne se croient pas capables de parler de certains sujets, souligne Sarah Nicole. D'où l'importance que nous donnons au concept de "pair-aidance". Concrètement, tous nos formateurs viennent des quartiers populaires. Les jeunes peuvent s'identifier à eux, ils voient que c'est possible d'avancer. »

Si l'expression orale est le résultat d'inégalités sociales – diverses études ont, par exemple, montré que le nombre de mots maîtrisés par un enfant varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de ses parents –, elle en est aussi la cause. Ainsi, malgré des politiques de diversité mises en place, l'entrée dans les grandes écoles reste une affaire d'élite. Publiée en 2021, une étude de l'Institut des politiques publiques montre qu'en 2016-2017 seuls 9 % des effectifs des grandes écoles

« CES JEUNES NE SERONT PAS ACCEPTÉS COMME ILS SONT, ILS DOIVENT APPRENDRE À MAÎTRISER LES CODES DOMINANTS »

SARAH NICOLE
présidente de l'association
Graine d'orateur

étaient issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, alors que 64 % venaient de CSP très favorisées.

A une vingtaine de kilomètres de Bondy, rue Saint-Guillaume, dans le très cosu 7^e arrondissement parisien, une certaine fébrilité règne dans le hall d'entrée de Sciences Po. Fiches bristol à la main, garçons et filles répètent une dernière fois leur intervention. Ils sont tous lycéens, souvent scolarisés en zone d'éducation prioritaire, et participent au concours d'éloquence organisé par l'association Ambition Campus, qui œuvre à l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.

Le souffle parfois coupé par le trac, Darell, 16 ans, récite un texte qu'il a écrit sur le thème « On ne naît pas ambitieux, on le devient ». Cinq longues minutes, sans notes, face à un jury de cinq étudiants. Il bute sur des mots, mais il s'accroche. En classe de 1^{re} à Domont, dans le Val-d'Oise, Darell ambitionne de passer le concours de Sciences Po, qui comprend des épreuves orales. Son rêve serait d'être diplomate. « Je sais que je viens d'un milieu stigmatisé. Les gens de banlieue sont vus comme de la racaille. Moi, j'ai une double difficulté : je viens de banlieue, en plus, je suis africain, maghrébin et musulman. »

« AH, MAIS EN FAIT TU PARLES BIEN ! »

Le problème ne se limite pas à un éventuel « accent de banlieue » ou à l'emploi de certaines expressions. Rémi Soulé, docteur en sciences du langage à Sorbonne Université et fondateur de l'association Néolectes, a consacré sa thèse aux façons de parler des jeunes. Pendant un an, il a suivi deux classes de collégiens : l'une dans un établissement parmi les plus favorisés d'Ile-de-France, l'autre parmi les plus défavorisés.

Chacune devait créer un dictionnaire de mots et d'expressions à la mode : les lister et en donner des définitions. « Le résultat, c'est qu'il y a peu de différences entre les deux groupes si on regarde les données brutes. Ils ont formulé à peu près la même liste de mots, et, dans leurs échanges, tous adaptent leur langage au cadre scolaire, explique le chercheur. Les différences apparaissent dans les façons d'utiliser ces mots et de les percevoir. »

Les élèves de l'établissement favorisé qualifient très souvent leur façon de parler. « Mots de jeunes », « nos mots » : ils sont capables de prendre de la distance par rapport à leurs propres pratiques, ce qui est beaucoup moins fréquent dans l'autre groupe. Autre observation : les exemples donnés par les élèves favorisés pour expliquer un mot sont plus faciles à comprendre, mais moins réalistes, que ceux du collègue défavorisé. Se dessinent ainsi un groupe davantage tourné vers l'extérieur et un autre plus replié sur lui-même. Les logiques de reproduction sociale sont donc bien à l'œuvre, y compris dans ce registre des expressions à la mode.

Le fait que les jeunes partagent certains codes oraux permet-il de réduire les inégalités ? En réalité, non. La consonance du nom de famille, le lieu d'habitation, la couleur de peau et tout ce qui relève de l'apparence physique font que l'on n'entend pas la même chose selon qu'une expression est employée par une personne ou une autre. Ce que le sociolinguiste Cyril Trimaille appelle « le cumul des stigmates » : « Un wesh ne résonnera pas de la même manière selon le jeune qui le prononce. » Rencontrée à Bondy, Chahinaze, 24 ans, voilée, étudiante en master de droit numérique, est passionnée depuis petite par l'art oratoire. Elle ne compte plus les fois où on lui a dit : « Ah, mais en fait tu parles bien ! »

Autre interrogation : pourquoi demander à des jeunes issus de quartiers populaires de tordre leur façon de parler pour coller à la norme ? « Parce qu'il faut être réaliste, répond Sarah Nicole, ces jeunes ne seront pas acceptés comme ils sont. Ils doivent apprendre à maîtriser les codes dominants, à adapter leur façon de parler à leur interlocuteur. On met un short pour jouer au foot et une cravate pour un entretien d'embauche. C'est pareil. » « Ce n'est pas se trahir, cette capacité à être un caméléon social est, au contraire, une force », soutient Greazi Abira, qui se souvient avec amusement de ses années Sciences Po : « En un trajet de RER, on ne disait plus "bombarder" mais "se presser". Il y a aussi en banlieue une culture de la vanne, de la repartie qui m'a toujours servi. »

CHARLOTTE BOZONNET



La tyrannie de l'apparence

En entreprise, la pression sur le physique s'exerce sur tous les salariés, de la tête aux pieds, en passant même par la chirurgie

C'est l'histoire d'une paire de chaussures qui donne du pouvoir. Lou (le prénom a été changé) n'avait pas pour habitude de la sortir très souvent de son placard. A ses débuts dans son premier emploi en CDI, un poste à responsabilité dans le marketing à Paris, elle s'était d'abord astreinte à soigner au maximum ses choix vestimentaires, de manière à paraître neutre et très formelle. Les semaines passaient, elle avait commencé à venir travailler avec des tenues un peu plus décontractées et à oser la couleur. « Mais, au fil des mois, je me suis fait la remarque qu'on me prenait moins au sérieux, qu'en réunion mes idées n'étaient plus considérées », se souvient la jeune femme de 24 ans, diplômée de l'institut d'études politiques de Lyon.

Elle se décide alors à ressortir son pantalon droit sobre, des pulls classiques en laine grise. Soudain, on lui donne davantage la parole et on l'écoute plus, sans qu'elle n'ait changé quoi que ce soit à ses compétences. « Et quand je veux qu'on m'écoute encore plus, je mets ces fameuses chaussures à talon. L'effet est immédiat, je suis à chaque fois impressionnée, raconte Lou. Je suis une femme, jeune et, en plus, petite, j'ai compris que je parlais déjà avec des points de retard... et que pour me "rattraper" je ne pouvais pas me passer de cette question vestimentaire. » Même si cela implique de se casser la tête devant le miroir, chaque matin, pour s'assurer qu'un habit ne vienne pas saper sa légitimité.

CHARGE MENTALE

Dans le monde du travail, l'apparence joue un rôle majeur dès l'entretien d'embauche. A commencer par le physique. Dans son ouvrage *La Société du paraître. Les beaux, les jeunes... et les autres* (Editions Odile Jacob, 2016), le sociologue Jean-François Amadieu décrypte la « prime à la beauté » qui s'impose dans le cadre professionnel. Corrépondre aux critères de beauté de la société, c'est la promesse d'être avantagé lors des processus de recrutement. Selon le chercheur, 40 % des recruteurs jugent « décisive » la beauté du candidat, même pour des postes sans lien avec la clientèle.

Par la suite, ce capital physique offre une progression de carrière plus rapide, mais aussi de meilleures rémunérations. D'après une étude menée en 2013 par l'économiste américain Daniel Hamermesh, citée par le sociologue, les hommes au physique jugé supérieur à la moyenne gagnent en moyenne 17 % de plus qu'un individu au physique ingrat. Pour les femmes, le maquillage a aussi un impact significatif sur la fiche de paie, note Jean-François Amadieu.

Au-delà de l'eye-liner et du fard à paupières, c'est l'ensemble des codes vestimentaires qui comptent. Avec, pour chaque milieu, ses propres normes. Sam (qui préfère rester anonyme), 31 ans, à ses débuts, a eu « l'impression de [s]e déguiser ». Juriste au siège social d'une grande entreprise du BTP de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), elle n'a aucun contact avec les clients. « S'apprêter était très important. Les femmes étions incitées à venir en talons, petite jupe, blazer et chemise classique. Baskets interdites. Même un pantalon chino ne passait pas. Il fallait coller aux codes de la messe du dimanche d'une certaine bourgeoisie catholique », décrypte-t-elle.

Elle investit dans des blazers, des bottines – « les escarpins, c'était non » –, mais fait de la résistance sur la jupe, non sans écoper de réflexions. « La pression était encore plus importante pour moi, rare personne racisée dans un environnement plutôt blanc. Que je ne veuille pas me plier aux codes communs, alors que je dénotais déjà, cela choquait », se souvient-elle. Au quotidien, « c'était devenu une vraie charge mentale », explique Sam, qui a fini par changer de secteur. Elle travaille désormais dans le milieu associatif, comme responsable de ressources humaines. « Bien présenter au bureau constitue un travail supplémentaire en soi », observe la sociologue Isabel Boni-Le Goff. Cette pression à

« MES PATIENTS NE DEMANDENT PAS D'ÊTRE PLUS BEAUX, MAIS PASSE-PARTOUT »

CATHERINE DE GOURSAC
médecin esthétique

l'apparence traverse tous les milieux, mais est amplifiée dans le tertiaire. « Ces professions se donnent à voir comme principalement intellectuelles, mais en fait les corps sont soumis à une vraie discipline. Il y a une part dramaturgique : il faut incarner le rôle professionnel », souligne la chercheuse. Des normes internes sont parfois clairement édictées, avec des marques et types de vêtements pros-crits. » Mais elles restent souvent implicites, et donc à décoder.

DISCIPLINE CORPORELLE

Du côté des entreprises, « il y a un enjeu à recruter des corps qui soient homogènes, permettant de présenter une façade standardisée qui devient un véhicule de la marque », poursuit Isabel Boni-Le Goff. C'est frappant dans le milieu du conseil, qu'elle a étudié. « Dans ces firmes, il s'agit de mettre à disposition des professionnels qui sont en partie interchangeables, et donc qui se ressemblent, depuis leur physique, leur couleur de peau, jusqu'à leur tenue », observe-t-elle.

Certains sont prêts à avoir recours à la chirurgie pour coller à cette quête de standardisation des apparences. De jeunes diplômés se bousculent au cabinet de médecine esthétique du docteur Catherine de Goursac, dans l'espoir de booster leur carrière. « Ils ne me demandent pas de paraître plus beaux, mais d'être passe-partout », explique la médecin, qui exerce à Paris et est coautrice, avec Bénédicte Flye Sainte Marie, du livre *Le Pouvoir de l'apparence* (Michaël, 2018). Injections d'acide hyaluronique dans la zone des cernes, peeling pour l'éclat du teint, botox pour les rides du front... « Ils viennent après avoir eu des remarques au travail : tu as l'air toujours triste, fatigué. En gommant leurs petits défauts, ils veulent renvoyer une image plus dynamique, pour rester compétitifs », rapporte la médecin.

Cette discipline corporelle concerne les deux sexes. « Un consultant m'avait confié qu'il avait envisagé de recourir à une opération, aux Etats-Unis, pour rallonger ses jambes », note Isabel Boni-Le Goff. Il était plus petit que la moyenne et le voyait comme un handicap pour sa carrière. » Mais, selon la sociologue, la charge de l'apparence est encore plus forte pour les femmes. Celles-ci subissent un contrôle des corps plus

poussé, notamment pour coller aux normes de minceur. La grossophobie est parmi les premières discriminations sur l'apparence documentées par le Défenseur des droits. Avec une tolérance moindre pour les femmes : alors qu'entre 45 % et 61 % des dirigeants hommes sont en surplus, seulement de 5 % à 22 % des dirigeantes le sont, souligne Jean-François Amadieu.

« Les femmes sont aussi soumises à des injonctions paradoxales, ajoute Isabel Boni-Le Goff. On leur demande d'incarner le professionnalisme marqué par des normes viriles, en empruntant à des pièces du vestiaire masculin, et en même temps elles doivent continuer d'être féminines. Sans trop aller sur ce versant non plus, au risque d'être sexualisées et discréditées. »

Ces derniers mois, le débat a refait surface sur les réseaux avec le « pretty privilege », ce privilège de beauté qui rendrait la vie plus facile aux femmes séduisantes. Un piège, jugent certaines, comme l'autrice Nesrine Slaoui. « Les femmes sont prêtes à avoir recours à la chirurgie pour coller à cette quête de standardisation des apparences. De jeunes diplômés se bousculent au cabinet de médecine esthétique du docteur Catherine de Goursac, dans l'espoir de booster leur carrière. »

Sans cesse interpellée à propos de sa belle chevelure rousse et de sa silhouette sur son lieu de travail, Louise (qui préfère rester anonyme), assistante lumière de 23 ans, sent que ses capacités sont « ignorées » contre une attention portée à son apparence. Elle s'applique un « autocontrôle », en attachant ses cheveux, en réfléchissant minutieusement à sa tenue, mais les remarques fusent quand même. « Je suis forcée d'être toujours aux aguets », fustige-t-elle.

Pour les femmes, la mise en scène physique passe, de plus, par une contrition des corps. « C'est très net dans cette injonction à porter des talons, qu'on retrouve de la vente de prêt-à-porter aux cabinets d'avocats, et qui fatigue autant qu'elle entrave la mobilité. Pour occuper la scène professionnelle, c'est comme un boulet au pied », souligne Isabel Boni-Le Goff. Usées en partie par ces contraintes corporelles, les femmes dans ces secteurs finissent régulièrement par choisir la sortie, sans poursuivre dans la hiérarchie. Un renforcement du plafond de verre. ●

ALICE RAYBAUD



Des collègues de moins de 35 ans, un footing le midi au bord de la plage, un apéro *team building* tout en faisant de la peinture. Chez Bloomr, la start-up française de finance à impact, située à Barcelone où il effectue un stage de six mois, Lucas (son prénom a été modifié) est aux anges. Après un stage en événementiel pour les Jeux olympiques de Paris 2024, une grande structure assez impersonnelle, l'étudiant à Audencia (école de commerce à Nantes) recherchait « une ambiance un peu chill, où tout le monde est pote ». En quelques semaines, le jeune homme a déjà l'impression de faire partie de l'équipe, dans une atmosphère « de décontraction mais de sérieux professionnel ».

Cet environnement de travail amical, marqué par une proximité sociale et générationnelle au sein d'équipes réduites, attire encore de nombreux diplômés comme Lucas. Sur la plateforme de recrutement en ligne Welcome to the Jungle, quelques milliers de start-up françaises présentent des vitrines de leur entreprise : de jeunes collègues qui jouent au baby-foot ou font une pause-café dans des fauteuils, un parking pour les vélos, un open space, sans compter la photo de groupe tout sourire avec un t-shirt floqué du logo de l'entreprise. Ces représentations correspondent à des codes propres à ce que l'on qualifie souvent d'« écosystème start-up ».

Ces jeunes entreprises innovantes sont fondées sur une volonté de croissance rapide par le biais de levées de fonds. Portées par un mode d'organisation plus flexible, elles cherchent à prendre le contrepied des grands groupes. Leur modèle, inspiré des entreprises de la tech dans la Silicon Valley, implique « d'abandonner les codes traditionnels de la hiérarchie verticale, de valoriser la créativité, la proximité d'équipes de petite taille qui travaillent sur des projets », relève Marion Flécher, sociologue et autrice d'une thèse sur le monde des start-up.

« MATCHER » AVEC L'ÉQUIPE

Et parce qu'une start-up a vocation à croître rapidement, le recrutement est un élément central de la stratégie de ces entreprises. Dans un premier temps, il s'agit même d'une condition de leur survie. C'est là qu'entre en jeu la question du *fit*, énième anglicisme souvent utilisé pour décrire la correspondance d'un candidat avec l'esprit de l'entreprise. Car il ne suffit pas d'avoir les compétences relatives à la fiche de poste pour être engagé : il faut « matcher » avec l'équipe et l'entreprise dans son ensemble. « Le fit, ou *matching culturel*, implique de comparer la personnalité d'un candidat, ses attentes – rapport au collectif,

apprentissage, risque – aux valeurs de l'entreprise », explique Michel Barabel, directeur de l'Executive Master RH de Sciences Po. Les start-up attendent un « degré de *matching* » très important. Dans une enquête portant sur une centaine d'entre elles, le chercheur a même trouvé que seulement 5 % des start-up indiquaient accorder plus d'importance aux compétences métier (ou « *hard skills* ») qu'aux savoir-être (« *soft skills* ») et au *matching culturel*.

Ce chiffre résonne avec l'expérience d'Audrey Dufrenne, 37 ans et diplômée de HEC. Dans la start-up LeHibou, plateforme pour free-lance en informatique qu'elle est la première employée à rejoindre en 2016, elle a vécu le recrutement du « *noyau dur* », ces premiers collaborateurs motivés, prêts à donner de leur temps pour lancer véritablement le projet. « Au départ, on recrute nos piliers, ceux à partir desquels on va construire la culture d'entreprise. Ils n'ont pas forcément beaucoup d'expérience, ça se fait à 90 % sur des *soft skills* », déclare-t-elle.

De fait, lorsque créer une start-up est déjà périlleux, chaque recrutement constitue une nouvelle prise de risque. Les premiers recrutements se font donc le plus souvent

QUAND LES START-UP CULTIVENT LE « FIT »

Enquête Pour recruter, les jeunes pousses privilégient les diplômés dotés d'un savoir-être, d'une personnalité qui colle à l'esprit de l'entreprise et d'une capacité à ne pas compter leur temps de travail

« IL Y A UN BROUILLAGE DES FRONTIÈRES ENTRE LE PROFESSIONNEL ET LE PERSONNEL, C'EST PRESQUE TROP »

SIMON
ingénieur

par cooptation, dans l'entourage des fondateurs, ou au sein de leur école. Dans sa start-up fondée en 2021 avec deux camarades du Master of Science X-HEC Master Entrepreneurs, Victor (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille) a embauché comme premier employé l'un de ses amis en licence de mathématiques-informatique.

« CULTURE DE L'ENGAGEMENT »

« Je savais que je m'entendais très bien avec lui et qu'il était très fort, je l'ai contacté sur LinkedIn, et tout était hyperfluide, c'était l'alchimie parfaite », raconte l'ingénieur de 27 ans, responsable tech de son entreprise de gestion de flex office. Ce premier recrutement réussi est pourtant suivi d'une « galère » de plusieurs mois. « On cherchait des profils qui n'existaient pas : des gens comme nous, qui avaient autant la dalle, qui voulaient vraiment se donner pour une boîte, et on avait peur de se tromper », interprète-t-il.

Comme Victor, les recruteurs recherchent invariablement une forme d'engagement plus importante que dans d'autres types d'entreprise. Boris Lebon, responsable tech d'une start-up spécialisée dans les outils intranet pour entreprise, revendique, lui

aussi, une « culture de l'engagement » dans ses équipes. « On recherche des gens hyper-motivés, qui vont potentiellement ne pas regarder leur temps de travail », déclare le trentenaire. Et cet investissement passe aussi par une bonne intégration des nouvelles recrues – sans pour autant les forcer à participer aux afterworks ou soirées organisés par la start-up, précise le recruteur. « Pour moi, une bonne intégration est primordiale. Si tu es content de voir les gens, ça va créer une meilleure alchimie, ça ne sera pas juste un job alimentaire », soutient Boris Lebon.

Dès lors, comme beaucoup de start-up, les recruteurs ont recours aux entretiens de *culture fit*, ou de *team fit*, qui impliquent une rencontre plus ou moins informelle avec ses futurs collaborateurs. Ce recrutement presque collectif est assez spécifique au fonctionnement des start-up, constate Marion Flécher : « Cette primauté accordée à la personnalité des candidats est impressionnante. Avec le fit, les start-up cherchent à recruter des profils susceptibles de déboucher sur des liens affectifs qui dépassent le cadre du travail. » « Chez nous, en dernière étape du recrutement, on invite le candidat à manger dans les bureaux, pour rencontrer tout le monde », explique Boris Lebon. C'est l'occasion de voir si le candidat a le potentiel de bien s'entendre avec l'ensemble de l'équipe, et que chacun puisse faire part de ses ressentis a posteriori.

Ces liens affectifs, liés à la proximité sociale et générationnelle des collaborateurs, sont aussi ceux qui permettront de « faire famille ». Ingénieur en intelligence artificielle, Simon (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille) se souvient de sa première expérience dans une petite start-up en cybersécurité comme d'un moment de « brouillage des frontières entre le professionnel et le personnel ». « On était une quinzaine, et ils partaient en vacances ensemble avec les conjoints. Ils étaient tous jeunes et c'était très sympa, mais c'était presque trop », juge le jeune homme de 29 ans.

ENTRE-SOI ET MANAGEMENT TOXIQUE

Embauché quelque temps après dans une autre start-up parisienne dans la tech, c'est cette fois-ci « faute de fit » qu'il ne validera pas sa période d'essai. « Le job me plaisait, mais pas les gens », résume-t-il. Il ne se reconnaît pas dans les compétitions de Mario Kart le midi et n'arrive pas à tisser des liens avec ses collègues. « Ce n'était pas des gens qui m'inspiraient et à qui je voulais ressembler. Peut-être que nous n'étions pas du même milieu », hasarde-t-il.

Car, derrière les cultures d'entreprise, peut-être particulièrement dans les start-up, on trouve « un ensemble de pratiques et de goûts culturels qui favorisent l'entre-soi », appuie Marion Flécher. En conséquence, la validation par les pairs tend à être rapidement vectrice de discriminations. Et si des politiques de diversité peuvent exister comme dans d'autres entreprises, c'est en tant que « qu'instrument de valorisation plus que comme souci de ce que cela pourrait apporter à l'équipe ».

De fait, on trouve « très peu de personnes racisées, plutôt des personnes blanches, de classes moyenne et supérieure, avec une convergence dans les préférences politiques », une situation reflétant le manque de diversité des grandes écoles dont est issue une grande partie des start-upeurs.

Chez LeHibou, Audrey Dufrenne a eu à cœur de toujours apporter des retours factuels – son *feedback* en langage start-up – aux candidats qui ne sont pas retenus. « En tant que RH, j'ai dû être hypervigilante », se souvient celle qui ne s'est jamais contentée d'un « on n'a pas fité » venant d'un de ses managers. Tout refus doit être justifié au vu de la fiche de poste, et pas seulement d'un feeling difficilement exprimable.

Mais ce genre de procédure n'est pas courante, et il reste assez rare pour une start-up d'investir dans un service de ressources humaines tôt dans son développement. Depuis 2021, le mouvement Balance ta start-up, lancé par le compte Instagram du même nom, met en avant des dénonciations anonymes de management toxique dans de nombreuses entreprises de l'écosystème, comme Doctolib, Lydia ou Too Good To Go.

Derrière la façade d'un climat de travail décontracté, des employés dénoncent des pratiques managériales abusives, qui passent souvent par une demande de surinvestissement, et sonnent l'alerte sur leur mal-être au travail. Des effets pervers du fonctionnement plus « familial » de l'entreprise. ●

DIANE MERVEILLEUX

Des ateliers de **confiance en soi** entrent à la fac

Afin d'aider les étudiants à retrouver une meilleure estime d'eux-mêmes, certaines universités proposent des groupes de réflexion collective

C'est « par curiosité » que Fanny Valentin a poussé en septembre 2024 la porte de l'atelier « Bien dans mes baskets » de l'université de Lorraine. L'étudiante de 18 ans, inscrite en première année de psychologie à Nancy, avait vu passer des affiches dans sa fac. « Ça parlait de "renforcer sa confiance en soi", de "savoir gérer ses émotions", de "bien-être"; des notions qui parlent à beaucoup d'étudiants. Je me suis dit que ça ne pouvait pas faire de mal », explique la jeune femme. Elle en est finalement à sa cinquième participation. Dans ces ateliers collectifs, « on apprend des choses sur les émotions, sur les "croyances limitantes" qui nous freinent ou alimentent un manque de confiance. Les étudiants font des exercices pour réfléchir individuellement à leurs difficultés », décrit Fanny. « Pas de quoi changer [sa] vie », selon elle, mais « ça fait du bien de prendre un temps pour réfléchir sur soi ».

Ces ateliers, animés par un psychologue ou un coach en développement personnel, ont été lancés par l'université de Lorraine après la pandémie de Covid-19. Ici comme ailleurs cette crise sanitaire a accentué et mis en lumière la mauvaise santé mentale des étudiants. Dans les consultations de services de santé universitaires, surchargés depuis 2020, la question du manque d'estime de soi des étudiants revient régulièrement, à côté de l'anxiété, de la dépression et des idées suicidaires. Les universités de Lorraine, mais aussi de Savoie-Mont-Blanc, de Tours, ou encore de Rennes, pour ne citer qu'elles, ont donc mis sur pied, depuis quelques années, des ateliers pour les accompagner sur ce sujet précis.

VULNÉRABILITÉ IMPORTANTE
Car si l'estime de soi se construit depuis l'enfance, les études supérieures, notamment les premières années, sont une période de vulnérabilité importante. « Les étudiants doivent d'un coup devenir autonomes. Ils changent d'environnement social et doivent se faire des nouveaux amis.

Ils sont confrontés à des matières et attentes académiques inédites, doivent apprendre rapidement le métier d'étudiant... Autant d'éléments qui peuvent fragiliser leur estime d'eux-mêmes », explique Sonia Metalnikoff, responsable du pôle réussite de l'université Savoie-Mont-Blanc. En plus d'un accompagnement individuel des étudiants dans le besoin, ce service propose depuis 2020 des ateliers réguliers, en présentiel ou en distanciel, sur la méthodologie du travail universitaire, la gestion du temps, la mémorisation ou la confiance en soi.

Le déroulé de ces ateliers est à l'image de ce qui se fait dans d'autres universités : pendant quelques heures sont proposés aux étudiants des petits jeux, des temps de « psychoéducation » sur le fonctionnement des émotions, des moments de relaxation ou de travail sur la gestion du stress et des temps de parole. L'objectif étant de mettre en place de nouvelles manières de penser et de sortir de la croyance délétère du « je ne suis pas capable ».

GESTION DU STRESS

Car, cette petite musique insidieuse n'est jamais anodine. « La recherche a montré que les étudiants qui ont une estime d'eux positive prennent plus soin d'eux, font plus de sport, consomment moins d'alcool et de drogues », décrypte Julie Arsandaux, maîtresse de conférences en psychologie à l'université de Nantes et autrice d'une thèse sur le sujet. Or, ces comportements ont logiquement des effets sur la réussite académique, et vice-versa. De quoi justifier selon elle la mise en place de ces programmes de promotion de l'estime de soi dont la recherche a déjà montré l'efficacité chez les enfants. Selon la chercheuse, étant donné que « les individus basent leur estime d'eux-mêmes sur des aspects différents de leur vie : réussite académique, forme physique, relations sociales », ces interventions doivent reposer sur une diversité d'approches et de types d'interventions : exercices de connaissance de soi, soutien social, gestion du stress, méditation, activité physique...

Reste à faire venir dans ces ateliers les étudiants qui en ont le plus besoin, une gageure selon plusieurs responsables interrogés. « Ils ont souvent peur de devoir parler en public de leurs difficultés, dans une représentation un peu négative des groupes d'alcooliques anonymes. Mais ce n'est pas ce qu'on leur demande :

« LES JEUNES ONT SOUVENT L'IMPRESSION QU'ILS SONT SEULS À AVOIR DES DIFFICULTÉS »

FANNY SAUVADE
psychologue

nos ateliers ne sont pas des groupes de parole où l'on doit se dévoiler », explique en souriant Fanny Sauvaude, psychologue et cofondatrice d'apsytude. Cet organisme regroupe des psychologues qui animent notamment des interventions auprès des jeunes sur leurs lieux d'étude. Elle montre cependant l'intérêt de l'effet groupe : « Les étudiants ont souvent l'impression qu'ils sont seuls à avoir des difficultés. Les ateliers collectifs permettent de montrer que les autres aussi ont des failles, et cela a déjà un effet sur la confiance en soi. »

Il n'y a officiellement pas non plus de groupe de parole à l'université de Tours où un atelier sur l'estime de soi a été lancé en septembre 2024. Mais pour permettre tout de même un échange de ressentis et d'expériences entre

la dizaine d'étudiants présents à ces rendez-vous mensuels, ces derniers sont par exemple invités à écrire sur un dessin anonyme (dit « arbre de vie ») leurs difficultés, leurs forces, leurs besoins, leur projet de vie... Ce dessin est ensuite affiché dans la salle et visible de tous. Un travail sur la définition de la confiance et de l'estime de soi est aussi organisé, ainsi que des réflexions sur le regard des autres, la peur du jugement, de l'échec...

« PAS D'EFFET MAGIQUE »

« L'idée est d'amener des étudiants qui ont tendance à se dévaloriser à parler d'eux en positif, à voir leurs qualités et les ressources qu'ils ont à leur disposition », commente Eve Semler-Collery, psychologue au service de santé universitaire. « Il n'y a pas d'effet

magique possible en trois heures, concède la psychologue. On leur propose simplement de prendre soin d'eux, de mettre un coup de projecteur sur ce qui va bien le temps d'une parenthèse. Bref : d'amorcer une réflexion personnelle, positive, qui continuera peut-être ensuite. »

Pour les services de santé universitaires ou de réussite étudiante qui en sont à l'initiative, ces ateliers ouverts à tous sont aussi l'occasion de repérer ceux en plus grande difficulté et de les orienter, le cas échéant, vers un accompagnement plus individualisé. Dans une étude de l'université de Bordeaux de 2024, 41 % des étudiants présentaient des symptômes dépressifs, contre 26 % avant la crise sanitaire... ●

SÉVERIN GRAVELEAU

Vous n'aimez pas les limites ? Venez repousser celles de l'assurance avec nous.



Parce que nos vies ne rentrent plus dans des cases, CNP Assurances réinvente des solutions de protection pour accompagner tous les parcours de vie. Nous dédions nos expertises et nos capacités d'actions à innover pour le plus grand nombre. Par exemple, nous permettons aux femmes ayant eu un cancer du sein de souscrire une assurance emprunteur sans surprime ni réduction de garanties dès la fin de leur protocole thérapeutique.

Vos talents nous seront précieux pour repousser les limites de l'assurances. Rejoignez-nous sur : cnp-recrute.talent-soft.com

Assurons un monde plus ouvert



Épargne ■ Prévoyance ■ Retraite ■ Santé ■ Auto-Habitation

Présents dans 19 pays à travers le monde

Les sept compétences les plus convoitées

Communication orale, gestion des priorités, ouverture d'esprit, travail en équipe, gestion du stress, autonomie et adaptabilité. Voici les sept compétences « humaines » – ou « soft skills » – les plus recherchées par les entreprises et les plus mises en évidence par les professionnels sur le réseau social LinkedIn. C'est ce qu'indique la plateforme américaine dans un classement des quinze compétences en croissance dans l'Hexagone, publié à la fin du mois de mars.

ESSOR DES « SOFT SKILLS »

Établi par la rédaction de LinkedIn Actualités, ce classement repose sur les données de la plateforme, qui s'appuie sur l'activité de ses plus de 30 millions de membres en France. La méthodologie du classement repose sur ces trois critères : la fréquence d'ajout de compétences par les membres, leur présence chez les profils récemment recrutés, et l'augmentation de la demande pour ces compétences dans les offres

d'emploi des entreprises. Cette classification est publiée également dans sept autres pays : l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis, l'Inde et le Royaume-Uni.

Selon Sandrine Chauvin, directrice de la rédaction internationale de LinkedIn, ce travail de prospective illustre deux grandes tendances qui bouleversent le monde professionnel. « D'un côté, nous trouvons l'essor des compétences techniques telles que l'analyse de données, l'intelligence artificielle ou l'ingénierie de projet. Et de l'autre, la montée en puissance des « soft skills », dont l'adaptabilité, la communication orale ou la gestion du stress, devenus incontournables dans un environnement professionnel toujours plus complexe et en perpétuelle évolution. »

Des enseignements à méditer dans un contexte où, d'ici à 2030, plus des deux tiers des savoir-faire requis auront évolué avec le développement de l'intelligence artificielle.

LA RELÈVE

NATHAN AMBROSIONI

RÉALISATEUR PRÉCOCE ET PRESSÉ

Cet autodidacte de 25 ans a vite désacralisé le cinéma pour passer à l'action, et compte déjà trois longs-métrages à son actif

Pour Nathan Ambrosioni, le cinéma aurait pu rester une obsession d'enfant, comme la flûte traversière ou le lancer de couteaux. Mais celle-là est restée, tenace. Et, à 25 ans, le réalisateur a déjà consacré la moitié de sa vie à sa passion. Installé dans sa salle de montage, il termine son dernier film, *Les enfants vont bien*. «Tous les réalisateurs ne montent pas, mais j'adore ça!» Celui que son producteur Nicolas Dumont qualifie d'«homme-orchestre» écrit, réalise et monte chacun de ses films.

Originaire de Peymeinade (Alpes-Maritimes), Nathan n'est en rien prédisposé à la cinéphilie. Sa mère est vendeuse de vêtements sur les marchés, son père ingénieur d'affaires. Alors que les collégiens commencent à aller en soirée le week-end, Nathan et ses amis passent les leurs à se filmer dans la forêt et les maisons abandonnées des alentours. En 5^e, il a un déclin devant *Esther*, de Jaume Collet-Serra (2009), un film d'horreur sur une inquiétante fillette adoptée. Le garçon de 12 ans, terrifié et fasciné, ne pense plus qu'à ça. Chaque soir, il regarde un nouveau film. Puis il vend ses jouets pour acheter d'une caméra infrarouge, et convainc ses amis de tourner un film d'horreur. «Il faisait tout en autodidacte et était toujours en train de créer dans sa tête: scénario, dialogues, musique...», raconte Luna-Miti Belan, son amie d'enfance et actrice dans tous ses films d'adolescence.

BAC ET AVANCE SUR RECETTES

Après six mois de tournage, les trois jeunes de 13 ans organisent des projections dans la salle des fêtes. «J'ai fait vomir des camarades de classe, et j'étais trop fier. Comme pour un vrai film! Je tenais quelque chose.» Plus que le genre horrifique, c'est l'effet que le cinéma peut avoir sur un public qui fascine l'adolescent. Puis Nathan élargit sa culture cinéma avec les films de Xavier Dolan. Devant *Mommy*, il pleure pour la première fois. Nouveau choc – on n'est donc pas obligé de faire peur pour susciter des émotions. Entre-temps, certains de ses films d'horreur sont sélectionnés pour des festivals. Il est invité à Rome, Londres, Paris et jusqu'au Canada. De quoi le conforter dans sa vocation de réalisateur.

Arrivé en terminale, il écrit le scénario des *Drapeaux de papier*, et s'active pour le vendre à une société de production. «J'appelle des boîtes de prod tout le temps. Jusqu'à ce qu'ils décrochent, qu'ils me remballent, mais pas grave, j'en appelle d'autres.» Fort de son insouciance, il finit par recevoir une réponse favorable de Sensito Films. Il obtient son bac avec mention très bien, et décroche une avance sur recettes pour financer son film. Nathan se souvient encore de la réaction du jury du CNC. «Pourquoi un adolescent entre dans la salle?» Exit les études, il vient d'avoir 18 ans et s'installe à Paris pour son film.

Sur le tournage des *Drapeaux de papier*, le stress disparaît assez vite. «J'étais terrifié, mais je me suis

dit: ils sont là à cause de moi, donc il va falloir le faire.» Après la sortie du film survient une période de creux et «la situation devient critique». Il retourne chez ses parents à l'été 2021, pour écrire un film.

Il pense directement à l'actrice Camille Cottin, pour qui il imagine l'histoire d'une mère de famille célibataire avec cinq enfants. L'actrice lit le script et demande à le rencontrer. Grâce à la star, le film, *Toni en famille*, voit le jour. Dans les films de Nathan, femmes et enfants ont les premiers rôles. Lui-même homosexuel, dit s'identifier plus facilement «à des personnages féminins ou queers qu'à des personnages masculins». Il met aussi en scène la profondeur des relations familiales: «Les familles sont des nœuds d'humanité, avec des rapports pleins de nuances qui me touchent énormément.»

«MATURITÉ SURPRENANTE»

Pour lui, la clé est de ne pas juger ses personnages. Dans une scène des *Drapeaux de papier*, un père refuse de regarder son fils. «C'est ton fils», lui lance sa fille. «Ce n'est pas pour ça qu'on est obligés de s'aimer», répond-il. «Pour moi, ce n'est pas odieux de dire ça, c'est une vraie question», juge Nathan. Et de lister des interrogations posées par ses films: Est-on responsable de ses proches? Pourquoi l'amour est-il acquis? A-t-on le droit de disparaître?

«La grande force de Nathan, c'est sa justesse de ton, d'une maturité d'autant plus surprenante qu'on connaît son jeune âge», appuie Nicolas Dumont, son producteur depuis cinq ans, encore ému du visionnage de *Les enfants vont bien*, en montage le matin même. «C'est lié à ce qu'il est dans la vie: très curieux des autres.» Et cela se ressent sur les plateaux, dans sa direction d'acteur. «Sur un tournage, c'est le réalisateur qui donne le tempo, et Nathan infuse une vraie douceur. Il a une idée très précise de ce qu'il veut, mais arrive à véhiculer ses messages de manière positive», ajoute son producteur. Le jeune réalisateur inspire confiance à ses équipes, et sa vision du métier y est pour quelque chose.

Très tôt, Nathan a désacralisé le milieu. «Il faut accepter qu'on n'est pas un génie, qu'on n'a rien d'exceptionnel», estime-t-il. De fait, son parcours express dans le cinéma n'a été accompagné d'aucun syndrome de l'imposteur. «J'adore le cinéma, j'ai choisi de faire des films. Je ne comprends pas ce que c'est, la légitimité. J'ai l'impression que c'est une barrière qu'on se crée soi-même pour se freiner.»

Celui qui se décrit comme «toujours pressé» n'a jamais voulu attendre. Derrière cette fuite en avant pointe une angoisse existentielle. «Une partie de moi est extrêmement éco-anxieuse et pessimiste. J'ai commencé à faire des films très tôt parce que je me disais qu'il fallait que j'en fasse avant de mourir.» Alors il enchaîne, indéfiniment: il écrit son film en cours pendant le tournage de *Toni en famille*, et a déjà deux autres projets sur le feu pour la suite de *Les Enfants vont bien*.

«Parfois je voudrais souffler, rejoindre mon copain deux mois à New York après la sortie de ce film. Mais si c'est bientôt la fin du monde, je ne peux pas arrêter.» Au bout d'un quart de siècle et trois longs-métrages, la passion de Nathan Ambrosioni semble intacte et insatiable. ●

DIANE MERVEILLEUX



Au Festival de cinéma et de musique de film de La Baule (Loire-Atlantique), en juin 2023. LOIC VENANCE/AFP

ESCP
BUSINESS SCHOOL

Si nous voulons changer le monde, commençons ici.

ESCP
BUSINESS SCHOOL

IT ALL STARTS HERE*

*Tout commence ici

BERLIN | LONDON | MADRID | PARIS | TURIN | WARSAW